

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ÉTRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 28, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

#### PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

#### COMPTE RENDU INTÉGRAL — 17<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du Jeudi 22 Novembre 1973.

##### SOMMAIRE

###### PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 1885).
2. — Loi de finances pour 1974. — Discussion d'un projet de loi (p. 1885).  
Discussion générale : MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; Henri Tournan, Jacques Duclos, Jacques Boyer-Andrivet.  
Suspension et reprise de la séance.
3. — Demande de mission d'information (p. 1904).
4. — Loi de finances pour 1974. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1904).  
Suite de la discussion générale : MM. Jean Filippi, Maurice Blin, Pierre-Christian Taittinger, André Diligent, Jean-Eric Bousch, Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Etienne Dailly, René Monory.  
Question préalable (motion n° 36 rectifié de M. Jacques Duclos) :  
MM. Roger Gaudon, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances ; le ministre.  
Rejet au scrutin public.  
Renvoi de la suite de la discussion.
5. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1917).
6. — Ordre du jour (p. 1917).

##### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

##### LOI DE FINANCES POUR 1974

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale (n° 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44).

Avant d'ouvrir la discussion générale, je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, a fixé à aujourd'hui, à vingt heures, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 15 novembre 1973 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : cinquante minutes ;
- Groupe socialiste : quarante-trois minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : quarante minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : trente-cinq minutes ;
- Groupe de l'union des démocrates pour la République : trente-quatre minutes ;
- Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : vingt-quatre minutes ;
- Groupe communiste : vingt-trois minutes.
- Groupe des républicains indépendants d'action sociale : vingt et une minutes.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est pour moi un très grand privilège de venir vous présenter aujourd'hui le projet de budget pour 1974.

Ce serait, en tout état de cause, un grand privilège en raison de la nature même du sujet, acte essentiel de la vie financière annuelle. Les moyens budgétaires décrivent, déterminent le cinquième de la vie économique et financière de la nation.

C'est également un grand privilège en raison des circonstances qui font que l'attention de l'opinion publique et des milieux politiques s'est tournée au cours des derniers jours avec plus d'intensité que de coutume sur le problème économique. La discussion du budget me donne l'occasion de venir faire devant vous le point de la politique économique que poursuit et que poursuivra le Gouvernement.

Comment présenter ce projet de loi de finances pour 1974 ? Il faut, à la fois, d'abord vous présenter nos perspectives économiques pour l'année 1974, puis la politique que nous entendons poursuivre et enfin le budget, en réservant à l'intérieur de ce budget une attention particulière à notre initiative de justice fiscale.

D'abord que pouvons-nous attendre de l'année 1974 ? Quand on parle d'une année, quelle qu'elle soit, on se réfère plus ou moins instinctivement à l'année dans laquelle on vit. Donc, pour caractériser l'année 1974, il faut se référer à l'année 1973.

Concernant les prévisions économiques de 1974, seuls les docteurs ès-fausse science économique peuvent avoir la prétention d'annoncer ou de prévoir les événements à la décimale près. Les prévisions que nous vous présentons ont un caractère normatif ; nous décrivons un ensemble cohérent, tout en sachant parfaitement que les événements de toute nature, dont certains dépendent de nous mais dont la plupart n'en dépendent pas, peuvent affecter ces comptes.

Il y a, en effet, une certaine puérilité, alimentée, il faut le dire, par la mauvaise foi, à rechercher dans les comptes qui traduisent une certaine volonté de progression organisée les écarts qui apparaissent, les uns dans un sens favorable — je ne les entends jamais citer — les autres dans un sens défavorable — on leur fait un bruyant écho — alors que tous ceux qui s'occupent de science économique savent parfaitement que, dans un monde où existent à la fois les incertitudes monétaires, les grandes variations des cours des matières premières, l'ampleur des problèmes énergétiques, la prévision économique ne concerne que des ordres de grandeur sans aller jusqu'aux décimales.

L'année 1973, dans laquelle nous avons le privilège de vivre encore pour quelque temps, sera une année exceptionnelle, je crois, par l'ampleur des événements qu'elle a connus : il y a eu une guerre internationale, la dévaluation du dollar, la plus forte envolée du prix des matières premières depuis la guerre de Corée et, récemment, des décisions créant un problème d'approvisionnement en énergie pour l'ensemble de l'économie occidentale.

Dans cette année singulièrement bouleversée et riche d'événements, comment s'est comportée l'économie française ? Si on se contente d'examiner les grandeurs physiques, on peut dire que l'année 1973 apparaît comme l'une des années les plus brillantes que notre économie ait connues. Une telle affirmation paraît presque paradoxale, quand on pense au nombre et à la variété des critiques que subit la politique économique, critiques dont la discussion générale se fera tout à l'heure, j'en suis persuadé, très largement l'écho.

Et pourtant, l'année 1973 est une année de croissance exceptionnelle, 6,6 p. 100, dépassant à la fois les prévisions qui avaient été faites l'année dernière, et qui étaient de 5,8 p. 100, l'objectif

du Plan qui, vous le savez, était de l'ordre de 5,9 p. 100. Cette croissance exceptionnelle — je parle des grandeurs physiques, c'est-à-dire de ce que la France a été capable de produire, d'investir et d'exporter — a été équilibrée dans ses composantes. En effet, la consommation y a crû de manière régulière, mais non excessive ; les investissements ont fortement progressé ; les exportations ont dépassé les objectifs qui leur avaient été assignés.

Il est d'ailleurs intéressant de voir que, si l'on compare les écarts entre les résultats obtenus et ce qui avait été imaginé il y a un an, les écarts sont tous positifs en ce qui concerne la croissance de l'économie française et sont plus importants pour des exportations qui ont progressé de 13,6 p. 100, que pour des investissements qui ont progressé de 8,2 p. 100 et surtout que pour la consommation, qui a progressé de 5,8 p. 100, ce qui fait ressortir une croissance dans laquelle la France investit plus qu'elle ne consomme, mais exporte plus encore qu'elle n'investit.

Donc, à cet égard, 1973 est une année tout à fait satisfaisante et même exceptionnelle.

Je crois, d'ailleurs, que les jugements que l'on porte sur cette année seront rectifiés dans l'avenir et, dès 1974, on sera conduit à mieux comprendre à quel point une croissance au rythme annuel de 6,6 p. 100 constitue un résultat exceptionnel et, en réalité, à certains égards enviable.

Cette croissance s'est accompagnée du maintien ou du retour de tout ce que l'on appelle les grands équilibres, et tout d'abord de l'équilibre de l'emploi. Je vous rappelle qu'à l'automne 1972 on avait annoncé, pour le printemps de 1973, de sérieuses difficultés en ce qui concerne l'emploi. Or les enquêtes approfondies conduites par l'institut national de la statistique et des études économiques font apparaître que la population disponible à la recherche d'un emploi a diminué d'environ 60.000 personnes d'une année sur l'autre et, si les demandes d'emplois ont cependant augmenté du fait de l'effort de prospection ou de l'évolution sociologique qui conduit toujours plus de femmes à se présenter comme demandeurs d'emplois, la proportion entre les demandes et les offres d'emploi n'a pas cessé de se réduire. En octobre 1972, le nombre de demandes pour dix offres était de dix-huit ; en octobre 1973, il n'est plus que de quinze.

Equilibre budgétaire ensuite, puisque le budget de 1973 sera exécuté en excédent. Je me souviens des alarmes qui avaient été répandues à la veille de la consultation électorale de mars dernier, où l'on m'accusait, avec un mélange d'ironie et de bienveillance — bienveillance quant à mes intentions et ironie quant à la manière dont celles-ci étaient conçues — d'avoir été le fossoyeur de l'équilibre budgétaire après en avoir été le restaurateur. Or la gestion de 1973 se traduira par un excédent.

Pour ce qui est de l'équilibre financier, c'est-à-dire de l'équilibre entre l'épargne et l'investissement, le taux d'épargne des ménages est resté très élevé, 16,7 p. 100 en 1973, contre 14,9 p. 100 en 1969.

Quant à nos échanges avec l'étranger, ils se solderont, cette année, par un excédent d'environ 8 milliards de francs.

Cet effort de prospection des marchés étrangers, ces résultats remarquables, j'ai tenu à leur apporter ma contribution personnelle en allant, la semaine dernière, inaugurer la plus grande manifestation française de l'année à l'étranger, l'exposition industrielle française de Kuala Lumpur. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

J'y suis allé délibérément parce que je considère que la France ne doit pas être absente dans le monde et que, lorsque pour la première fois elle organise une manifestation dans un pays qui l'ignore et qui constitue un marché potentiel considérable, lorsque les plus hautes autorités de cet Etat participent à une telle inauguration, il n'eût pas été convenable que le ministre de l'économie et des finances, au dernier moment, se dérobat à ses obligations.

De même, en ce qui concerne l'Inde, dont le gouvernement m'avait invité depuis un an — ce que chacun peut vérifier puisque, fort heureusement, l'Inde est représentée dans notre capitale — j'ai noté que, depuis l'indépendance de ce pays, c'est-à-dire depuis 1947, aucun responsable de l'économie et des finances français ne s'y était rendu, alors qu'il est le deuxième du monde par sa population en même temps que l'un des plus pauvres de la planète.

La question qui s'est posée à moi n'était pas de savoir si je devais m'y rendre, mais si je devais au contraire décommander l'invitation qui m'avait été faite et que j'avais acceptée. L'idée que j'ai de la présence française dans le monde, comme du respect de la décence internationale, ne m'aurait certainement pas conduit à me dérober quelques heures auparavant à une obliga-

tion de cette nature en invoquant les difficultés d'application de mesures particulières, qui au demeurant restent toujours en vigueur.

Equilibre concernant le budget, l'épargne, équilibre extérieur et, en même temps, distribution plus juste de cette croissance. Vous savez, en effet, que le Smic a pu être porté à 1.000 francs par mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet dernier pour la durée moyenne de travail alors constatée, ce qui représente une augmentation de 21 p. 100 en un an, et que les prestations du minimum vieillesse ont augmenté, sur une période de dix-huit mois, de 33 p. 100.

Ce qui est frappant, c'est qu'à ce résultat physique s'opposent, en présentant un véritable contraste, les évolutions nominales ; c'est le phénomène de l'inflation. L'inflation a été forte en France en 1973, plus forte même que ce qui était prévu. La France ne s'est pas, dans ce domaine, distinguée de ses partenaires principaux, notamment de ses partenaires européens, puisque, pendant le premier semestre, la hausse des prix en France a été assez nettement inférieure, notamment du fait de la réduction du taux de la T. V. A., à celle de nos voisins.

Mais la tendance s'est inversée à partir du début du deuxième semestre et au cours des mois d'août et de septembre la hausse des prix est devenue plus forte en France que dans d'autres pays européens, la différence était d'ailleurs particulièrement accusée dans le domaine des produits alimentaires. A l'origine de la différence d'évolution des prix en France et en Allemagne fédérale depuis juin, se trouve la stabilité ou la baisse des prix des produits alimentaires en Allemagne fédérale, qui s'oppose à la hausse de 3 p. 100 que, vous le savez, nous avons enregistrée en France en trois mois.

Les résultats d'octobre ne sont pas encore définitivement connus en France, mais ils font l'objet d'évaluations pessimistes, puisque on sait que la hausse des prix dépassera 1 p. 100 ; pour ce même mois d'octobre, l'évolution européenne reprend — et je dirai « malheureusement » — une certaine homogénéité et on constatera que de grands pays ont connu à nouveau en octobre une hausse des prix soit égale, soit très sensiblement supérieure à la nôtre.

Après cette année 1973, année de forte croissance et d'inflation, quelles sont les hypothèses raisonnables et je dis bien « hypothèses », que nous pouvons faire pour 1974 ?

Pour prévoir l'allure d'une année au point de vue économique, il faut d'abord apprécier, évaluer ce qui ne dépend pas de nous. En effet, notre croissance est très largement tributaire de l'évolution économique internationale ; un tiers de notre production industrielle est exportée et le niveau de nos perspectives d'emploi et d'investissement dépend dans une assez large mesure de la conjoncture à l'étranger.

Or, il semble que celle-ci doive, en 1974, connaître un certain ralentissement. L'année 1973, dans le monde, a été une année de forte croissance inflationniste partout. L'année 1974 semble devoir être une année de croissance moyenne, soit parce que, ici ou là, les capacités de production ont été saturées, soit parce que certains pays, comme par exemple l'Allemagne fédérale ou les Etats-Unis, pratiquent une politique économique restrictive se traduisant par un ralentissement de leur croissance.

C'est pourquoi je crois raisonnable de se fonder pour 1974 sur une croissance moyenne à l'étranger.

Nous imaginons, et en cela nous retenons sensiblement leurs propres hypothèses, que la progression de la production de nos partenaires devrait être d'environ 4,4 p. 100 en volume, contre 5,5 p. 100 cette année, ce qui représente 1,3 p. 100 de moins d'activité économique dans le monde.

Naturellement, ce n'est qu'une hypothèse et l'on peut en imaginer d'autres, par exemple celle de la poursuite d'une inflation plus forte ou celle d'un ralentissement économique plus accusé ; comme il s'agit d'événements qui ne dépendent pas de nous, si affinées que soient nos prévisions, elles resteront des prévisions et les événements, eux, se dérouleront par eux-mêmes.

C'est ce qui nous conduit à imaginer pour 1974 une politique économique que j'appelle « à variantes », c'est-à-dire qui saura s'adapter à deux hypothèses contraires : celle d'un ralentissement économique plus accusé dans le monde, posant un problème d'activité et d'emploi, et celle d'une accélération nouvelle de l'inflation, qui n'apparaît pas probable à l'heure actuelle, mais, comme elle n'apparaissait pas non plus probable à l'automne 1972 et qu'elle s'est produite, on ne peut pas l'écarter *a priori*.

Nous avons basé nos prévisions pour notre économie sur l'hypothèse moyenne, mais en conservant dans nos instruments de politique économique, en particulier de politique budgétaire, les moyens d'une politique à variantes.

Quelle est alors l'hypothèse pour la France ? Je voudrais l'examiner successivement sous deux angles : la croissance et l'inflation.

En 1974, la croissance devrait se poursuivre à un taux de l'ordre de 5,5 p. 100 ; elle serait donc un peu moins forte qu'en 1973, mais dans le prolongement de l'évolution actuelle, puisque, pour le deuxième semestre de cette année, le taux de croissance en France est d'environ 5,5 p. 100. Cette croissance serait, je vous le rappelle, supérieure d'environ 1 point à celle de nos partenaires et la France continuerait donc son effort historique de rattrapage de développement.

Cette croissance reposerait sur une augmentation de la consommation de 5,6 p. 100 : c'est la même hypothèse que l'année dernière, il n'y a actuellement aucun emballement de la consommation et cette prévision correspond à la poursuite d'une croissance régulière ; elle reposerait également sur une augmentation des investissements de 6,2 p. 100 en volume, tous investissements compris, et en une progression des exportations de 12 p. 100 en volume, progression qui, naturellement, est forte, mais qui, compte tenu de nos analyses, est néanmoins probable.

Les ressources supplémentaires seraient ainsi de 76 milliards de francs et se répartiraient par moitié entre la consommation d'une part, 38 milliards de francs, les investissements et les exportations d'autre part, avec respectivement 18 milliards de francs et 20 milliards de francs. Ce sont là les ordres de grandeur qu'il faut avoir à l'esprit lorsqu'on analyse ensuite le contenu des différentes mesures de la politique économique.

En ce qui concerne l'inflation, l'année 1974 peut et doit être marquée par un changement profond. En effet, si on examine ses causes actuelles, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un phénomène très complexe, dont l'analyse ne se limite pas aux simplifications admirables que nous entendons ici ou là. On constate également que ce phénomène complexe a changé de nature au cours de l'année 1973, ce qui permet d'envisager son inflexion.

Au début de l'année 1973, l'inflation en France était très largement importée. Quelle qu'eût été la politique économique, même si elle avait été très restrictive et s'était accompagnée d'un blocage général des prix ou des rémunérations, elle n'aurait pas pu empêcher le développement du phénomène inflationniste, parce que l'augmentation du coût des matières premières était telle dans le monde que, de toute façon, elle se serait traduite dans nos prix. La situation de pénurie d'un certain nombre de marchés, notamment alimentaires — et chacun a à l'esprit l'évolution des prix de la viande et du vin à la fin de 1972 — aurait conduit également à de très fortes hausses de prix.

Un seul chiffre suffit à illustrer cette situation : en un an, le prix des matières premières importées par les Français a augmenté de 63 p. 100. Il est évidemment impossible à un pays qui importe ses matières premières d'absorber sur ses propres ressources une augmentation de cette ampleur et il était inévitable que celle-ci soit plus ou moins répercutée.

Enfin, plus récemment, les producteurs de pétrole ont majoré, comme vous le savez, leur fiscalité dans des proportions qui ont amené un relèvement de l'ordre de 70 p. 100 des prix de ce produit.

L'inflation était donc largement importée et, de plus, ses effets étaient amplifiés par le dérèglement du système monétaire international. On se souvient qu'au début de 1973 nous avons connu une profonde secousse du système monétaire international, qu'il a fallu fermer les marchés des changes pendant plusieurs semaines que le dollar a été dévalué et le deutschemark réévalué une première, puis une seconde fois.

Ces secousses du système monétaire international étaient aussitôt traduites et amplifiées sur les grands marchés de matières premières, déjà déséquilibrés par des pénuries.

Au cours des derniers mois, cette situation a commencé de se modifier. D'abord, sur le plan des matières premières, on assiste, depuis le mois d'août, à une stabilisation progressive des cours. Certains ont continué de monter, mais d'autres ont commencé à descendre et le cours moyen des matières premières achetées par notre pays est pratiquement stable depuis le mois d'août, contrastant avec la hausse phénoménale qui avait précédé.

D'autre part, le système monétaire international, sans être en ordre, tend dans une certaine mesure vers l'équilibre.

Vous vous souvenez des décisions qui avaient été prises concernant les taux de changes et les parités. Les autorités américaines avaient fixé un taux pour le dollar, qui s'établissait à 4,60 francs. Or, vous pouvez le noter, aujourd'hui, pour la première fois, le taux du dollar par rapport au franc financier se situe précisément à 4,60 francs, c'est-à-dire que l'on est revenu exactement au niveau qui avait été fixé et qui correspondait donc bien à une réalité.

Dans le même temps, le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis a eu une certaine tendance à se réduire ; c'est ce qui explique assez largement le rétablissement de leur monnaie.

On peut donc dire que les facteurs extérieurs qui ont été à l'origine de l'inflation française pendant le premier semestre de 1973 marquent, à l'heure actuelle, une certaine tendance à l'apaisement.

Il existe aussi des facteurs internes. J'en citerai deux. Le premier, qui est sans doute assez technique et à propos duquel on peut alimenter toutes sortes de réflexions et de controverses, est la liquidité monétaire de l'économie française.

Cette liquidité était forte à l'automne de 1972. Il n'était pas anormal qu'elle le fût à cette époque car, je vous le rappelle, le milieu de l'année 1972 avait été marqué par des inquiétudes sur le niveau de l'activité économique et une politique monétaire restrictive serait apparue comme allant à contre-courant.

Néanmoins, dès l'été 1972, nous avons commencé à pratiquer une politique monétaire de resserrement, le niveau de la liquidité restant encore élevé. Il est probable que cette liquidité de l'économie française, au début de 1973, a, non pas causé, mais facilité l'amplification des phénomènes d'inflation qui provenaient de l'inflation importée.

En outre, les revenus de toute nature ont connu une croissance considérable en 1973. J'entends toujours citer, ici et là, les chiffres relatifs à l'évolution des prix, mais beaucoup plus rarement ceux qui concernent l'évolution des revenus.

Au total, de 1973 par rapport à 1972 la progression des revenus en France — je dis bien « des revenus » — sera de l'ordre de 13,5 p. 100 et concernera pratiquement tous les types de revenus, ceux du travail pour lesquels la progression se situera sans doute au voisinage de 14 p. 100, les profits des entreprises non agricoles pour lesquels la progression sera égale à la moyenne, c'est-à-dire de l'ordre de 13,5 p. 100, et enfin les revenus agricoles qui ont connu une progression comparable durant les deux dernières années, avec une poussée plus forte en 1972 et moindre en 1973.

Quels sont alors les objectifs qu'on peut retenir pour 1974 en matière d'évolution des prix, telle qu'elle est ressentie par l'opinion publique ? Celle-ci analyse le mouvement des prix à partir des achats quotidiens et est plus sensible à leur augmentation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre qu'à leur augmentation moyenne d'une année sur l'autre. De même, l'opinion publique pondère psychologiquement ses achats en fonction de leur périodicité. Il est certain que, pour la ménagère, la hausse d'un produit qu'elle achète tous les jours est plus ressentie que celle qui frappe un produit acheté dans un foyer tous les trois mois ou tous les trois ans.

Pour 1973, la hausse des prix de détail entre le début et la fin de l'année sera de l'ordre de 8 p. 100 et sans doute légèrement supérieure à ce taux. Elle n'est pas, comme on l'a dit, de 10 p. 100 ou de 12 p. 100. Ces chiffres, obtenus en extrapolant sur une année entière les taux observés sur quelques mois, n'ont aucune valeur scientifique. Néanmoins, elle est d'un ordre de grandeur légèrement supérieur à 8 p. 100, ce qui est considérable.

L'objectif que l'on peut envisager de retenir pour 1974 serait de ramener cette hausse à 6,7 p. 100 environ.

Pourquoi ce taux ? Nous avons examiné quels étaient les objectifs moyens de nos partenaires européens. Par exemple, en Allemagne fédérale, l'évolution des prix retenue comme objectif pour 1974 est de 6,5 p. 100. Notre taux d'inflation étant légèrement plus fort que celui de l'Allemagne — guère plus fort, mais tout de même légèrement supérieur — il était normal que nous fixions, non pas un objectif, mais une référence qui soit un peu supérieure au taux de l'Allemagne, c'est-à-dire 6,7 p. 100.

Passer du rythme instantané actuel — celui des mois en cours : septembre, octobre, novembre — au rythme de 6,7 p. 100 représenterait une inflexion sensible et d'ailleurs nécessaire de l'évolution des prix.

Les comptes, qui vous ont été présentés et à l'intérieur desquels s'inscrivent la politique budgétaire et la politique fiscale, prévoient donc, d'une part, une croissance soutenue de 5,5 p. 100 et, d'autre part, une certaine modération de l'inflation.

Comme la dernière mise au point de ces comptes se situe à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, certains d'entre vous peuvent se demander s'ils ne sont pas complètement dépassés.

En effet, la hausse des prix, au cours des derniers mois, a été plus forte que celle envisagée au moment de l'établissement de ces comptes. Il faut examiner l'origine de l'écart

par rapport à la prévision initiale. Cet écart porte exclusivement sur deux chapitres : d'une part, l'évolution des prix alimentaires — quand je dis « prix alimentaires », je ne parle pas des prix agricoles, pour lesquels la question est tout à fait différente — et, d'autre part, le relèvement de la fiscalité des pays producteurs sur les produits pétroliers.

Pour le reste, c'est-à-dire pour les produits industriels et les services, l'évolution des prix, quoique excessive, demeure dans la ligne de ce qui avait été prévu lors de l'élaboration des comptes. Il n'y a pas lieu, au vu d'événements qui sont circonstanciels, comme la hausse des prix alimentaires ou celle des prix des produits pétroliers, d'abandonner une prévision qui reposerait sur l'analyse suivante : après une forte hausse enregistrée à la fin de 1973, l'année 1974 enregistrerait un certain ralentissement de la hausse des prix. Les indications les plus récentes confirment au contraire cette prévision. Peut-être, à cet égard, êtes-vous tentés de me faire le grief bienveillant d'optimisme, que je préfère mille fois au grief malveillant de pessimisme ! Quel serait, en effet, le sort de l'économie française si elle était conduite, dans les incertitudes du monde contemporain, par un esprit sombre et chagrin ?

Si l'on observe l'évolution depuis deux mois, on constate que les facteurs de modération de la croissance se sont plutôt confirmés à l'extérieur.

Je demande, en particulier aux sénateurs qui représentent des départements frontaliers, d'observer ce qui se passe, à l'heure actuelle, chez nos voisins. Il n'est pas douteux, par exemple, que l'économie de l'Allemagne fédérale connaît des ralentissements dans des domaines importants, comme celui de la construction.

Par ailleurs, les événements ont heureusement confirmé les hypothèses concernant les productions agricoles et les grands marchés.

Ainsi, cette année, nous prévoyons une situation d'approvisionnement normale, non seulement pour l'économie française, mais aussi, ce qui est très heureux, pour l'économie mondiale.

Il n'y a donc pas lieu de craindre la persistance de la tension sur les prix qui avait été ressentie l'année dernière. Dans ses grandes lignes, l'évolution de ces derniers mois a apporté des éléments de support à l'analyse que nous pouvons faire pour 1974, même si, pour 1973, l'évolution est plus défavorable que celle qui avait été attendue.

Comment pourrions-nous obtenir ces résultats, c'est-à-dire une croissance économique soutenue, accompagnée d'une certaine modération du mouvement des prix ?

Nous disposons de trois moyens : le budget de l'Etat, la politique monétaire, l'action directe sur les prix et sur les revenus. Lorsqu'on recense les possibilités de lutte contre l'inflation, on n'en trouve pas d'autre.

On peut, naturellement, organiser des manifestations de toute nature, proposer des actions concertées de toute espèce, mais, au moment du choix des moyens, il n'y en a pas d'autres que ceux que je viens d'énumérer.

En ce qui concerne l'action budgétaire, nous avons poursuivi, vous le savez, depuis plusieurs années — je crois que nous avons eu raison — une politique d'équilibre budgétaire.

Année après année, des experts ou de soi-disant experts ont critiqué cette politique en indiquant que le déficit budgétaire aurait pu accélérer efficacement notre développement.

On peut le croire, mais, si l'on regarde la situation des pays qui connaissent actuellement les difficultés d'ordre économique, social et monétaire les plus importantes en Europe — c'est le cas de la Grande-Bretagne et de l'Italie — on s'aperçoit que la carte des pays en difficulté coïncide avec celle des pays qui ont pratiqué une politique budgétaire de profond déficit.

Pour 1974, nous proposons un budget en équilibre. J'irai plus loin et je parlerai de budget en équilibre sur le versant de l'excédent.

En effet, un budget n'est jamais complètement en équilibre ; ce serait un miracle qu'il chemine toute l'année sur une ligne de crête. De même qu'en 1973, il se soldera par un excédent, de même, dans la conjoncture actuelle, et à moins que celle-ci ne connaisse un changement sensible, nous avons conservé, pour lutter contre l'inflation, une gestion budgétaire sur le versant de l'excédent.

Nous avons néanmoins prévu, dans le cadre de ce que j'appellerai « une politique à variantes », la possibilité d'engager une réserve d'autorisations de programme, je veux parler des crédits du fonds d'action conjoncturelle. A la différence de ce qui s'est parfois produit, il s'agit de ce que je qualifierai de « fonds en dehors », c'est-à-dire un supplément de 1.600 millions de francs d'autorisations de programme qui pourrait être, le moment venu,

engagé en sus des dotations de la loi de finances, si l'évolution de l'activité économique rendait cet engagement partiel ou total.

Pour ce qui est de la politique monétaire, nous pratiquons une politique monétaire normative, qui vise à contenir la croissance de la masse monétaire dans certaines limites.

Je vous ai rappelé, tout à l'heure, que la liquidité de l'économie française était forte, peut-être même trop forte, à l'automne 1972. Nous avons donc, à cette date, avec le concours actif et compétent du gouverneur de la Banque de France, mis en place une politique normative.

Nous avons fixé des dates et des proportions concernant les accroissements d'encours de crédits. En 1972, les encours de crédits avaient augmenté de 23 p. 100, mais, pour juger la valeur d'un tel pourcentage, il faut se rappeler qu'on avait pratiqué « l'encadrement du crédit » durant les années 1969 et 1970 et que l'année 1972 avait connu un certain phénomène de rattrapage. Cette augmentation paraissait néanmoins très forte. Aussi avons-nous voulu que l'augmentation annuelle des encours de crédits soit ramenée à 19 p. 100 à la fin de mars, à 17 p. 100 à la fin de juin, à 14 p. 100 à la fin de septembre et à 13 p. 100 à la fin de décembre.

Ces mesures ont été, au début, appliquées dans des conditions que je ne juge pas parfaitement satisfaisantes. Par contre, au cours des échéances récentes, grâce à un contrôle actif de la Banque de France, on a pu obtenir le respect de ces normes.

Il faut savoir, pour situer ces chiffres, que la progression moyenne des encours de crédits, en France, au cours des dix dernières années, a été d'environ 16,5 p. 100 par an. et que ce chiffre doit traduire à peu près la progression normale des besoins. En ramenant la croissance de ces encours à un rythme de 13 p. 100, nous exerçons effectivement un effort certain de compression de la croissance de la masse monétaire. J'indique au Sénat que cet effort sera prolongé en 1974. Je ne dis pas qu'il sera amplifié, ni que nous aurons à réduire à nouveau les normes. Ce point devra être examiné attentivement lorsque nous arrêterons les chiffres. Mais le système bancaire de crédit doit savoir que cette procédure sera maintenue en 1974.

Dans le même temps, les taux de l'escompte ont été très fortement relevés — 5,75 p. 100 en septembre 1972 et 11 p. 100 à l'heure actuelle — ce qui constitue un record historique, mais non mondial puisque la Grande-Bretagne, par exemple, a porté son taux d'escompte à 13 p. 100.

En ce qui concerne les taux d'intérêt au jour le jour, nous avons dépassé à l'heure actuelle le taux de 11 p. 100 sur les opérations du marché monétaire, ce qui représente à peu près un triplement par rapport au taux de l'année dernière.

Si j'indique tout cela au Sénat, c'est qu'on formule, ici ou là, des suggestions nombreuses consistant à dire que la politique que nous appliquons est trop molle, qu'elle est insuffisante, qu'il faut aller au-delà, etc. Or, je considère, pour ma part, que cette politique monétaire, qu'il convient d'apprécier avec beaucoup de soin, constitue déjà une discipline à certains égards sévère.

Le taux d'escompte à 11 p. 100 entraîne des conséquences — dont d'ailleurs je me préoccupe — pour certains emprunteurs, en particulier dans le domaine de la construction et du logement.

Mais je crois qu'en politique monétaire nous avons atteint, à condition bien entendu que celle-ci soit scrupuleusement appliquée, les ordres de grandeur, les proportions, les taux qui correspondent à notre situation actuelle et qu'il faut réfléchir, s'interroger avec beaucoup de soin avant d'envisager de la changer.

Le dernier moyen dont disposait le Gouvernement pour lutter contre l'inflation, c'était l'action directe, concernant soit les prix, soit les rémunérations.

Vous savez que pour les rémunérations, la règle est restée celle de la libre discussion et que même dans le cadre des responsabilités des pouvoirs publics, nous avons poursuivi avec nos partenaires sociaux des grandes entreprises nationales ce qu'on appelle la politique contractuelle.

Pour ce qui est des prix, l'Etat d'abord, contrairement à une légende tenace, a donné l'exemple en ce sens que la hausse des prix des tarifs publics a été modérée. En 1973, elle a été notablement inférieure à l'évolution moyenne des prix de tous les secteurs comparables. Vous retrouverez d'ailleurs une trace de cette politique dans le collectif que vous aurez à discuter vers la mi-décembre. Vous verrez qu'effectivement l'Etat s'est opposé à des relèvements de tarifs d'entreprises nationales, qu'il s'agisse de la S. N. C. F., de la R. A. T. P., des charbonnages de France, et qu'il doit de ce fait tenir compte dans son budget des pertes que ces entreprises ont subies.

La hausse des prix des tarifs publics a été de 3,8 p. 100 pour 1973. Elle est donc très inférieure aux chiffres que j'évoquais tout à l'heure. Il n'y a eu aucune hausse des tarifs publics depuis le 28 juillet dernier, et il n'y en aura aucune jusqu'à la fin de cette année.

Nous avons, en ce qui concerne les prix industriels, utilisé ce que nous appelons la programmation annuelle des prix, c'est-à-dire la discussion avec les secteurs économiques de l'évolution de leurs prix pendant une durée d'un an. Cette programmation aboutit à des résultats que l'on peut considérer comme positifs puisque l'évolution des prix des produits industriels représente une hausse de 5,1 p. 100, ce qui est, dans une période de forte inflation, une hausse relativement modérée.

Enfin, nous avons noté, à la suite de la publication de l'indice des prix du mois de septembre, la poursuite d'une forte hausse de certains prix de détail de produits alimentaires. Ce phénomène était d'autant plus surprenant et préoccupant que les prix de gros des mêmes produits étaient, soit stables, soit en baisse depuis plusieurs mois. S'agissant des cours à la production, vous savez que, par exemple, ceux de la viande ou de certains fruits et légumes, étaient inférieurs à ce qu'ils étaient en 1972.

C'est le motif pour lequel nous avons décidé la taxation, non pas des prix des produits, mais des marges, afin que le système de distribution traduise, jusqu'au stade du détail, l'évolution des prix à la production ou l'évolution des prix de gros.

Cette mesure a suscité un certain nombre de critiques et de protestations. Cependant, je dois noter que, dans l'ensemble, la taxation est très largement respectée par la majorité des détaillants; les contrôles qui ont été faits, les relevés qui ont pu être établis, notamment en province, ont fait apparaître que les prix, tels qu'ils étaient désormais pratiqués, concernant les fruits et légumes ou la viande de bœuf étaient conformes à la taxation.

Il est évident qu'un tel régime, dès lors qu'il existe, doit être respecté par tous, de même qu'il appartient aux pouvoirs publics d'examiner périodiquement les conditions de formation des prix en question, surtout s'il s'agit de prix saisonniers, de façon à tenir à jour leur propre dispositif.

Avant d'aborder la présentation du budget proprement dit, je voudrais conclure sur le problème de la politique économique, par les réflexions suivantes.

La politique de lutte contre l'inflation que nous poursuivons et que nous poursuivrons n'est pas fondée sur l'idée de contrainte, mais sur celle de l'équilibre économique. La politique que nous avons suivie et que nous avons l'intention de suivre encore en 1974 consiste à régler, en utilisant les instruments monétaires et budgétaires, l'activité économique à un niveau qui soit suffisamment élevé pour que n'apparaissent pas de problèmes d'emploi, mais qui n'entraîne pas, pour autant, des tensions excessives dans un appareil de production déjà trop intensément utilisé.

C'est dans ces conditions d'équilibre — équilibre qui sera établi par la politique budgétaire et par la politique monétaire — que les facteurs favorables que je présentais tout à l'heure concernant l'environnement extérieur — stabilisation des cours des matières premières, détente sur les marchés agricoles, réapparition de la concurrence internationale — pourront exercer leur influence modératrice sur l'évolution des prix. Or, je vous rappelle à cet égard, que l'utilisation des instruments budgétaires et monétaires actuellement pleinement en œuvre, constitue l'outil le plus puissant, et de loin, dans la lutte contre l'inflation.

Mais il faut aussi que les partenaires sociaux poursuivent leurs discussions, ou prennent leurs décisions dans des conditions réalistes et modérées. Cela dépend, en définitive, du jugement des Français. Je suis persuadé, pour ma part, qu'ils savent discerner, dans les outrances de telle ou telle protestation ou revendication, dans les manœuvres politiques voyantes de telle ou telle organisation ou tendance, des actes manifestement contraires aux intentions affichées. Ils savent parfaitement qu'une grève n'a jamais fait baisser les prix et, on ne voit pas, d'ailleurs, comment une baisse de la production pourrait contribuer à la lutte contre l'inflation. Ils savent aussi qu'on ne peut pas en même temps, réclamer la stabilité des prix et s'élever dès qu'elle est prise contre toute mesure quelle qu'elle soit tendant à l'obtenir. Le ralentissement des prix, je vous le dis franchement, ne résultera pas de l'agitation, du désordre, de l'intrigue ou de l'incompétence économique, mais d'un minimum de discipline de la part de chacun. Les producteurs et les distributeurs doivent faire profiter les consommateurs, chaque fois qu'ils le peuvent, de l'évolution plus favorable de leurs coûts. Ils ne doivent pas chercher à accroître, dans les circonstances actuelles, leur marges au détriment d'autres catégories sociales.

La même modération est attendue de ceux qui touchent des traitements ou des salaires. L'évolution de ces traitements et salaires devrait connaître une inflexion exactement parallèle à celle des prix et devrait donc permettre de prolonger et d'accroître le premier effet de baisse des prix dû au ralentissement ou à des conditions plus favorables d'approvisionnement.

En 1974, comme je le disais tout à l'heure, les conditions objectives du ralentissement de la hausse des prix paraissent réunies, ce qui n'a pas été, de toute évidence, le cas en 1973. Ce ralentissement doit donc être obtenu.

Le choix est clair. L'économie française est un ensemble à l'intérieur d'un cadre. Le cadre, qu'il s'agisse de la monnaie, du crédit, du budget, de l'environnement international, à l'exception du pétrole, est, à l'heure actuelle, conforme aux besoins de la lutte contre l'inflation. Le problème n'est donc pas de resserrer le cadre; le problème se situe désormais à l'intérieur de ce cadre. Ou bien les agents de l'économie, c'est-à-dire ceux qui sont concernés par les prix, les marges et les rémunérations, accepteront d'adopter une attitude de modération qui leur permette de ne pas faire éclater le cadre, et alors la lutte contre l'inflation sera gagnée sans dommage pour la croissance et l'emploi, c'est-à-dire sans dommage pour la richesse réelle des Français; ou bien, refusant cette modération, ils essaieront de faire éclater le cadre par l'excès des décisions prises concernant les prix, les marges et les rémunérations. Alors, il ne resterait plus comme seule solution qu'à comprimer l'ensemble — ce que je m'efforce, depuis des mois, de ne pas avoir à faire — pour le plus grand dommage, pour le plus grand malheur de l'activité économique.

Quand on pense à ce choix, clair et d'intérêt commun, on ne peut que s'attrister de l'outrance, de la légèreté ou de la mauvaise intention de ceux qui s'ingénient, avec toutes les ressources puissantes de la démagogie ou de l'esprit partisan, à entraîner les Français vers de mauvais choix.

J'en viens maintenant à la présentation du budget proprement dit.

Le budget de 1974 traduit trois volontés. Il s'agit, premièrement, de poursuivre l'application des principes qui ont été les nôtres au cours des dernières années: équilibre budgétaire, maintien de la croissance de la dépense publique à l'intérieur de la croissance de la production intérieure brute, deuxièmement, de disposer en cours d'année de moyens d'action suffisants pour corriger, s'il le faut, le cours de l'activité économique, troisièmement, de poursuivre l'équipement du pays, notamment en équipements collectifs et de soutenir la politique de progrès social afin de respecter les engagements pris par le Gouvernement ou par ceux qui le soutiennent au début de cette année.

Pour la cinquième année consécutive, le budget est présenté en équilibre. Il vous arrive avec un excédent fort modeste, car après les travaux de l'Assemblée nationale, il n'est plus que de 1 million de francs. Il est symbolique, alors qu'initialement il s'agissait d'un chiffre sensiblement plus élevé. Il faut tout de même savoir que cette présentation d'un budget en équilibre pour la cinquième fois est pratiquement sans précédent dans notre histoire financière. Le Sénat a une riche bibliothèque. Sa tradition dans la culture financière est grande. Je vous invite à rechercher combien de fois ont été présentés cinq budgets successifs en équilibre; vous n'en trouverez aucune pour la période actuellement recensée.

Quant à la progression de la masse budgétaire, elle est évidemment forte puisqu'elle atteint 12,4 p. 100, ce qui est un chiffre élevé, mais légèrement inférieur à celui de la production intérieure brute en valeur. Tenant compte à la fois de la progression des rémunérations et de la nécessité de poursuivre le développement des équipements collectifs, l'Etat a donc pu maintenir la progression de cette masse en deçà de celle de la production intérieure brute, ce qui veut dire que le prélèvement effectué par le budget sur l'économie française ne sera pas augmenté en 1974 et subira même une légère diminution.

Le niveau total des dépenses atteint 224 milliards de francs, ce qui représente environ 24 milliards de plus qu'en 1973. Comment s'explique et comment se répartit cette augmentation des dépenses?

D'abord, par le fait que la dette publique, quoiqu'elle soit légère en France, connaît une certaine progression cette année pour des raisons techniques: meilleure rémunération des fonds des chèques postaux, première échéance de paiement des intérêts de l'emprunt d'Etat que nous avons émis cette année et remboursement de certains bons du Trésor à cinq ans qui avaient été émis en 1969.

Pour le fonctionnement des services publics, la progression des dépenses est de 14,4 p. 100. C'est une progression qui est évidemment forte, mais qui s'explique dès qu'on la décompose,

puisqu'elle correspond, d'une part, à la majoration des rémunérations dans la fonction publique et, d'autre part, à un certain nombre de créations d'emplois, moins élevé toutefois que les années précédentes: 32.000, dont 22.500 pour la seule éducation nationale.

Les interventions progressent de 11,1 p. 100, comme l'année précédente. Néanmoins, un phénomène nous préoccupe: les concours aux entreprises nationales qui avaient pu être stabilisés ou même légèrement réduits au cours des dernières années connaissent une progression sensible en 1974, l'essentiel de cette augmentation étant dû à la situation des Charbonnages de France et échappant donc largement à toute décision de caractère budgétaire.

J'en viens aux dépenses civiles en capital. Celles-ci progressent, en crédits de paiement, de 10,5 p. 100, mais c'est un chiffre qui n'est pas caractéristique car, pour l'équipement, ce qui compte, c'est moins l'augmentation des crédits que celle des autorisations de programme dont je vais vous dire un mot dans un instant.

Enfin, pour les dépenses militaires, la progression est de 11 p. 100, plus faible que celle de l'ensemble des dépenses publiques, mais néanmoins de nature à assurer l'exécution de la loi de programme d'équipement militaire à long terme.

Ce qui préoccupe particulièrement le Sénat — j'en suis persuadé — c'est le niveau des équipements collectifs. Or, pour ceux-ci, malgré la conjoncture économique, nous avons pu maintenir des taux de croissance particulièrement élevés. Les autorisations de programme de toute nature progressent de 16 p. 100 et, si l'on y ajoute les financements par emprunts destinés aux autoroutes et aux télécommunications, on atteint une augmentation de 18 p. 100 des possibilités d'engagement d'équipements collectifs, sans tenir compte du fonds d'action conjoncturelle, doté de 1.600 millions de francs, dont je parlais tout à l'heure.

Si l'on considère l'ensemble des dotations qui sont consacrées aux secteurs programmés par le Plan et à propos desquels s'exerce le jugement habituel sur le pourcentage de réalisation du Plan, on constate qu'elles croissent de 20 p. 100 par rapport à 1973 et qu'elles se situent donc exactement à l'intérieur de la fourchette de progression du Plan.

Parmi les secteurs privilégiés, figurent les routes et les autoroutes avec une progression de 24 p. 100, les transports en commun avec une progression de 51 p. 100, les télécommunications avec une progression de 35 p. 100, l'aménagement foncier et l'urbanisme avec une progression de 27 p. 100 et les équipements sanitaires et sociaux, longtemps délaissés, avec une progression de 30 p. 100.

Les dotations en matière d'équipement sanitaire et social devraient permettre de mettre en chantier 8.000 lits supplémentaires en 1974, contre 6.000 en 1973, et de doubler l'effort réalisé en faveur des établissements destinés aux personnes âgées.

Je citerai enfin quelques catégories dont la situation préoccupe toujours le Parlement.

D'abord, les rentiers-viagers pour lesquels nous prévoyons une revalorisation des rentes à un taux qui a été ensuite majoré lors de la discussion devant l'Assemblée nationale, ce qui aboutit, pour 1974, à une progression de 8 p. 100 de l'ensemble des rentes viagères.

Ensuite, les rapatriés. Vous savez que la loi prévoyait une dotation annuelle de 500 millions de francs. Nous l'avons portée à 550 millions de francs. Il s'agit donc d'une majoration de 10 p. 100 par rapport à l'engagement législatif. En même temps, des dispositions ont été prises pour accélérer la liquidation des dossiers.

Pour la formation professionnelle, un important effort sera fait, qui se traduit à la fois par l'augmentation du taux — de 0,8 p. 100 à l'heure actuelle, il passera à 1 p. 100 — et par une forte progression des dotations budgétaires.

Quant aux victimes de guerre, l'indice des pensions auxquelles les veuves peuvent prétendre a été fixé à 500.

Il faut noter également le renforcement très important des moyens budgétaires du ministère de la justice.

Enfin, pour les collectivités locales, nous prévoyons un nombre de nationalisations de C. E. S. et de C. E. G. sans précédent, puisqu'il atteint cinq cent cinquante établissements, et une progression du V. R. T. S., le versement représentatif de la taxe sur les salaires, de 1.925 millions de francs, soit 13,9 p. 100.

J'en aurais terminé avec cette présentation du projet de budget pour 1974, si je ne voulais vous dire maintenant quelques mots des recettes, notamment de notre amendement de justice fiscale, inséré après coup dans le dispositif et à propos

duquel j'ai noté avec soin qu'il avait été voté à l'Assemblée nationale par l'unanimité des groupes qui la composent. En effet, lors du vote sur l'ensemble de l'article 2, il a été voté par la majorité certes, mais également par la totalité des groupes de l'opposition, qui ont ainsi tenu à rendre hommage à l'inspiration fiscale de ce projet.

Quel est le contenu de notre amendement de justice fiscale ? Quels sont les motifs qui en ont inspiré l'élaboration ?

Il s'agissait d'améliorer l'impôt sur le revenu, d'une part, en unifiant les régimes d'imposition et, d'autre part, en dégageant un certain nombre de contribuables modestes. A cet égard, vous savez qu'apparaît pour la première fois dans notre fiscalité une première tranche d'impôts au taux de 5 p. 100. De plus, nous avons intégré dans le barème l'ensemble de ce qu'on appelle les minorations dégressives et les décotes, de façon à supprimer dans le calcul de l'impôt ces formalités compliquées et à permettre, au contraire, à l'ensemble des contribuables modestes d'en bénéficier.

Il a été prévu également de porter de 500 à 2.000 francs le montant de l'abattement que les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans peuvent faire sur le revenu soumis à imposition lorsque le revenu imposable est inférieur à 12.000 francs et de créer une tranche, qui va de 12.000 à 20.000 francs, à l'intérieur de laquelle ces personnes âgées pourront faire un abattement de 1.000 francs. L'ensemble de ces mesures en faveur des personnes âgées représente un allègement de 400 millions de francs.

Notons encore que l'abattement sur les petites successions a été relevé de 100.000 à 175.000 francs, sur proposition du Gouvernement, lors des débats à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, nous avons institué un abattement par part de 10.000 francs pour les collatéraux et les non-parents car, à l'heure actuelle, ceux-ci sont frappés au taux plein de l'impôt sur les successions et même, lorsqu'il s'agit de successions modestes ou de simples gestes de reconnaissance, ils subissent un prélèvement de 60 p. 100.

Dans le même esprit, nous avons procédé — vous le savez — au remboursement anticipé de l'emprunt 3,5 p. 100 1952-1958. Je tiens à informer le Sénat du succès exceptionnel rencontré par cette opération. Le total des titres qui ont été présentés au remboursement est, en effet, de l'ordre de 550 millions de francs. Comme le total des titres qui étaient en circulation dépassait 12 milliards de francs, cela veut dire que cette conversion a été réussie au-delà de 95 p. 100.

Les spécialistes du droit financier qui siègent dans cette enceinte savent que la tradition était de considérer qu'une conversion était réussie lorsque 80 p. 100 des porteurs demandaient la conversion de leurs titres. Cette opération, qui avait d'ailleurs reçu l'approbation du Sénat, bien qu'elle ait été ici ou là contestée, s'est donc exécutée dans des conditions parfaitement satisfaisantes.

En ce qui concerne maintenant les rémunérations les plus élevées, il est proposé — cela a déjà été décidé par l'Assemblée nationale et il reste au Sénat à se prononcer — de ramener de 20 à 10 p. 100 la déduction sur les traitements et salaires lorsque ceux-ci dépassent de plus de 50 p. 100 le montant de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu.

En effet, pour ceux qui atteignent ce montant, il n'y a pas lieu de prévoir l'application de dispositions spéciales aux traitements et salaires. Il s'agit de rémunérations qui doivent être traitées comme représentant à la fois un élément salarial et un élément non salarial.

Par ailleurs, nous avons prévu de réviser un certain nombre d'avantages catégoriels qui avaient été consentis dans le passé pour des raisons tout à fait justifiées, mais qui, à l'heure présente, n'ont plus le même caractère d'actualité.

Je citerai d'abord ce qu'on appelle le prélèvement libératoire concernant un certain nombre d'emplois de l'épargne. Ce prélèvement est actuellement de 25 p. 100. Nous proposons de le porter à 33 1/3 pour toutes les formes d'épargne à court terme, ce qui exclut l'épargne à long terme, c'est-à-dire les obligations.

Nous avons prévu également de plafonner à 20.000 francs par an le montant des sommes qui pourraient être versées dans ce qu'on appelle les « plans d'épargne à long terme » dont les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu.

Nous avons proposé la suppression en trois ans des tantièmes alloués aux administrateurs de sociétés. Cette disposition fait l'objet d'un texte distinct puisqu'elle relève du droit des sociétés et non de la fiscalité.

Nous avons prévu, enfin, de normaliser la situation des provisions des compagnies d'assurances, comme nous l'avions déjà fait pour les provisions des banques, ce qui nous permet de dégager des ressources appréciables.

Enfin, en ce qui concerne la participation et la charge financière qu'elle représente, le Sénat sait certainement que, dans le cadre des opérations de participation, les sociétés peuvent constituer des provisions : une provision à hauteur de 100 p. 100, qui est la réserve spéciale de participation, et une provision à hauteur de 100 p. 100 dite provision pour investissements.

De ce fait, les entreprises, dans le cadre de la participation, ne supportent aucun prélèvement sur leur substance et c'est uniquement le Trésor public qui le subit.

En effet 200 p. 100 au titre de la participation en face d'un taux d'impôt de 50 p. 100, cela veut dire une économie d'impôt de 100. C'est donc — je le répète — le Trésor public qui supporte la charge totale de la participation. C'était tout à fait normal à l'origine, car le lancement de ce dispositif avait besoin d'une forte impulsion ; mais, à l'heure actuelle, le Gouvernement a pensé que, si l'on pouvait maintenir intégralement la provision pour participation, il convenait de réduire la provision pour investissements, dont le taux serait ramené à 80 p. 100 en 1974, 65 p. 100 en 1975 et 50 p. 100 en 1976.

Certaines plus-values feront l'objet de taxations plus lourdes, et en premier lieu les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs titres par les dirigeants des entreprises. L'impôt sur la plus-value qu'ils supportent, qui est actuellement de 8 p. 100, passerait à 15 p. 100.

D'autre part, les plus-values à long terme réalisées par les entreprises verraient le taux de prélèvement passer de 10 p. 100 à 15 p. 100.

Enfin, sauf pour les résidences principales, on porterait de cinq ans à dix ans le délai au-delà duquel les plus-values sur reventes d'immeubles sont exonérées. On sait en effet que des opérations fort lucratives sont effectuées sous la forme d'achat et de reventes d'immeubles, lorsque l'immeuble est revendu dans un délai qui excède cinq ans. Par analogie avec ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, nous prévoyons de porter ce délai de cinq à dix ans.

Je terminerai par l'évocation de deux mesures. Certes, il en existe d'autres dont on pourrait faire également le commentaire, mais c'est à l'occasion des articles, monsieur le rapporteur général, que nous les présenterons et, je l'espère, les justifierons auprès du Sénat.

Il y a d'abord un article sur l'évasion fiscale internationale, c'est-à-dire ces techniques par lesquelles les entreprises transfèrent une partie des profits qu'elles effectuent en France à d'autres entreprises qui sont domiciliées à l'étranger, dans ce qu'on appelle les « paradis fiscaux ».

Pour mettre fin à ces abus, le Gouvernement propose un dispositif qui d'ailleurs s'inspire de réflexions européennes et qui consiste à faire en sorte que ce soit les intéressés qui aient à apporter la preuve de l'utilité de ces transferts et non pas, comme c'est le cas actuellement, l'administration qui ait à démontrer que ces transferts n'ont pas de contrepartie économique.

La deuxième et dernière question que je voudrais évoquer concerne les modalités de perception de l'impôt sur le revenu. Vous savez en effet que nous vous proposons, dans le cadre de cette loi de finances, d'adopter le principe de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire de réaliser dans ce domaine une des réformes les plus importantes qui puissent être engagées. L'Assemblée nationale a d'ailleurs adopté un texte, que le Gouvernement a accepté, qui prévoit les conditions dans lesquelles le Gouvernement déposera un projet de loi instituant cette retenue à la source de l'impôt sur le revenu. Nous aurons peut-être, devant le Sénat, certaines difficultés à le faire adopter.

Je souhaite néanmoins que vous vous y ralliez, parce que je fais partie de ceux — et je suis persuadé que cette catégorie est très largement représentée sur les bancs du Sénat — qui considèrent qu'il est tout à fait inutile et finalement, tous comptes faits, nuisible de s'opposer à une réforme dont l'éventualité est certaine. Tous les pays modernes, sans exception, pratiquent la retenue à la source de l'impôt sur le revenu. Qu'il s'agisse des pays de l'Ouest européen, de la totalité de nos partenaires européens — même l'Italie a adopté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1974 ce dispositif — qu'il s'agisse des pays scandinaves, souvent cités, avec quelque excès, en modèle ; qu'il s'agisse des grands pays du continent Nord américain, Etats-Unis et Canada ; qu'il s'agisse de l'Union soviétique, tous ces pays pratiquent la retenue à la source de l'impôt sur le revenu.

Je suis convaincu que l'opinion française dans sa majorité souhaite l'institution de ce système. C'est un système qui, pour le contribuable, présente des avantages de simplicité éclatants, puisqu'il est dispensé du régime des tiers provisionnels et que, lorsqu'il ne tire son revenu que de son travail — ce qui est le cas d'un grand nombre de contribuables en France — il est même dispensé de toute déclaration.

L'argument suivant lequel ce mode de perception représenterait une charge excessive pour les entreprises ne résiste pas à l'examen. Les obligations des entreprises au regard des cotisations de sécurité sociale sont autrement complexes que celles d'un prélèvement à effectuer lors du règlement du traitement ou du salaire.

L'argument, souvent évoqué par certains, suivant lequel ce serait un moyen d'affaiblir la résistance du contribuable à l'augmentation de l'impôt, ne résiste pas davantage à l'examen. Pour le démontrer, je voudrais prendre un autre exemple, celui du plafond de la sécurité sociale. Les organisations représentatives des cadres ont montré leur capacité à mobiliser leurs adhérents lorsque telle ou telle décision ou telle ou telle hypothèse était envisagée à cet égard.

Donc, l'institution de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu est certaine. Nous envisageons qu'elle puisse être introduite en France à partir de 1978. Elle nécessite en effet de longues et minutieuses études. Cette nouvelle forme d'imposition s'accompagnera d'ailleurs d'un certain nombre d'avantages puisqu'il faudra faire disparaître une année d'imposition, étant donné que nous passerons d'un système dans lequel l'impôt est perçu sur les revenus de l'année précédente à un système dans lequel l'impôt sera perçu sur les revenus de l'année en cours. Il faudra donc faire disparaître l'un des deux.

Enfin, c'est un système qui permet de résoudre un certain nombre de problèmes actuellement insolubles, par exemple celui des contribuables qui ont eu, à un certain moment, des revenus importants ou occasionnels et qui se voient présenter, avec douze mois et quelquefois dix-huit mois de retard, des prélèvements fiscaux importants et qui se trouvent, de ce fait dans une situation parfois humainement ou socialement difficile.

C'est pourquoi le Gouvernement insiste et insistera pour que le Sénat veuille bien le suivre sur ce point. Si un vote intervenait à l'heure actuelle, si vous aviez à vous prononcer tout de suite, sans doute votre réaction serait négative. Je souhaite que vous réfléchissiez. Il n'est de l'intérêt de quiconque de se placer le dos tourné à l'horloge du temps. A partir du moment où une réforme doit intervenir, il est plus utile d'en préciser les modalités et de concourir à son perfectionnement que de s'imaginer que l'on peut arrêter le cours d'événements inéluctables.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avec quelques longueurs dont je m'excuse, la présentation de cette loi de finances pour 1974. Vous allez avoir à en débattre, vous aurez à vous prononcer sur elle. Ce n'est pas le moment d'anticiper sur votre vote, ni de développer les arguments pour lesquels je souhaite que ce budget trouve au Sénat la majorité que la tradition financière de cette Assemblée et la volonté que vous ressentez de lutter contre l'inflation appellent de toute évidence.

Voter pour 1974 un budget en équilibre, et qui en même temps poursuit la progression des équipements collectifs en France, comporte les réserves nécessaires pour faire face à un éventuel ralentissement de notre activité économique, apporte pour un certain nombre de catégories en difficulté des améliorations souvent substantielles, c'est un acte politique auquel on peut largement souscrire.

Je souhaite surtout que la discussion qui va suivre s'inspire de l'esprit que j'évoquais tout à l'heure et soit pour chacun d'entre vous l'occasion d'apporter à ce document essentiel, qui est le journal financier et quotidien de la France en 1974, sa contribution, son enrichissement, sa réflexion et non pas seulement ses critiques ou son dénigrement. Je suis sûr que le budget ainsi examiné sera, comme nous le souhaitons, l'instrument d'équilibre, de progrès et de mieux-être de la France en 1974. (Applaudissements à droite, au centre et sur diverses travées à gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, au risque de décevoir M. le ministre, et même de vous surprendre, je vous dirai que je n'éluderai pas les points positifs que vous avez développés à cette tribune, bien au contraire.

Seulement, j'ai remarqué avec une certaine surprise que si vous aviez pris beaucoup de précautions pour évoquer les perspectives de 1974, vous aviez anticipé sur les critiques qui pouvaient vous être adressées ici, qu'au fond vous ne connaissez pas. C'est une simple réflexion avant d'aborder ce débat.

C'est un débat que j'ai l'honneur de présenter devant vous pour la troisième fois. Avant d'aborder le budget proprement dit, je voudrais vous livrer quelques réflexions d'ordre général en ayant soin, comme je le dois à l'objectivité, de préciser celles qui me sont personnelles.

Monsieur le ministre, j'ai lu et relu avec beaucoup d'attention vos interventions à l'Assemblée nationale lors de l'ouverture de la discussion budgétaire, comme je viens de suivre, avec le même intérêt, celle que vous venez de faire devant nous.

En gros — vous voyez que je tiens ma parole — je suis d'accord avec l'analyse que vous faites de la situation économique à l'heure actuelle et vos propos de ce jour confirment à peu de chose près, ceux du 23 octobre.

Si je dis en gros, c'est parce que je ne peux pas souscrire à certains passages de votre discours à l'Assemblée nationale — que vous n'avez pas répétés ici — qui évoquent des problèmes que j'estime d'importance capitale.

Je n'en évoquerai, pour l'instant, que deux.

Le premier est la politique économique bipartisane que vous envisagez sans répugnance, avez-vous dit à l'Assemblée nationale, comme s'il n'y avait pas d'autre solution qu'un libéralisme qui, en ce moment, confine à l'anarchie ou à un collectivisme contraignant.

Entre ces deux pôles se situent heureusement des nuances plus conformes à notre tempérament et qui permettraient, si l'on voulait s'en donner la peine, d'allier la planification au libéralisme, sans passer par la contrainte, en faisant appel à une plus ample et plus régulière information d'un public devenu majeur et à une concertation dont on parle beaucoup dans tous les discours et dans les couloirs mais qui ne se traduit pas toujours par des applications concrètes.

Le second vise la loi de finances elle-même et ce que vous avez appelé, je ne sais pourquoi, l'amendement de justice fiscale, expression que vous avez répétée ici même il y a un instant.

Dans cette discussion générale, je me garderai bien, à quelques exceptions près, de disséquer cet amendement qui contient, hélas ! trop souvent le pire à côté du meilleur, vous me permettez de le dire, et j'aurai tout loisir de préciser cette pensée à l'occasion de la discussion des articles, devant M. le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ou devant vous-même, si vous nous faites l'honneur d'assister à cette seconde séance.

Alors comment se fait-il qu'étant, en gros, d'accord avec vous sur l'analyse de la situation actuelle, constatant avec vous qu'après tout la situation de chacun, vue avec un certain recul, n'est pas si mauvaise par rapport aux autres, un vent d'inquiétude vienne à passer sur ce pays ?

Un sondage, encore récent, faisait ressortir que si individuellement les Français se trouvaient heureux, ils étaient collectivement moroses. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire lors des débats précédents en particulier quand nous avons discuté de la conversion de la rente Pinay.

Ce ne serait peut-être pas très grave si, depuis quelques semaines, cette morosité ne semblait tourner à la révolte ; cela mérite cette fois-ci toute notre attention.

Deux phénomènes, étroitement imbriqués, ont conduit à cette situation de fait : la crise énergétique et l'inflation.

Vous y avez fait amplement référence à la tribune de l'Assemblée — vous en avez parlé ici également — et vous avez complété le triptyque par l'évocation de la crise monétaire.

A ce sujet, permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que mis à part les milieux spécialisés ou intéressés, l'opinion publique n'attache que peu d'importance à ce dernier volet. Elle n'y est sensible que s'il touche à ses déplacements à l'étranger ou au transfert d'argent entre les résidents de sa propre famille à l'étranger et la France.

Et comment s'y retrouverait-elle d'ailleurs quand votre discours du 23 octobre faisait état, à juste titre, de la faiblesse du dollar et quand nous assistons, aujourd'hui 22 novembre — comme vous l'avez rappelé — à sa résurrection vigoureuse, dont nous ignorons, bien entendu, la pérennité, puisqu'il atteint la parité de 4,60, rejoignant ainsi le cours de la seconde dévaluation du dollar ?

Quant à l'inflation et à l'un de ses éléments, la crise énergétique, ce n'est pas quand on combat l'incendie que l'on en recherche les causes et les auteurs. Et pourtant, il y a vingt-



trois ans, dans une autre enceinte, nous étions plusieurs à réclamer des recherches vers des sources énergétiques moins épuisables que les combustibles fossiles. Depuis, les avertissements ne vous ont pas manqué. Dans cette enceinte même, des débats ont rassemblé un certain nombre de spécialistes de ces questions.

Mais les sirènes pétrolières prétendaient intarissables les réserves connues, probables ou possibles, et leurs chants, joints à leurs politiques des prix, se sont révélés assez séduisants pour anéantir les chances de toute autre énergie de substitution, tant il est agréable pour tous — pour les gouvernements comme pour les gouvernés — de se bercer d'illusions et d'adopter des solutions de facilité.

Vous voyez que je fais la part large et que je ne mets pas en cause les seuls gouvernements auxquels vous avez appartenu, pas plus que le seul ministère de l'économie et des finances ; mais cela ne veut pas dire que ce dernier n'ait pas sa petite part de responsabilité.

Au cours des discussions du VI<sup>e</sup> Plan, une voix, et une seule, s'est élevée contre l'accélération du programme nucléaire de 4.000 à 8.000 mégawatts électriques, c'est celle de votre représentant qui, heureusement, n'a pas emporté la majorité.

Si j'ajoute à cela le conservatisme technologico-sentimental de certains techniciens, nous avons perdu quatre à cinq ans.

Or, il faut cinq ans pour construire une centrale nucléaire avec une usine de séparation isotopique à partir du moment où la décision est prise, et elle est quelquefois longue à prendre. Il faut plus encore pour reconverter les sources énergétiques, pour rendre exploitables les sables asphaltés ou les schistes bitumineux qui deviennent rentables, et la pénurie commence à s'installer avec la kyrielle d'inquiétudes qu'elle suscite.

Mais si cette crise énergétique n'est à vrai dire qu'un élément de l'inflation, c'est un élément moteur par son action multipli-catrice.

L'inflation, avez-vous dit le 23 octobre, et répété il y a un instant, cumule une origine externe et une origine interne.

Vous avez indiqué, dans votre exposé à l'Assemblée nationale, que pour les causes d'origine externe, je cite : « Il est parfaitement clair que nous sommes dépourvus de tout moyen d'agir sur ces causes ». Je vous pose une première question : en êtes-vous si sûr ?

L'inflation a plusieurs composantes, en premier lieu la monnaie, évidemment, avec la masse flottante des devises des pays producteurs de pétrole et des sociétés multi-nationales ; mais c'est une masse qui tend à se stabiliser et la récente reprise du dollar, comme la suppression du double marché de l'or, y contribue. Nous avons même pu enregistrer ces temps-ci des achats de dollars par des pays producteurs de pétrole dans le but de se procurer des armes en Russie soviétique.

La seconde composante tient à la pénurie de certaines matières premières agricoles qui a sévi en 1972 pour la récolte 1972-1973. Sommes-nous assurés, sur ce point, que la disette de certains pays importateurs n'ait pas été quelque peu surestimée pour leur permettre des stocks de précaution ? Pénurie aussi de certains minerais essentiels dont il faudra bien également évaluer leurs réserves possibles, prévoir leur remplacement éventuel et songer aux matériaux de substitution.

Mais il y a aussi notre politique étrangère.

J'ai dit, dans mon rapport écrit, qu'il était souhaitable que nous puissions au moins en retirer des dividendes. Il ne semble pas que tel soit le cas, à une exception près.

La presse a annoncé, à grand fracas, qu'à Vienne les pays producteurs de pétrole acceptaient de ne pas aggraver, pour un mois seulement, la crise du brut pour l'Europe ; mais, bien entendu, il n'est pas question de l'atténuer ni de s'engager plus avant pour les mois suivants.

Comme les Pays-Bas, qui font partie du Marché commun, sont exclus de cette mansuétude, que va devenir la solidarité européenne ?

Les Pays-Bas sont ainsi privés de brut mais ont du gaz à revendre et nous en consommons huit milliards de mètres cubes par an.

Allons-nous les approvisionner en pétrole au risque de nous voir nous-mêmes asséchés dans nos approvisionnements, ou ne le ferons-nous pas et nous verrons-nous privés du gaz de Groningue et peut-être même menacés de l'éclatement de la seule construction solide de la Communauté, c'est-à-dire le Marché commun agricole dans lequel certains augures bruxellois voudraient bien, une fois encore, porter la hache ?

Et ne croyez-vous pas qu'au moment où nous voyons successivement les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse prendre des mesures de restrictions spectaculaires, il est quelque peu

indécemment, pour notre pays, de ne rien envisager alors que nous savons que cette crise n'est pas momentanée, que les réserves sont loin d'être inépuisables et que les pays producteurs préfèrent faire durer ce pactole en en tirant le meilleur profit ? (*Très bien !*)

Deux données supplémentaires sont à ajouter. Nous avons enregistré ce matin les déclarations fracassantes du représentant du Koweït contre l'Europe et contre la France et l'avertissement des grands pétroliers menaçant de nous priver de tout ou partie du pétrole non arabe si nous n'alimentons pas les Pays-Bas et l'Allemagne. Or, nous rappelons que la partie non arabe de nos approvisionnements représente 40 à 50 p. 100 de nos besoins de brut riche en produits noirs.

Je ne suis pas masochiste au point de souhaiter nous voir revêtir le cilice sous prétexte de faire pénitence pour le salut du monde mais, quand je vois se développer l'égoïsme national, alors que j'entendais avec joie à Chequers les deux chefs d'Etat, français et britannique, parler de relancer une communauté politique, faute d'une union politique, il me paraît anormal que nous donnions l'impression, en quelque sorte, de narguer nos partenaires du Marché commun. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche et sur quelques travées au centre et à droite.*)

Et, sans manifester de regrets superflus, que n'a-t-on songé plus tôt à cette concertation politique quand tout était plus facile !

Les phénomènes que je viens d'évoquer : crise énergétique, inflation, constituent déjà par eux-mêmes des explications à une inquiétude qui a gagné une province, la plus calme et que je connais bien, mais avec une acuité que je n'avais jamais connue depuis 1968.

Mais, en fait, à travers les réflexions qui m'ont été faites, de-ci, de-là, et des sources les plus variées, cela ne suffirait pas à expliquer le trouble des esprits.

La vérité, à mon sens, est plus complexe comme est plus complexe, vous nous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, la raison de l'inflation.

Dans un propos récent, un leader de l'opposition, dont je ne partage certainement pas toutes les convictions, indiquait que nous n'étions pas gouvernés. Je n'irai peut-être pas tout à fait aussi loin que lui, mais je ne suis pas très éloigné de croire qu'il y a un fond de vérité dans cette affirmation.

Les hésitations et les contradictions que nous relevons dans les actions gouvernementales désorientent l'opinion publique.

Au moment du remboursement de la rente Pinay, j'en avais déjà relevé quelques-unes ; je n'y reviendrai pas.

Depuis, nous en avons connu bien d'autres : déclarations divergentes sur la crise énergétique, les uns annonçant que rien n'était à craindre, les autres, parfois les mêmes, à quelques jours d'intervalle, annonçant que des précautions élémentaires ne manqueraient pas de devenir nécessaires ; l'annonce par votre ministère, quinze jours avant leur application, de hausses de prix sur les carburants, hausses de prix dont on ne fixait ni les points d'application ni les montants mais qu'on laissait entrevoir.

Tout cela ne pouvait amener qu'à la constitution de stocks de précaution, même chez des particuliers, stocks d'ailleurs dérisoires pour chacun d'entre eux mais pesant quant à leur masse globale.

Les maladresses, j'allais dire les erreurs de jugement, ont été au moins aussi importantes.

Je suis alors conduit à m'interroger, et par conséquent à vous interroger, sur les défauts que nous constatons, sur ces éternels attermolements qui conduisent le Gouvernement à penser que tout peut s'arranger tout seul et qu'il suffit de laisser pourrir suffisamment les conflits pour qu'ils se décentent et s'apaisent.

Je ne parlerai que pour mémoire de l'affaire Lip pour laquelle, dans un premier temps, le Gouvernement déclarait que cette affaire ne le regardait pas car elle était strictement privée. Puis l'Etat désigne un médiateur, qui échoue, s'en désintéresse à nouveau pour prendre, depuis quelques jours, semble-t-il, des initiatives plus ou moins occultes.

Il faudra bien un jour que le Gouvernement comme le patronat en prennent conscience, revoir le code de commerce et faire remonter la période suspecte assez loin pour éviter qu'un P.D.G. et sa famille ne retirent d'une affaire déjà en difficulté la substance même de cette affaire. (*Très bien ! sur de nombreuses travées.*)

Je ne parlerai que pour mémoire également du conflit des petits commerçants contre lesquels on a pris des mesures draconiennes. On a, paraît-il — je l'ai lu dans votre déclaration à l'Assemblée nationale — dressé un très grand nombre de

procès-verbaux — 1.200 — et effectué 14.000 contrôles. Vous venez de nous dire que, dans l'ensemble, cela ne s'était pas trop mal passé. Je voudrais bien que nous essayions d'accorder nos violons !

Et puis, des entretiens ont eu lieu ailleurs qu'au ministère de l'économie et des finances et lorsque vous êtes revenu, vous avez maintenu votre position. Je ne vous le reproche pas, je le constate. Finalement, nous ne savons pas ce qui va résulter de cette valse-hésitation, sinon que les positions à l'intérieur même du Gouvernement semblent au profane singulièrement divergentes sur ce point.

Tout ce que je veux dire — je vais peut-être vous surprendre, monsieur le ministre — c'est que toute taxation à un seul stade de la distribution, fût-ce par le biais des marges, si elle ne résulte pas d'accords concertés, est vouée à l'échec. Elle peut réussir avec la concertation.

Seule pourrait réussir également une taxation à tous les stades mais, hélas, elle est inapplicable faute de moyens pour la contrôler. Faut-il en conclure qu'il n'y a rien à faire ? Ce n'est certainement pas exact.

D'autres moyens ont été employés et nous pourrions en débattre quand vous le souhaitez. Cette proposition devient presque caduque depuis le conseil des ministres d'hier vous invitant à prendre des mesures d'ensemble.

Enfin, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale, commentant votre amendement de justice fiscale — vous avez même accordé une interview sur ce point à un grand hebdomadaire — que l'opinion publique réclamait la retenue à la source.

J'ai moi aussi, consulté, et même beaucoup : les syndicats, les patrons, les professions libérales et je vais vous faire un aveu : je n'ai jusque là trouvé qu'une seule personne qui approuve cette disposition. Elle n'a pas pour autant la prétention de représenter l'opinion publique à elle seule. Cet aveu est d'autant plus douloureux qu'il s'agit d'un de mes fils.

Sur ce point, j'ai l'impression que vous visez surtout — vous ne l'avez pas caché il y a un instant — à rendre indolore l'impôt sur les revenus pour lui transférer une partie des ressources de la fiscalité indirecte. Je suis, je vous l'ai déjà dit, du même avis quant à la finalité, mais je suis, en revanche, contre l'impôt indolore qui justifie toutes les demandes, même les plus démagogiques, et nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la discussion des articles.

Je voudrais reprendre ce que vous avez dit dans votre exposé au sujet des cadres. Si ma mémoire est fidèle, vous avez indiqué qu'ils savaient parfaitement surveiller le niveau du prélèvement au titre de la sécurité sociale et que, par conséquent, ils surveilleraient de la même manière le niveau des impôts qu'ils paieront selon cette méthode. Mais ce ne sont plus seulement les cadres qui seront assujettis à ce système ; si nous vous suivons, ce sera toute la population.

Parmi les contribuables, très nombreux sont ceux qui ne sont pas suffisamment armés pour discerner la part d'impôt figurant dans le salaire ou qui sera déduite de ce salaire.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas prolonger ce préambule. Ne croyez pas que je fasse grief au seul gouvernement de ce laxisme généralisé et de ces contradictions dans l'exécution.

Je voudrais encore vous livrer quelques réflexions personnelles. Le patronat n'est pas exempt de reproches et on sent combien il est tiraillé entre les intérêts des petits commerçants et celui des grandes surfaces et combien il est réticent à envisager des politiques plus contraignantes en ce qui concerne les revenus et les prix.

J'ai noté avec satisfaction les déclarations de M. Ceyrac, qui est un homme que je connais bien, que je respecte et que j'admire. Cependant, il faut reconnaître qu'à cet égard la situation est un peu floue et que nous ne savons pas très bien où nous allons.

Nous sentons également combien le patronat hésite parfois à accepter des mesures de véritable justice fiscale alors que, quand on en discute librement avec certains de ses membres, on obtient sinon une adhésion, tout au moins la compréhension.

Mais à ce reproche s'ajoute celui de la passivité devant des conflits qui illustrent son impuissance à prêcher des mesures qui pourraient freiner certains abus de la part des dirigeants. Le conflit Lip en est l'image ; je ne suis pas certain que le conflit des fruits et légumes n'en soit pas une autre.

Quant aux syndicats — vous voyez que ma justice est distributive, monsieur le ministre — leur part de responsabilité n'est pas moindre.

J'ai déjà dit, dans mon rapport d'informations économiques et financières — et je parle en mon nom personnel — que les choses iraient mieux s'il y avait plus de syndiqués et moins

de syndicats (*Sourires*) car la crise d'autorité qui sévit au Gouvernement et au patronat affecte également les organismes syndicaux, et nous voyons même les plus chevronnés faire désavouer leurs initiatives par des mouvements sporadiques issus de groupuscules pas toujours responsables, à tel point que l'on ne sait plus, au Gouvernement comme au patronat, avec qui traiter et quelle est la valeur des conventions que l'on peut conclure.

La grève est un instrument trop précieux pour la défense des travailleurs pour en émousser l'efficacité par des actions produisant parfois les effets inverses de ceux qui sont attendus par ceux-là même qui les déclenchent, s'ils n'ont pas, bien entendu, d'intérêt politique. J'en citerai deux exemples : les grèves tournantes de la S. N. C. F. font le jeu des transports routiers, concurrents de cette entreprise nationale ; la grève des commerçants indépendants a fait prendre le chemin des grandes surfaces à des consommateurs qui les ignoraient et qui risquent d'y prendre goût.

Nous voyons — et c'est une réflexion d'ordre personnel — dans ces actions, si elles ne sont pas politiques, la manifestation d'un égoïsme généralisé qui ne songe qu'à ses intérêts sans voir le tort qu'il cause à ses voisins, et nous retrouvons cet égoïsme ponctuel à l'échelle des nations.

La crise d'autorité est totale et, si j'ai entendu avec plaisir le discours de M. le Premier ministre à Nantes, j'attends avec impatience des réalisations conformes à ses déclarations.

Venons-en au budget, car il faut bien aborder ce sujet.

Etant donnée la rapidité avec laquelle évoluent les données qui risquent d'affecter les ressources comme les charges budgétaires, il est en apparence audacieux de porter un jugement sur le texte qui nous est présenté, encore que vous vous soyez entouré vous-même de quelque prudence pour vous livrer à un examen prospectif de l'année 1974. Aussi, me bornerai-je à évoquer quelques points particuliers, vous renvoyant pour le reste à mon rapport écrit.

Il faut bien que la France ait un budget, même si celui-ci — comme ce sera probablement le cas — doit faire l'objet, en cours d'exécution, d'une ou deux lois de finances rectificatives.

M. le ministre nous a dit assez souvent que depuis plusieurs années il n'y en avait eu qu'une ; c'est exact, mais je crains bien que l'an prochain, étant donné la nature des événements, nous ne soyons obligés d'en avoir plusieurs — ce qui n'est pas, à tout prendre, pour me rebuter. Comme je vous l'ai dit en débutant, globalement et au risque de vous surprendre, monsieur le ministre, je vous rends attentif à cela — le budget qui nous est présenté n'est peut-être pas le plus mauvais que nous ayons déjà eu à examiner, compte tenu de l'environnement économique et social.

Comme mon intervention est écrite, vous voyez que je n'ai pas attendu votre invocation pour faire cette déclaration. (*Sourires.*)

Les réserves que nous serons amenés à formuler, si elles sont importantes, n'en modifient pas pour autant les termes essentiels car toute manipulation inconsiderée risquerait, soit de casser l'expansion — et par conséquent d'accroître le chômage au moment où les demandes d'emploi tendent vers une légère diminution — soit de renforcer les tendances inflationnistes qui, après avoir été qualifiées successivement d'inquiétantes, de dangereuses et de galopantes, peuvent être maintenant considérées comme délirantes, et j'ai pu enregistrer ce matin que ces inquiétudes évoquées au conseil des ministres d'hier, avaient conduit à vous demander de réaliser ce que j'assimile à la quadrature du cercle.

Cela étant posé, il n'en est pas moins vrai que vous avez présenté, voilà un instant, votre budget comme étant en équilibre et neutre. De cela, je suis moins sûr car il contient en lui-même des germes inflationnistes et il serait vain de le dissimuler.

En effet, sa croissance — conformément à mon habitude, je ne citerai que peu de chiffres — est de 12,4 p. 100, la plus forte enregistrée depuis le budget de 1970, et ne se situe qu'à 0,2 p. 100 au-dessous de la production intérieure brute, évaluée à 12,6 p. 100 ; je vous en donne acte.

Chose plus grave, il intègre une hausse des prix de 6,7 p. 100. Or, vous nous avez dit que la hausse réelle dépasserait 8 p. 100. Pour ma part, j'en doute encore, car dans les hausses qui ont été enregistrées, en particulier en octobre, et qui dépassent 1 p. 100 n'ont pas été intégrées les hausses à venir des produits pétroliers ni celles qui vont intervenir à bref délai.

Dans ces conditions, les hausses de l'énergie se répercuteront sur les prix industriels, sur les prix agricoles et sur ceux des services.

A ce propos — on trouve beaucoup de statistiques au ministère de l'industrie et au ministère de l'économie et des finances — permettez-moi de regretter très vivement que, pour l'électricité par exemple, qui compte pour près d'un quart de la consommation de l'énergie en France et que nous espérons voir représenter 45 p. 100 en 1980-1985, les statistiques ne puissent donner des chiffres plus récents que ceux qui ont été arrêtés en 1967 pour la part d'électricité entrant dans chacune des activités du pays. Or il s'agit là d'un renseignement fort intéressant.

Enfin, les remous monétaires ne seront certes pas apaisés et des renversements spectaculaires sont toujours à craindre.

Etant donné ces inconnues, on risque fort de constater au cours de l'exécution du budget, des divergences importantes avec les prévisions.

L'inflation nourrira les ressources de l'Etat par l'intermédiaire des taxes indirectes et j'ai bien peur d'être obligé d'évoquer très énergiquement ce point particulier lors de l'examen des articles de la première partie. Mais il serait bien étonnant que des revendications salariales n'entraînent pour le même Etat, considéré comme patron, des charges plus importantes.

Le Gouvernement — nous l'avons dit — compte sur un retour spontané au calme sur le marché des matières premières et sur un certain essoufflement de la production industrielle.

Effectivement, celle-ci, dans certains pays qui nous entourent, semble marquer un temps d'arrêt. Mais il s'agit précisément de pays qui sont les plus gros clients, ce qui peut, à terme, comporter également quelques inconvénients.

Quant aux matières premières, s'il en est effectivement certaines dont les prix ont baissé ou, en tout cas, se sont stabilisés, il n'en n'est pas de même pour le cuivre, par exemple, qui vient de dépasser à Londres le cours record de 1.000 livres la tonne et a augmenté de 120 p. 100 ou le zinc pour lequel la hausse est de 340 p. 100, et si le plomb et l'étain sont plus modestes, ils n'en grimpent pas moins allégrement jusqu'à 40 ou 60 p. 100. Les répercussions sur les coûts de la production industrielle ne manquent pas de se faire sentir.

Or, les dépenses de fonctionnement dans le budget qui nous est présenté — vous l'avez indiqué loyalement — augmentent de 14,4 p. 100, plus que la production nationale brute. Les commandes civiles d'équipement passées à l'industrie par l'Etat, toutes sources de financement réunies, s'élèveront à 18,7 p. 100 contre 11,3 p. 100 voilà un an.

Devant ces chiffres, devant également les récentes prises de position d'industriels se déclarant à 39 ou 40 p. 100 incapables d'investir davantage faute d'autofinancement suffisant ou en raison de leurs charges financières alors qu'ils ont déjà fait un gros effort en investissant, comme vous l'avez dit, jusqu'à 8,2 p. 100 de plus que l'an dernier, on peut se demander si l'inflation par la demande ne va pas se superposer à l'inflation par les coûts.

Vous allez me taxer de pessimisme, mais je ne le suis pas autant que vous le pensez.

Le Gouvernement a gardé dans sa manche deux atouts.

D'abord, en cas de fléchissement de l'expansion, un nouveau fonds d'action conjoncturelle pris en dehors du budget et ne prévoyant pas de crédits de paiement mais des crédits d'engagement. Son ampleur de 1,6 milliard de francs devrait permettre, le cas échéant, avec des points d'application judicieux, de relancer une expansion défaillante.

En sens inverse — vous ne l'avez pas caché, monsieur le ministre — vous avez étudié des mesures plus coercitives en ce qui concerne les revenus et les prix. Nous ignorons, bien entendu, le résultat de ces études, mais elles ne doivent pas être très avancées car, si tel avait été le cas, les réflexions de M. le Président de la République au conseil des ministres d'hier n'auraient pas été ce qui nous a été rapporté.

Si, pour ma part, je ne suis pas foncièrement hostile à une politique des revenus, elle exigerait que ceux-ci soient parfaitement connus pour les professions indépendantes et les dirigeants de sociétés, ce qui ne paraît pas être toujours le cas si j'en crois, même en les pondérant, les rapports du conseil des impôts.

Je dois ajouter que des sondages récents, qu'il faut accueillir comme toujours avec réserve, montrent que devant les alarmes — elles me paraissent vous avoir un peu échappé — qui se manifestent de façon croissante, une telle politique pourrait, le cas échéant, n'être pas trop mal acceptée.

Au surplus, quand vous vous référiez tout à l'heure — et j'y reviens — au prélèvement de l'impôt à la source, vous disiez qu'il s'agissait de nous aligner sur les pays modernes. Or je vous rappelle que ceux auxquels vous faisiez allusion, l'Allemagne, par exemple, ont pris contre l'inflation des mesures que vous n'avez pas évoquées.

Le phénomène du tassement de la production industrielle n'est pas pour l'instant alarmant. Encore faut-il le surveiller et ne pas le laisser s'infléchir beaucoup plus qu'il n'a été prévu dans le budget.

Si je me réfère au commerce extérieur, je constate que notre balance commerciale vient d'accuser, pour la première fois, une certaine faiblesse — de cela, vous n'avez pas parlé — et le taux de couverture corrigé des variations saisonnières s'établit, à fin octobre, à 98,9 p. 100. Cette situation n'est pas encore alarmante, mais il faut la surveiller.

Signalons à ce propos que deux postes relativement importants contribuent, en général, à son maintien.

D'abord, les exportations automobiles, qui se sont accrues de 18 p. 100 en 1972 par rapport à 1971, pendant que les importations s'accroissaient de 20 p. 100 ; mais elles ne portent évidemment pas sur les mêmes chiffres. Elles représentent encore, par rapport aux exportations totales, 12,4 p. 100, en augmentation constante depuis 1970.

Ensuite, les ventes d'armes, dont nous n'avons pas à juger la morale mais à constater leur impact économique, marquent en valeur absolue un recul de 5 p. 100 pour le premier semestre 1973 par rapport à la même période de 1972. Elles représentent environ 3,35 p. 100 de nos exportations totales pour ce premier semestre.

J'attribue ce recul à la concurrence des Américains qui, avec la baisse du dollar, se trouvaient admirablement situés, en particulier dans le domaine du matériel aéronautique.

L'un des points qui nous paraissent les plus importants concerne l'exécution du Plan.

Si la croissance de la production intérieure brute semble se situer à peu près au niveau prévu — entre 5,8 et 6 p. 100 l'an — des distorsions sérieuses apparaissent dans cette appréciation globale.

C'est ainsi que la production industrielle — j'y reviens, car c'est elle qui, en fait, conditionne notre prospérité — qui devait progresser de 7,5 p. 100 par an en moyenne, ne s'est située qu'à 6,2 p. 100 pour les deux premières années — elle sera probablement de 7,3 p. 100 pour l'année 1973 — et que l'investissement productif est inférieur d'un demi point aux prévisions.

Quant aux équipements collectifs, vous me permettrez de rappeler que l'écart avec les prévisions est de plus de cinq points dans l'hypothèse haute et de trois points dans l'hypothèse basse. C'est une note inquiétante pour la suite des opérations.

Je vous épargnerai l'énumération des mesures sociales que vous avez évoquées il y a quelques instants à cette tribune. Elles ne sont pas pour autant négligeables et concernent la famille, les personnes âgées et les handicapés. Nous remarquerons seulement — nous en reparlerons plus longuement demain — que l'application des articles 11 et 12 de la loi de finances amène en fait sur le budget social une débudgétisation de 745 millions de francs, ce qui est loin d'être sans importance, et, puisque nous examinons cette importante question de la débudgétisation — dont les effets sont évidemment de faciliter l'équilibre budgétaire et comme j'ai de bonnes lectures, je ne peux m'empêcher de citer l'excellent rapport de mon homologue à l'Assemblée nationale, M. Papon, qui indique que l'Etat met à la disposition des autres agents économiques une capacité de financement qui s'est élevée à 6.861 millions de francs pour 1972.

Pour mémoire, rappelons que, pour l'agriculture, l'effort de l'Etat est transféré, pour une part importante, au crédit agricole. Je n'évoquerai pas le transfert sur les départements, des routes nationales secondaires dont les crédits transférés sont loin de correspondre à l'entretien qu'elles exigent. Il en résulte que les charges des collectivités locales augmentent plus vite que celles de l'Etat.

Or, le contribuable voit la totalité de ce qu'il a à payer et considère que les impôts locaux s'ajoutent aux impôts nationaux et pèsent sur le budget familial. La pension fiscale globale, tous impôts confondus, représente 196,7 milliards de francs pour l'Etat et 21,9 milliards de francs pour les collectivités locales, soit 11,13 p. 100 du budget de l'Etat, pour aboutir à un total de 218,6 milliards de francs.

Une autre de nos préoccupations concerne la réforme des finances locales.

Un texte de loi nous a été communiqué. Il va venir en discussion à l'Assemblée nationale. Il concerne la réforme du foncier bâti et non bâti et la contribution mobilière. Bien entendu, ces textes n'ont théoriquement rien à voir avec le budget mais ils intéressent le contribuable et le reproche que nous leur faisons est de ne pas inclure la réforme de la patente.

Il s'agit d'impôts de répartition qui jouent sur le budget des collectivités et dont nous craignons qu'à plus ou moins long terme ils ne se traduisent par une nouvelle débudgétisation au profit de l'Etat et au détriment des mêmes collectivités.

Et puis, traiter de la réforme de trois des quatre vieilles contributions locales sans aborder l'ensemble nous paraît une erreur et nous souhaiterions que le texte entier — comportant la totalité de la réforme des quatre anciennes contributions — soit reporté à une session spéciale pouvant intervenir en janvier ou en février. (*Très bien ! très bien ! sur de nombreuses travées.*)

Le dernier point que je voudrais soulever concerne nos relations avec les pays en voie de développement et nos exportations vers eux.

Les accords de consolidation des dettes commerciales des pays étrangers conduisent en fait à faire financer par le Trésor public des exportations importantes.

Nous savons très bien, à ce sujet, que les conditions de prix, les délais de remboursement et les taux d'intérêt offerts par certains de nos concurrents étrangers, et en particulier par le Japon, sont en général beaucoup plus avantageux que les nôtres et nous avons eu l'occasion d'en faire état au cours de voyages que nous avons effectués. Mais il serait bon de connaître le volume ainsi mis à la disposition des Etats vers lesquels nous faisons des exportations pour avoir une idée exacte de notre effort en ce sens.

En effet, si nous savons par exemple que, pour l'Indonésie, un accord de consolidation porte sur 678 millions de francs avec un remboursement en trente ans et un taux d'intérêt de 4 p. 100 seulement, nous ignorons le montant exact accordé au Pakistan pour le barrage de Tarbela pour lequel le Trésor a commencé ses versements le 7 août 1973 avec un taux d'intérêt de 4,2 p. 100.

Il faut bien avouer que beaucoup d'industriels de l'hexagone souhaiteraient trouver de telles facilités chez nous.

De même, un certain nombre de réarrangements bilatéraux de la dette — car la langue française comporte des termes qui permettent tous les euphémismes — ont été conclus avec neuf pays et ont comporté vingt-deux accords. Ces réaménagements, qui touchent en particulier l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Pérou, la Turquie, le Ghana, l'Indonésie et l'Inde modifient le calendrier d'amortissement.

Ils en prévoient le refinancement, soit par l'octroi d'un nouveau prêt sous forme d'aide aux pays en voie de développement, soit en fait par des subventions allant parfois jusqu'à 48 ou 61 p. 100 et s'abaissant jusqu'à 25 p. 100 pour des arrangements plus anciens. Je ne vous citerai pas les pays pour ne pas vous gêner.

Or, s'il s'agit de différer le remboursement, nous savons très bien que, parmi les pays ainsi favorisés, certains seront insolubles et nous pensons qu'il ne faut pas se faire d'illusions sur leur remboursement, pas plus que sur le remboursement prévu des avances mentionnées à l'article 11 par un certain nombre de régimes.

Je voudrais maintenant aborder un problème de méthode.

J'avais vu, je vous l'avoue, venir avec une certaine satisfaction cette année, un budget ne comprenant que peu d'articles de la première partie et qui paraissait ne pas apporter de bouleversements considérables pouvant prêter non seulement à discussion, ce qui serait normal, mais à contestation justifiée, ce qui est plus grave. Or, vous l'avez assorti de ce texte que vous avez commenté il y a un instant.

Ces articles, s'ils ne représentent, dans leur totalité, en recettes et en dépenses qu'une somme relativement faible d'un peu plus de 2 milliards de francs, ont à mes yeux une importance presque aussi grande que la loi de finances par les principes qu'ils établissent.

En effet, pour la majorité d'entre eux, ils comportent un retour à une pratique que nous ne cessons de condamner et qui est la rétroactivité.

Je sais bien que vous évoquerez à ce sujet des précédents. Je sais bien qu'il nous est arrivé à nous-mêmes, dans le passé, de la réclamer un peu inconsidérément. Mais, quand il s'agit d'engagements de l'Etat, même s'ils étaient abusifs, quand il s'agit de conventions qui ont été signées par des particuliers en s'appuyant sur des lois existantes et présentées par le même Etat et dans les délais prévus par ces lois, c'est tout le crédit de l'Etat que l'on remet en cause. Comment voulez-vous, ensuite, réussir des appels à l'épargne si l'on met en doute les clauses mêmes contenues dans ces appels ?

Deuxième pratique que je juge exécrable et je ne suis pas le seul : modifier la structure complète de la sécurité sociale par le biais de l'introduction d'un article de la loi de finances, alors qu'une telle opération devrait faire l'objet d'un projet de loi mûrement étudié et réfléchi. J'allais vous dire, monsieur le ministre, en pesant mes mots, que cela relève presque de la provocation. Et ce n'est pas moi qui le dis.

L'Assemblée nationale, dans une première lecture, a rejeté l'article 11 de la loi de finances, puis elle a voté une deuxième mouture qui, hélas ! ne résout pas mieux les problèmes que la première. Pour notre part, nous en proposerons une troisième dont nous n'avons pas la prétention de dire qu'elle est parfaite, mais elle permettra au moins d'engager le dialogue. Elle a surtout le mérite de poser des principes sans prétendre les satisfaire du premier coup.

J'en reviens à l'amendement de justice fiscale. Nous y trouvons comme d'habitude le recours à la procédure annulant un arrêt du Conseil d'Etat par l'artifice d'un article de loi. Même dans le cas où il s'agit d'un arrêt portant davantage sur la forme que sur le fond, il faudrait éviter, je crois, de telles erreurs.

J'amorce maintenant ma conclusion, monsieur le ministre ; c'est à vous que je m'adresse par une question que je me pose à moi-même et que je vous pose. Bien entendu, ce sont-là des réflexions d'ordre personnel.

Monsieur le ministre, vous êtes ministre des finances, mais aussi ministre de l'économie.

Ministre des finances, il vous appartient de représenter et de défendre la France et ses positions dans d'innombrables réunions internationales et vous vous en acquittez fort bien, je vous en donne acte.

Vous avez su assouplir une doctrine rigide jusqu'à en être cassante par une teinte de pragmatisme qui nous a valu des succès auprès de nos partenaires, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs au Marché commun.

Mais, quelles que soient vos qualités physiques et intellectuelles exceptionnelles, vous n'avez pas le don d'ubiquité. Je ne suis certes pas de ceux qui vous reprocheront les quelques instants de détente que vous prenez parfois — je ne fais pas allusion à votre dernier voyage (*Sourires*) et je considère qu'il est anormal et même dangereux pour la qualité du travail d'un homme qui a de fortes responsabilités de ne pas, de temps à autre, se dépayser et changer d'activités.

Mais enfin, cela nous prive très souvent de votre présence en France. Ce sont alors vos collaborateurs qui mènent l'économie, et si je connais leur compétence et leur dévouement, il n'en est pas moins vrai qu'ils n'ont pas votre poids pour imposer des choix impératifs et, dans la période de crise que nous vivons, pour subordonner ce qui peut être utile mais pas indispensable, tout au moins pour l'instant, à ce qui est immédiatement nécessaire.

Qui peut avoir le courage et le poids suffisant pour dire à la S.N.C.F., par exemple, qu'il est très beau de tout sacrifier aux lignes de prestige, fut-ce en en créant d'autres, mais qu'il serait meilleur encore d'assurer son rôle de service public, et qu'il est peut-être satisfaisant pour l'esprit de créer une ligne Paris—Lyon par turbo-train qui, si les promesses qui ont été faites se réalisent, deviendra un semi-direct, mais qu'il serait meilleur encore de ne pas attendre 1976 pour réaliser la liaison Roissy-en-France - centre de Paris et les calendes grecques pour la liaison Roissy-en-France - Orly. Il est peut-être intéressant pour son compte d'exploitation de réduire quelque peu son déficit en fermant des lignes secondaires et en négligeant les lignes affluentes, mais en fait l'intérêt national n'y trouve pas son compte puisqu'il s'agit de transférer un déficit et de transférer également, en les accroissant, des gaspillages énergétiques.

Qui osera dire qu'il faut s'interroger sur la nécessité de consacrer des crédits importants à des réalisations de pointe et d'aboutir ainsi à des réussites techniques, mais hélas ! aussi à des échecs commerciaux que je veux, sans beaucoup d'illusions, espérer momentanés ? Ne serait-il pas plus intéressant de voir dans les ateliers, qu'ils soient dans la construction aéronautique ou dans la fabrication de chaudières nucléaires, des machines-outils françaises plutôt que de l'outillage allemand ou américain ?

Qui osera dire que se lancer dans le plan calcul en ayant l'ambition de nous mesurer seuls à des entreprises dont le chiffre d'affaires est comparable au budget de la France exige par la suite des efforts financiers dont nous commençons à peine à mesurer l'extrême importance ?

Qui osera dire qu'au moment où les pays qui ont fait l'expérience des campus universitaires les abandonnent, il est probablement mauvais d'envisager les transferts en banlieue de grandes écoles, telles Polytechnique, écoles agronomiques ou scientifiques, en les privant peu ou prou de l'apport indispensable d'un professorat appartenant à l'industrie et qui ne perdra certainement pas trois heures pour faire une heure de cours ?

Vous savez que je n'aime pas les citations et je n'en ferai pas car il m'est arrivé d'en faire de fausses. Je me référerai

seulement au baron Louis qui subordonnait la finance à la politique, et je suppose qu'il parlait également d'économie politique, le terme n'étant pas inventé à l'époque.

Seulement, ce n'est pas lui qui faisait la politique ni l'économie politique et je me demande, et je vous demande par la même occasion, s'il est bon que le ministère que vous dirigez avec beaucoup de compétence cumule les fonctions économiques et les fonctions financières.

Les choix dont je vous parlais devraient être exercés par M. le Premier ministre, voire par M. le Président de la République. Croyez-vous qu'eux-mêmes en aient le temps ?

C'est un problème d'ordre quasi-constitutionnel que je vous pose. Il n'en est pas moins vrai qu'il rejoint très étroitement les préoccupations qui sont les nôtres en ce jour d'ouverture des débats budgétaires, car il ne s'agit plus de l'exécution banale — pour employer votre propre expression à l'Assemblée nationale — du budget de 1974. Il s'agit pour la vieille Europe et pour la France en particulier — qui se croyaient riches et qui se retrouvent toute nues — de survivre en évitant si possible de se laisser entraîner dans des conflits dont je vois, avec une certaine terreur, la potentialité s'accroître chaque jour.

Bannissant tous travaux pouvant être différés et à tous les échelons de la société, j'insiste là-dessus, portant tous nos efforts en hommes, en intelligences et en crédits sur les postes nous permettant cette survie devrait être la tâche exaltante d'un véritable directeur à l'économie — je ne plaide pas pour moi, vous le voyez — assez jeune pour montrer un dynamisme vivifiant, dépourvu d'ambition personnelle et disposé à braver l'impopularité.

Et ce sera ma conclusion. Trêve d'atermoiements, prenez des mesures énergiques, cohérentes, globales et non plus ponctuelles même si elles vous paraissent impopulaires et vous serez, j'en suis sûr, surpris de voir combien vous serez suivi, que ce soit au Parlement ou dans l'opinion publique.

Car le Français est épris de liberté et d'équité. L'équité exige la répartition des sacrifices en les faisant peser au premier chef sur les mieux nantis. La liberté se traduit par l'amour de la contestation dont on use quelquefois jusqu'à l'abus, mais dont la libre expression doit être préservée.

Mais le Français aspire aussi, confusément peut-être, à une direction ferme lui fixant des buts précis et lui garantissant ces deux exigences.

C'est cela que nous aurions aimé sentir dans le Gouvernement et c'est cela qui nous fait défaut depuis de nombreux mois pour ne pas dire des années et qui entretient la morosité et l'inquiétude. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tournan.

**M. Henri Tournan.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, au moment où s'ouvre devant le Sénat la discussion budgétaire, l'accélération de la hausse des prix a créé dans l'opinion un grave malaise, une profonde inquiétude. On peut dire qu'aujourd'hui, l'inflation est devenue le problème majeur sur lequel il convient de se pencher en priorité. On peut dire aussi qu'à ce sujet, votre intervention, monsieur le ministre, n'a pas répondu tout à fait à notre attente ni à celle du pays.

Je le regrette d'autant plus que la politique poursuivie depuis de nombreuses années porte une part importante de responsabilité dans le développement de ce phénomène complexe qu'au nom du groupe socialiste je me propose d'analyser. C'est seulement alors que je serai amené à faire un certain nombre d'observations auxquelles donne lieu, de la part de mes amis et de moi-même, le projet de budget dont nous avons à débattre.

Dans les documents de présentation du budget et dans ses déclarations d'aujourd'hui même, M. le ministre de l'économie et des finances — c'est devenu pour lui une habitude — manifeste de l'optimisme, de l'assurance quant à l'évolution de notre situation économique et financière. Il n'a pas cependant dissimulé cet élément essentiel de déséquilibre, l'inflation, qui risque d'entraîner à brève échéance la dégradation de nos exportations, des difficultés monétaires et une crise économique dont les répercussions seraient considérables sur le plan social, plus particulièrement dans le domaine de l'emploi.

Depuis le début de la précédente législature, qui a coïncidé avec votre retour à la tête du département de l'économie et des finances, monsieur le ministre, le phénomène inflationniste n'a jamais été maîtrisé et l'indice général des prix a toujours marqué une progression sensiblement supérieure aux prévisions officielles. L'écart en hausse entre les résultats et les prévisions tend à devenir plus important depuis 1971.

C'est ainsi que, pour l'année en cours, alors que l'hypothèse retenue était une augmentation de 5,2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation, cet accroissement serait, selon les estimations officielles plus récentes, de 7,7 p. 100. Encore convient-il d'observer que les mesures d'allègement en matière de T. V. A. prises à la fin de 1972 ont freiné l'augmentation de l'indice de 1,2 p. 100. La hausse effective, sans ces mesures, serait donc de l'ordre de 9 p. 100 ; en outre, cette estimation a été faite avant la flambée des prix qui s'est produite depuis septembre et qui, de votre propre aveu, doit persister en novembre et décembre.

En 1973, une hausse des prix de l'ordre de 10 p. 100 peut donc être envisagée, ce qui est considérable. L'ampleur du phénomène montre de façon incontestable l'échec de la « nouvelle dimension de la lutte contre l'inflation » annoncée à la fin de 1972 et qui avait pour objectif de ramener l'augmentation des prix à un taux modéré.

Certes, le Gouvernement invoque pour sa défense des facteurs de hausse de caractère assez récent sur lesquels il n'a pas de moyens d'action et qui concernent les matières premières et les produits pétroliers. Nous ne les nions pas ; mais ils sont loin d'expliquer à eux seuls une inflation qui se développe à une cadence beaucoup plus rapide que chez la plupart de nos partenaires.

L'ampleur du phénomène constaté ne saurait trouver son unique explication dans l'élévation des coûts. En particulier, nous contestons que, comme le suggère le Gouvernement, l'augmentation des rémunérations figure parmi les causes principales de la hausse générale des prix. En effet, les accords entre les syndicats et le patronat prévoient que les salaires, notamment, varieront en fonction de l'évolution des prix. Les hausses de salaires suivent les hausses des prix, mais ne les précèdent pas.

Le rapport économique et financier fait était d'un accroissement dans la productivité du travail, en 1973, de 5,7 p. 100, alors qu'au cours de la même période la progression du pouvoir d'achat du salaire horaire est de 5,3 p. 100. Il faut donc rechercher du côté des entreprises, qui ont accru considérablement leurs profits, les causes principales de l'inflation.

Ainsi que le faisait observer M. Papon, rapporteur général de la commission des finances à l'Assemblée nationale : « L'accroissement des prix à la consommation, supérieur à celui des coûts salariaux, traduit la tendance des chefs d'entreprise à se prémunir contre les augmentations de salaires qu'ils pensent devoir consentir par une augmentation intensifiée des prix ».

Le rapport économique et financier fait état de l'utilisation à plein de l'appareil productif dans la plupart des secteurs industriels, ce qui empêche l'offre de satisfaire toute la demande potentielle, d'autant plus que la baisse de la valeur extérieure du franc stimule nos exportations et rend plus coûteuses nos importations, qui ne peuvent ainsi exercer un frein sur la tendance à la hausse de nos prix intérieurs.

Dans le système économique pseudo-libéral actuel, les grosses entreprises n'ont aucune difficulté pour accroître leurs prix et, bien entendu, leurs profits, d'autant que, par leur situation de monopole ou par les ententes qu'elles nouent, elles sont en fait les maîtresses du marché.

Sur cette toile de fond de l'inflation, les éléments plus favorables soulignés complaisamment peuvent être appréciés à leur juste valeur, d'autant qu'à l'examen ils ne sont pas eux-mêmes aussi brillants qu'on le prétend.

La croissance de la production a certes été rapide ces dernières années, mais ce phénomène n'est pas propre à la France. Nous sommes dans une période de haute conjoncture, qui peut-être va bientôt cesser, et nous constatons aussi que l'inflation, particulièrement vive dans notre pays, a été évidemment un élément favorable au développement de la croissance.

Mais la structure de notre commerce extérieur, si on ne se contente pas des indices globaux, présente d'évidents signes de faiblesse qui méritent l'attention. Les résultats de nos échanges commerciaux avec l'étranger font apparaître, pour le premier semestre de 1973, un taux de couverture de nos importations par nos exportations de 104,5 p. 100.

Dans le rapport économique et financier déjà cité, il est écrit que « la France, comme tous les pays hautement développés, exporte, depuis 1971, plus de produits finis à forte valeur ajoutée que de produits de base ». Or une telle affirmation, qui se veut rassurante, dissimule une évolution bien moins favorable.

En effet, nos échanges avec l'étranger comprennent en 1973, par rapport à 1972, une part croissante de produits agricoles et de matières premières, une part à peu près stable d'énergie et de produits semi-finis et une part moindre de produits finis,

et surtout de biens d'équipement. En ce qui concerne ces derniers, le taux de couverture est de 92,1 p. 100 seulement, en diminution de quatre points et demi sur l'année dernière.

On ne saurait donc soutenir que la politique d'industrialisation rapide prévue par le VI<sup>e</sup> Plan ait abouti aux résultats escomptés. D'ailleurs, l'investissement productif, qui devait s'accroître de 7 p. 100, n'augmente que de 6,5 p. 100.

Les grosses entreprises capitalistes développent leurs activités comme elles l'entendent, grâce à un régime fiscal particulièrement intéressant en matière d'amortissement. Or cette recherche exclusive de la rentabilité a conduit à négliger certains secteurs, dont la faiblesse relative apparaît, comme on l'a vu, dans la composition de notre commerce extérieur.

Le Gouvernement accorde à certains secteurs de prestige des aides multiples et fort coûteuses dont les effets sont souvent bien décevants; il n'a pris en revanche aucune mesure pour développer l'industrie des machines-outils, qui demeure très insuffisante, ce qui a pour conséquence de maintenir la France, dans ce domaine essentiel, sous l'étroite dépendance de l'étranger, ainsi que M. Coudé du Foresto le faisait remarquer tout à l'heure.

L'importance considérable de notre industrie automobile dans nos exportations est un élément de fragilité pour notre expansion, que les difficultés actuelles d'approvisionnement en produits pétroliers risquent de mettre prochainement en lumière.

Il en est de même pour nos ventes d'armes, qui sont décidées pour des motifs politiques et ne sont nullement la preuve d'une réelle compétitivité. Nous ne pouvons d'ailleurs que blâmer un tel commerce qui fait participer la France à l'accroissement de la tension internationale.

Sous prétexte de favoriser le développement de notre industrie, le Gouvernement encourage sa concentration en de puissants groupes industriels et financiers de caractère multinational, qui agissent comme bon leur semble, et renonce à contrôler et orienter notre économie.

D'autre part, l'augmentation prévue par le Plan — 9 p. 100 par an — de la « formation brute de capital fixe par les administrations », pour employer le langage un peu hermétique de la comptabilité nationale, qui devait traduire l'effort à entreprendre en faveur des équipements collectifs, a été beaucoup plus faible, la meilleure progression, celle de 1973, ne devant être que de 7 p. 100.

Le sacrifice des investissements publics a permis d'équilibrer les comptes de la nation, mais il a fait obstacle à une expansion harmonieuse de notre économie; il est en effet évident que l'insuffisance des réseaux d'eau et d'électricité, des communications routières et téléphoniques, des équipements scolaires et hospitaliers condamne de vastes zones du territoire à la stagnation et au dépeuplement.

A ce sujet, il est hautement significatif que les crédits modestes destinés à aider les implantations d'activités nouvelles, dans le cadre de la politique de décentralisation, en vue de créer des emplois pour permettre la reconversion sur place des travailleurs qui en sont privés par le déclin de certaines activités, comme l'agriculture, n'ont été que partiellement utilisés.

D'une manière générale, le Gouvernement s'est surtout préoccupé de faire apparaître des résultats globaux aussi proches que possible des objectifs du VI<sup>e</sup> Plan. Mais, ainsi que le faisait remarquer le Conseil économique et social, les présentations trop globales masquent inévitablement des distorsions sectorielles et régionales et ne permettent pas une appréciation valable des résultats obtenus.

En outre, un certain scepticisme paraît fondé en ce qui concerne la valeur des différents indices publiés. A ce sujet, un article de Gilbert Mathieu, paru dans *Le Monde* du 16 octobre, sur la politisation des comptes de la nation a provoqué des remous suffisamment sérieux pour que M. Giscard d'Estaing lui-même ait cru devoir répondre une semaine plus tard, sans être peut-être pleinement convaincant.

Le pouvoir, fidèle à son optique libérale, a négligé d'agir avec énergie dans tous les secteurs en difficulté, ainsi que l'a montré l'affaire Lip.

Nous nous élevons avec force contre ce laisser-aller, ce laxisme, pour employer un mot à la mode, qui consiste pour l'Etat à abandonner sa mission de promouvoir l'intérêt général en s'attachant, par une politique volontariste, à réduire les inégalités croissantes entre les régions et entre les hommes.

Le projet de budget pour 1974 permettra-t-il de redresser la situation telle que nous l'avons brièvement décrite, c'est-à-dire de lutter efficacement contre l'inflation, de maintenir et orienter la croissance, enfin d'assurer plus de justice entre les Français? Il est permis dès l'abord d'en douter car ce budget, de l'aveu même de son auteur, diffère fort peu de celui de l'année qui s'achève.

Ce budget, non seulement ne participe pas à la lutte contre l'inflation, mais certainement, hélas! la favorise. Une observation fondamentale doit être faite à ce moment de mon intervention: ce budget est bâti sur des hypothèses de hausse de prix retenues aux mois d'août et de septembre de cette année, qui sont sans rapport avec l'évolution des prix, dont la cadence s'accélére de mois en mois.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit tout à l'heure que, malgré cela, il était possible de maintenir les hypothèses qui ont été retenues et que, dans ces conditions, le budget n'avait pas, au fond, à être modifié dans ses grandes lignes.

Pour notre part, nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Nous estimons que le glissement de l'indice mensuel des prix de détail, qui était estimé à 7,7 p. 100 en 1973, sera certainement, ainsi que nous l'avons indiqué, de l'ordre de 10 p. 100. Or, la hausse des prix de détail prévue en 1974 est de 6,7 p. 100 et il est certain que ce taux sera de beaucoup dépassé.

Un budget bâti sur une hypothèse aussi fantaisiste ne nous paraît plus avoir aucune signification et nous regrettons vivement que le Gouvernement n'ait pas, dès le début de la discussion, par une lettre rectificative, apporté les modifications nécessaires.

Il est profondément choquant que l'attention du Parlement soit retenue sur un document dont on sait que les données de base n'ont plus aucune vraisemblance, ou alors il faudrait imaginer que le Gouvernement pense qu'une récession importante se produira, qui entraînera une réduction de la hausse des prix, mais la situation sera alors plus grave encore par ses répercussions sociales.

Cette critique fondamentale étant faite, il est évidemment d'un intérêt bien secondaire de savoir que le budget présenté est en équilibre et qu'il doit être neutre, c'est-à-dire sans effet sur l'économie et sur les prix.

Que le budget soit en équilibre ne constitue pas en période d'inflation une prouesse, car le glissement des prix entraîne un accroissement plus rapide des rentrées fiscales, spécialement en ce qui concerne les impôts indirects, qui représentent environ 70 p. 100 des recettes de l'Etat.

Pour l'année 1973, les perspectives de recettes ont été sous-évaluées; l'inflation ayant été plus forte qu'il n'était prévu, l'exécution de ce budget fera apparaître un excédent, et vous venez de nous le confirmer. Il y a tout lieu de penser que les mêmes méthodes d'évaluation aboutiront au même résultat pour 1974.

D'ailleurs, l'équilibre budgétaire, dont avec beaucoup d'emphase vous déclarez souvent, monsieur le ministre, qu'il est un des fondements de votre politique, n'a nullement permis depuis quelques années de se rapprocher de cette relative stabilité des prix à juste titre tant désirée.

Sans doute, un accroissement des recettes fiscales provenant des impôts directs, qui ne sont pas en principe répercutés dans les prix, pourrait-il réduire les disponibilités monétaires et ainsi freiner l'inflation. Encore faudrait-il que notre système fiscal fût fortement remanié, car son caractère inéquitable rend difficile une augmentation générale des taux.

N'ayant pas choisi cette voie, le Gouvernement pouvait agir sur le développement des crédits dispensés par les banques qui, depuis trois ans, se sont très fortement accrus. Vous avez fait allusion à cette action sur le marché monétaire.

En effet, en raison de l'inflation et des bénéfices effectués par les grosses entreprises capitalistes, les crédits accordés à l'économie sont à l'origine de l'expansion rapide de la masse monétaire. Or l'accroissement des coefficients minima de réserves imposés aux banques a effectivement augmenté le coût de leurs opérations de crédit, mais n'en a pas, jusqu'à présent, réduit le volume.

Cette neutralité du budget de 1974 est obtenue en prévoyant une augmentation du montant des dépenses de l'ordre de l'accroissement du produit intérieur brut, qui, en valeur, serait de 12,4 p. 100. Mais une telle conception n'est guère probante, car elle ne tient pas compte de toutes les dépenses obligatoires supportées par la nation.

Le budget de l'Etat n'est qu'un élément de l'ensemble; or les dépenses des collectivités locales, du fait de la politique systématique de transfert par l'Etat à ces dernières de charges qui normalement lui incombent, s'accroissent plus rapidement que la production intérieure brute. Il en est de même des dépenses sociales et des cotisations destinées à les financer.

Par ailleurs, la référence à un produit intérieur brut en base est gonflée par l'inflation retenue dans l'hypothèse de base d'élaboration du budget.

Ainsi, au départ, on intègre dans la prévision budgétaire l'inflation que l'on se propose précisément de freiner, ce qui incite le Gouvernement à être d'autant moins rigoureux en matière de dépenses que l'inflation a tendance à croître.

En réalité, au lieu de contribuer à la lutte contre l'inflation, ce budget s'en accommode, s'il ne la suscite pas, car les dépenses ordinaires ne sont pas freinées et l'effort de compression ne porte que sur les dépenses en capital qui pourraient pourtant contribuer à une expansion de la production et, par conséquent, pallier l'insuffisance de l'offre due aux limites atteintes par le potentiel productif.

En outre, aucune mesure sérieuse n'est prise pour développer l'épargne populaire et freiner ainsi les dépenses en biens de consommation, en orientant les disponibilités monétaires vers les besoins en investissements productifs.

Le projet de budget n'apporte donc pas sa contribution à la croissance économique en aidant au rétablissement de l'équilibre actuellement rompu entre l'offre et la demande et au maintien du plein emploi qui est, en principe, un des impératifs fixés par la politique économique du Gouvernement.

En effet, selon une pratique solidement établie, ce sont les dépenses civiles en capital, ou dépenses d'équipements publics, qui augmentent le moins. Sur la période comprise entre 1958 et 1972, ces dépenses ont été multipliées par 2,94 et les dépenses ordinaires par 4,16. L'écart en 1973 et en 1974 ne pourra, en outre, que s'accroître.

Certes, les investissements publics ne sont pas tous financés sur crédits budgétaires, mais les crédits d'équipements hors budget, inscrits aux comptes spéciaux du Trésor à titre définitif ou temporaire, fonds d'investissement routier, fonds de développement économique et social, n'améliorent pas, bien au contraire, l'évolution déjà constatée.

Ainsi, le pourcentage des investissements publics par rapport aux investissements totaux est-il passé de 25 p. 100 en 1960 à 12,8 p. 100 en 1971.

Cette tendance, qui s'accroît, traduit la politique de débudgétisation des investissements publics qui s'est développée ces dernières années et qui consiste à les abandonner au financement privé.

Si l'équilibre budgétaire est facilité, le coût pour la nation en a été accru car, à la différence de l'impôt, prélèvement obligatoire, l'emprunt contracté par les organismes privés doit être rémunéré.

Ces nouveaux modes de financement, notamment en matière d'autoroutes, ont donné lieu à de pertinentes observations de la Cour des comptes qui ne peuvent que nous confirmer dans notre opposition à cette politique.

Le fonds d'action conjoncturelle (F.A.C.) est un moyen d'action économique à court terme. Ainsi, alors que l'on prétend avoir établi un budget neutre, on se réserve, par l'intermédiaire du F.A.C., la possibilité d'agir dans le domaine économique en cas de récession.

Il est évident que cette éventualité doit être retenue, et cette observation ne constitue pas une critique fondamentale.

Toutefois, l'institution du F.A.C. montre bien que la dépense d'équipement collectif est considérée comme un solde qui permet d'ajuster les dépenses publiques en fonction des nécessités. Or ces dépenses sont essentielles pour le développement du pays et elles ne doivent pas être considérées comme de simples crédits d'ajustement pour satisfaire un équilibre budgétaire théorique.

Ce budget ne permettra pas de rattraper les retards constatés dans certains secteurs du VI<sup>e</sup> Plan, car la politique, à laquelle se tient, avec persévérance, le Gouvernement, abandonne au profit capitaliste les orientations de notre économie.

Le souci de justice qui devrait apparaître dans le projet de budget concerne évidemment surtout la répartition des charges fiscales entre toutes les catégories sociales.

Avant de l'aborder, nous évoquerons cependant un problème que l'équité exigerait également de résoudre et qui concerne le sort réservé aux agents de la fonction publique. Ce problème est d'autant plus important que l'Etat, par le nombre des personnels qu'il utilise, est de très loin le premier employeur de la Nation.

Depuis plusieurs années, les rémunérations allouées aux fonctionnaires et assimilés marquent un déclasserement qui s'accroît par rapport à celles du secteur privé, alors que le Premier ministre s'était engagé à rattraper ce retard.

Les diverses augmentations accordées au cours de l'année qui s'achève compensent à peine la hausse du coût de la vie et l'amélioration promise n'a pas été suivie jusqu'à présent de mesures concrètes.

Il est urgent que de telles mesures, qui concernent aussi les pensionnés, soient prises. Si le Gouvernement persistait à les retarder, il serait responsable de la crise sur laquelle déboucherait le juste mécontentement qui sévit dans tous les secteurs de l'administration, crise qui serait dommageable pour tous par les perturbations qu'elle entraînerait dans la vie du pays.

En ce qui concerne les ressources, ce budget n'apporte pas l'amorce d'une véritable transformation des structures permanentes de la fiscalité française.

Les impôts indirects, qui sont sans rapport avec les facultés contributives de ceux qui les supportent et pèsent davantage sur les plus modestes, représentent toujours la part, de beaucoup la plus importante, des recettes de l'Etat et, corrélativement, la France demeure le pays dit « évolué » où les impôts directs sont proportionnellement les moins lourds.

L'amendement à l'article 2 de la loi de finances dit « de justice fiscale » ne constitue pas un progrès notable. En effet, s'il reprend quelques idées puisées dans les propositions faites par la gauche à l'occasion du débat budgétaire de l'an dernier, il ne contient que des mesures fort modestes, puisque, en volume, les transferts qu'elles entraînent concernent moins de 1 p. 100 des recettes de l'Etat.

Aussi, ne saurait-on considérer que les réformes ainsi entreprises méritent cette présentation nouvelle et insolite sous forme d'un amendement qui a précisément pour objet de leur donner plus de relief.

Nous observons que le relèvement de 6,5 p. 100 des tranches du barème de l'impôt sur le revenu est bien faible. Sans doute, une telle mesure atténue-t-elle la pression de l'impôt qui, en période d'instabilité monétaire, tend naturellement à s'accroître, mais elle n'apporte pas plus de justice fiscale car la connaissance des revenus, sauf pour les salariés et les détenteurs de revenus déclarés par des tiers, demeure toujours aussi imparfaite.

En réalité, ce budget qui est — nous l'avons déjà dit — en suréquilibre, aurait permis de réduire les taux de la T. V. A., ce qui aurait permis d'apporter un peu d'équité fiscale.

Certes, en cette période d'emballement de la demande, cette mesure, pour freiner le coût de la vie, aurait dû être combinée avec des dispositions propres à stériliser les disponibilités excessives des particuliers en facilitant l'épargne et en l'orientant vers des affectations productives, ce qui aurait permis de résorber les déséquilibres internes et de maintenir le plein emploi.

Dans cet ordre d'idée, il aurait été possible d'exonérer les collectivités locales de la T. V. A. sur les travaux d'équipement qu'elles exécutent et sur les dépenses qu'elles exposent.

Il s'agit là d'une revendication parfaitement légitime, présentée depuis de nombreuses années par les maires et dont beaucoup de nos collègues se sont fait l'écho à cette tribune.

En prenant une telle décision, le Gouvernement aurait montré qu'il est enfin soucieux d'équité, au moins à l'égard des départements et des communes.

Nous n'évoquerons pas par le détail les mesures proposées par nos amis à l'Assemblée nationale et inspirées du programme commun de la gauche.

Elles permettraient de parvenir à une véritable équité fiscale grâce à une transformation partielle, mais importante, de la fiscalité directe, en particulier par l'allègement de l'impôt sur le revenu des petits contribuables et par une réforme de la fiscalité des entreprises, avec un impôt à taux très modéré sur les grandes fortunes et un aménagement en baisse des taux de la T. V. A.

Nous tenons, en outre, à marquer notre ferme opposition à l'article 11 qui tend à effectuer, à la sauvette, une réforme fondamentale de la sécurité sociale, en alourdissant le régime général, c'est-à-dire en faisant supporter par la masse des travailleurs salariés les déficits des régimes spéciaux qu'au nom de la solidarité nationale l'Etat devrait intégralement supporter.

Comme chaque année, à l'occasion de la discussion budgétaire, nous sommes donc fondés à reprocher au Gouvernement le manque de rigueur de sa politique économique et financière qui aboutit aujourd'hui à une accélération de l'inflation véritablement dramatique.

Alors que les entreprises capitalistes, installées dans l'inflation, font des bénéfices considérables, la masse des travailleurs voit son pouvoir d'achat de plus en plus menacé par la hausse accélérée du coût de la vie. Le climat social s'alourdit dangereusement.

Tout le système fiscal français est organisé de manière à favoriser la concentration de l'argent et du pouvoir qu'il confère dans les mains d'une minorité qui vit en étroite symbiose avec les sphères gouvernementales.

Les plus humbles, les plus modestes — personnes âgées, retraités, économiquement faibles, familles nombreuses — sont les plus touchés.

Ce ne sont pas les quelques aménagements prévus dans le budget qui redresseront leur situation précaire, laquelle n'est pas un titre de fierté pour un régime qui a affecté tant de crédits à des réalisations de prestige coûteuses et vaines.

Ainsi que le déclarait tout récemment une éminente personnalité de la majorité, M. Jacques Duhamel, « le Gouvernement suit l'événement, il ne le dirige pas ». On a l'impression qu'il attend qu'une récession internationale — que les restrictions pétrolières risquent de précipiter — provoque une recrudescence du chômage et permette de faire supporter par les travailleurs un retour à une relative stabilité des prix.

Les mesures « anti-hausse » prises depuis quelques jours dans l'affolement ne sauraient être efficaces car elles ne s'attaquent pas aux causes réelles du mal : notamment la crise de confiance dans une monnaie dont le pouvoir d'achat s'amenuise avec une rapidité croissante.

Le Gouvernement actuel, qui se dit encore gaulliste, renonce à résoudre par lui-même ses propres problèmes. Le ministre de l'économie et des finances se tourne vers nos associés du Marché commun pour leur demander de coordonner leur lutte contre l'inflation, espérant sans doute obtenir une caution européenne à des mesures qu'il n'a pas le courage de prendre seul tandis que nos partenaires, eux, n'ont pas attendu pour agir.

On voit aujourd'hui où cette politique d'indépendance et de grandeur, prônée depuis une quinzaine d'années, a conduit la France : la dépendance diplomatique envers les super-grands et économique envers les pays producteurs de pétrole.

Lors des assises de l'U. D. R., à Nantes, le Premier ministre a cru bon de décocher des flèches contre l'un des leaders de la gauche, le premier secrétaire du parti socialiste. Il ne pouvait pas mieux montrer son désarroi et son incapacité à maîtriser une situation qui angoisse ses partisans, comme tous les Français.

N'est-il pas absurde de reprocher à l'opposition de s'efforcer de conquérir, par les voies légales, le pouvoir ? N'est-ce pas son rôle normal en démocratie ? Une telle attitude ne justifie-t-elle pas le reproche, communément fait à ceux qui nous gouvernent, de considérer le pouvoir comme leur propriété ?

**M. Robert Schwint.** Très bien!

**M. Henri Tournan.** L'aspiration des Français à plus d'égalité et à plus de justice ne trouve pas, dans ce budget, d'ailleurs totalement inexécutable, des motifs d'espérer.

Aussi, chaque jour, plus nombreux sont ceux qui se détachent d'un régime qui les a déçus et trompés. Ainsi s'explique l'entente qui se renforce entre les partis de gauche et les organisations syndicales et qui vient de se matérialiser dans une déclaration commune et dans une campagne concertée contre la vie chère.

Une telle union rendra possible, nous en sommes sûrs, l'avènement, dans un proche avenir, d'une société profondément transformée et accueillante à tous.

Animé par cet espoir, le groupe socialiste, avec une détermination plus ferme encore que les années précédentes, repoussera ce projet de budget pour 1974 car il est totalement inadapté à la situation et n'apporte aucune solution aux difficultés angoissantes que connaît le pays et dont la majorité, au pouvoir depuis plus de quinze ans, porte l'écrasante responsabilité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Duclos.

**M. Jacques Duclos.** Au moment où s'engage devant le Sénat le débat sur la loi des finances 1974, la situation de notre pays n'est pas euphorique. Aussi M. le ministre de l'économie et des finances apparaît-il moins comme une sorte de magicien des finances qu'il voudrait être que sous l'aspect d'un ministre ne dominant pas les événements.

Prévoyant sans doute une période de tranquillité, M. le ministre de l'économie et des finances a jugé possible, en pleine période de discussion budgétaire, d'aller se réchauffer au soleil de la Malaisie. Mais il a dû avoir beaucoup de sifflements d'oreille car on a beaucoup parlé de lui dans la France aux rideaux baissés, en état de malaise.

Pour ce qui est des données qui sont à la base du budget soumis à notre examen, correspondent-elles à la situation de la France telle qu'elle est actuellement, sont-elles à jour, correspondent-elles aux dispositions gouvernementales contenues dans le budget ?

Il y aura bientôt un an, on nous demanda, au dernier moment, de voter une loi de finances rectificative autorisant l'émission d'un emprunt pour couvrir la réduction des rentrées budgétaires résultant de la suppression provisoire de la T. V. A. sur la viande de bœuf. Que va-t-il se passer cette année ? Nous n'en savons rien.

Voilà ce que l'on peut se demander, du fait de l'inflation qui détermine de profondes modifications dans la situation économique et financière du pays et qui a d'inévitables répercussions de caractère social.

Déjà le Gouvernement a pris certaines mesures de taxation des prix qui ont soulevé la colère des commerçants et singulièrement réduit l'allure de séduction que M. Royer voulait attacher à la loi dont nous avons eu à connaître tout dernièrement.

À la vérité, c'est dans l'incertitude du lendemain, avec la sensation d'accomplir une besogne dépassée avant d'être achevée que nous abordons la discussion du budget puisque nous légiférons sur la base de recettes et de dépenses ne correspondant pas aux réalités économiques de demain pour notre pays.

Mais peut-être, M. le ministre de l'économie et des finances s'évadant de l'aridité des chiffres pour se laisser aller à la rêverie poétique est-il d'humeur, en pensant au vote du budget 1974 avec les rectifications qu'il devra comporter, à redire avec le poète : « C'est bien plus beau parce que c'est inutile. » (*Sourires.*)

Ce qui est sûr, c'est que certaines déclarations du passé, vues avec un certain recul, apparaissent comme ayant été plus redondantes que frappées du sceau de la réalité.

Et comme la faculté d'oubli est très grande chez certains de nos contemporains, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler, par exemple, ce que déclarait M. Valéry Giscard d'Estaing le 17 octobre 1963.

« Notre premier objectif, disait-il, c'est la stabilité. Notre programme est-il juste ? Je rappelle qu'il a pour but de mettre fin à la principale injustice : la hausse des prix. »

Il y a donc longtemps que vous rêvez, monsieur le ministre, de mettre fin à la hausse des prix, mais vous n'avez guère réussi.

Il n'empêche que si la hausse officielle avait été d'après l'indice officiel de 3,9 p. 100 en 1962, elle devait être de 5,1 p. 100 en 1963 au moment même où M. Giscard d'Estaing revêtait son armure pour la combattre.

Mais dans ce cas M. le ministre de l'économie et des finances se gardait de faire la moindre prédiction et il avait raison d'être prudent, car lorsqu'il se met à lire dans le marc de café, il semble que tout se brouille devant ses yeux.

En effet, le 16 juin 1971, M. Valéry Giscard d'Estaing s'avançant sur les sentiers que fréquente Mme Soleil, déclara : « Nous avons prévu dans le Plan, une hausse modérée des prix qui contraste avec le mouvement actuel. Nos objectifs consistent à ne pas dépasser pour le premier semestre la hausse observée l'an passé durant la même période — 3,2 p. 100 — et à obtenir pour le second semestre un premier ralentissement qui tendra à nous faire revenir sur la fin de l'année 1972 à une progression actuelle de 3 à 3,5 p. 100 ».

Mais qu'advint-il des prévisions de M. Giscard d'Estaing ? La hausse des prix fut en 1971 de 6 p. 100 et de 6,9 p. 100 en 1972. La lecture du marc de café n'avait pas été concluante. (*Sourires.*)

C'est pourquoi on est en droit de se méfier quelque peu lorsqu'on lit que dans sa dernière interview, M. le ministre de l'économie et des finances, répondant à une question sur l'avenir économique du pays a déclaré : « Nous entrons dans une période qui devrait être plutôt plus équilibrée ».

Par contre, M. Giscard d'Estaing semble avoir mieux reflété les probabilités de demain en disant : « L'indice des prix du mois d'octobre sera supérieur à 1 p. 100 et comme il sera connu fin novembre, il sera un facteur d'irritation supplémentaire ».

Et voilà encore une fois très peu crédible l'hypothèse officielle de la limitation à 6,7 p. 100 de la hausse des prix pour l'année prochaine.

D'ailleurs, lorsque son interviewer lui a demandé ce que comptait faire le Gouvernement, M. Giscard d'Estaing, prudent comme un chat, a tenu à dire : « Le Gouvernement ne fera pas en tout cas une politique bête », en opposant cette politique exempte de bêtise à celle que fit Laval en 1935, dont je me souviens parfaitement.

Quoi qu'il en soit, c'est dans le vague et l'incertitude que nous sommes appelés à voter un budget qui, avant le vote par l'Assemblée nationale, aurait dû faire l'objet d'une lettre rectificative. Et que dire de l'état actuel des choses, qui s'est encore aggravé ?



M. le ministre de l'économie et des finances a qualifié de puéril et politiquement absurde le blocage ou la réduction des rémunérations. Il a souligné qu'il en irait différemment s'il s'agissait d'opération de durée limitée comme cela a été fait aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

C'est ce que suggère M. Ceyrac, et l'on peut se demander si tout en la condamnant du bout des lèvres, on n'est pas loin d'envisager au Gouvernement une taxation théorique des prix et le blocage réel des salaires et traitements, tant il est vrai que le pouvoir est au service des monopoles capitalistes.

Et pour ce qui est de l'efficacité de l'action du pouvoir contre la montée des prix, je tiens à rappeler que depuis des années le Gouvernement procède à une sous-estimation systématique des taux de hausse des prix. Il l'a fait aussi bien à l'occasion de l'établissement du VI<sup>e</sup> Plan que dans la préparation des lois de finances successives.

C'est ainsi que pour les quatre dernières années, la sous-estimation de la hausse des prix a été successivement de 0,4 point, 1,9 point, 1,6 point et d'au moins 3 points pour 1973.

Le Gouvernement a-t-il voulu délibérément ignorer les faits, ou bien s'est-il montré incapable de prévoir les hausses avec plus de précision et de concevoir les mesures efficaces ?

Autant de questions que l'on peut se poser pour se demander s'il vaudra ou s'il pourra faire mieux pour 1974 que pour 1973.

Quoi qu'il en soit, le budget, pour être crédible, ne devrait-il pas être conçu dans l'hypothèse d'une hausse des prix qui sera vraisemblablement supérieure à 6,7 p. 100 ?

Où alors le budget devrait être assorti d'un ensemble de mesures destiné à combattre la hausse des prix.

On estime qu'une hausse des prix de 1 p. 100 entraîne un accroissement des recettes de l'Etat de l'ordre d'un milliard et demi, ce qui, du point de vue des rentrées fiscales, n'est pas pour déplaire au Gouvernement. Mais il y a le revers de la médaille.

Tout cela n'est pas réjouissant pour le peuple de France, mais il n'empêche que, dressant un tableau où la clarté l'emportait sur les ombres de la situation économique de notre pays, M. le ministre de l'économie et des finances a présenté le 23 octobre dernier devant l'Assemblée nationale, l'année 1973 comme étant une bonne année qu'il a décrite dans les termes suivants : « La consommation a progressé un peu, les investissements davantage, les exportations plus encore, ce qui est caractéristique d'une croissance économique saine ». Après cela, il n'y a plus qu'à fermer le ban.

De cette déclaration se dégageait l'idée qu'il n'y avait qu'à poursuivre en 1974 ce qui avait été fait en 1973. Mais peut-on penser, en observant la situation actuelle de la France, qu'il peut en être ainsi ?

Ce qui apparaît c'est que les critères adoptés par M. Giscard d'Estaing en matière de croissance économique sont précisément ceux qui sont éminemment favorables aux monopoles capitalistes et par cela même contraires aux intérêts de l'ensemble de la population.

Il s'agit, en effet, d'une orientation qui pénalise en quelque sorte la consommation intérieure, freine l'élévation du niveau de vie des travailleurs en rendant notre économie nationale particulièrement dépendante des grandes sociétés et d'autant plus vulnérable aux fluctuations extérieures.

Qu'il soit nécessaire de maintenir un rythme de croissance soutenu, personne n'en doute, mais encore faut-il savoir pour qui et pour quoi cette croissance : on sait qui fournit l'effort, mais au profit de qui ?

C'est pourquoi le choix de la croissance régulière et soutenue est inséparable du choix des objectifs de cette croissance.

L'un des objectifs essentiels de la croissance telle qu'elle est envisagée par M. Giscard d'Estaing serait, selon ses dires, le maintien du niveau de l'emploi.

Les statistiques nous apprennent que si le taux de croissance était réduit d'un seul point, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois avoisinerait 40.000.

Mais alors comment M. le ministre de l'économie et des finances explique-t-il que, durant les neuf premiers mois de cette année qui a été marquée par une croissance exceptionnelle, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites se soit accru de 58.000, passant de 369.000 en janvier à 427.000 en septembre ?

Voilà, me semble-t-il, la preuve que la croissance économique n'entraîne pas automatiquement une réduction du nombre de chômeurs. Aussi faut-il examiner les conditions dans lesquelles s'opère cette croissance, à quel prix et qui en profite.

A ce sujet, je tiens à souligner que le taux d'accroissement du capital industriel a été six fois plus élevé que celui de l'emploi industriel au cours des premières années du VI<sup>e</sup> Plan.

Et si l'on examine les causes actuelles de l'extension du chômage, on constate qu'elles sont liées aux fermetures d'usines et aux concentrations d'entreprises.

Il en est ainsi parce que les grandes sociétés monopolistes procèdent à leurs propres opérations de concentration, ou ruinent les petites entreprises sans prendre en considération le facteur humain, social, leur seul objectif étant la recherche du profit maximum.

A ce sujet, il faut bien dire que le Gouvernement et en son nom M. le ministre de l'économie et des finances, champion de la mobilité économique, encouragent cette orientation et ces pratiques, les mesures appropriées n'étant pas prises pour empêcher que les travailleurs soient systématiquement victimes des opérations industrielles et financières que nous voyons se généraliser.

Ce qui veut le pouvoir, c'est une croissance économique négligeant délibérément le sort des travailleurs, une mobilité économique conçue comme un moyen de renforcer les plus forts, d'accumuler d'énormes capitaux et de réaliser des profits fabuleux au détriment des travailleurs.

Nous avons, quant à nous, une autre conception de la croissance économique. Nous lui assignons d'autres objectifs, tant il est vrai que la conception de la croissance et de la mobilité économiques ne peut pas être indépendante de la conception de la société, ni de l'orientation politique générale.

La politique du pouvoir est conforme aux intérêts du grand capital. La société qu'il dirige est la société du profit et tout cela se reflète dans le contenu, l'orientation et les formes de la croissance économique.

Cette croissance, dit le Gouvernement, est destinée à améliorer les conditions et la qualité de la vie. Mais voyons de plus près ce qui se passe. De juillet 1972 à juillet 1973, la durée moyenne hebdomadaire de travail est passée de 43,8 heures à 43,7 heures.

Où est l'amélioration des conditions de vie dans une année de croissance qu'on dit excellente ?

En 1973, le nombre de logements construits avec l'aide de l'Etat a été de 418.000 ; l'an prochain, on en construira, nous dit-on, 5.000 de plus. Nous sommes bien loin des promesses de Provins et surtout des besoins estimés par les spécialistes et ressentis par la population laborieuse dans toutes les villes de France.

Le champ est libre, par contre, pour toutes sortes de spéculateurs et de sociétés immobilières à la recherche de profits monstrueux, tandis que des milliers de familles sont mal logées.

**M. Louis Talamoni.** Très bien !

**M. Jacques Duclos.** Il serait fastidieux d'énumérer tous les gaspillages qui sont autant d'injures à la misère de beaucoup et qui sont comptabilisés à l'actif de la croissance, selon vos théories, monsieur le ministre de l'économie et des finances.

Dans le domaine des investissements, il est significatif que la réalisation du VI<sup>e</sup> Plan soit particulièrement en retard en matière d'équipements collectifs ou pour tout ce qui entre dans la rubrique « action sociale », tandis qu'elle est bien avancée pour les travaux d'infrastructure intéressants particulièrement les grands monopoles capitalistes.

Or, ne serait-il pas nécessaire de maintenir un rythme soutenu de croissance avec pour objectif de répondre aux besoins croissants de la population laborieuse ?

**M. Louis Talamoni.** Très bien !

**M. Jacques Duclos.** Les résultats de la stratégie du changement économique et du changement social conçu par le pouvoir sont parlants ; aussi les promesses prodiguées régulièrement ont-elles de moins en moins de prise.

L'inflation longtemps niée ou vaincue prématurément par les incantations giscardiennes ou messmeriennes (*Sourires*) occupe le devant de la scène. Le Gouvernement s'était donné comme objectif, l'an dernier, une hausse des prix inférieure d'un point à celle des autres pays de l'Europe des Neuf. On sait ce qu'il est advenu de cette ambition et cela pourrait inciter les partenaires européens de M. Giscard d'Estaing à se méfier des mesures qu'il va proposer pour juguler l'inflation.

Maintenant, pour expliquer la hausse des prix de novembre qui va battre le record d'octobre, M. Giscard d'Estaing a recours à l'argument du pétrole, mais il n'insistera pas sur le fait que le fisc français et les superprofits des sociétés pétrolières absorbent les trois quarts du coût des produits pétroliers.

Dans de telles conditions, lorsque M. le ministre de l'économie et des finances évoque la question de la réduction des inégalités sociales, il s'agit en quelque sorte d'une clause de style, d'une formule de politesse insérée dans le discours, d'une sorte d'accroché ou de pull-over de l'éloquence. (*Sourires.*)

Quant aux mesures prises par le lieutenant de M. le ministre de l'économie et des finances, M. Poniatowski, mesures qui prendront effet l'an prochain ou même, pour certaines, au début de 1975, elles seront sans aucun doute absorbées, avant même que d'être réalisées, par l'inflation qui d'ailleurs touche particulièrement les familles aux revenus les plus modestes.

Pour ce qui est de la structure des impôts — on l'a dit bien souvent — elle demeure particulièrement défavorable à la majorité de la population par le biais des impôts indirects, de la T. V. A. notamment.

L'impôt sur la consommation générateur de vie chère représente plus de 60 p. 100 des rentrées fiscales. L'impôt sur les sociétés ne fournit que 11 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales et, en 1971, 44 p. 100 des sociétés, soit plus de 102.000, ayant déclaré soit un déficit, soit un bénéfice nul, n'ont pas payé d'impôts. C'est quand même un peu fort ! Il y a beaucoup de philanthropes parmi les directeurs de sociétés.

Une telle politique est fondamentalement contraire aux intérêts de l'immense majorité de notre peuple ; aussi est-il nécessaire de la combattre de même que le capital monopoliste qui en est l'inspirateur. C'est une telle orientation qui est définie dans le programme commun de gouvernement des partis de gauche.

Il est vrai que le système capitaliste est partout en état de crise, mais rendre le monde entier responsable de l'inflation en France revient à dire que le Gouvernement est incapable d'enrayer la hausse des prix chez nous.

**M. Louis Talamoni.** Il l'est !

**M. Jacques Duclos.** En outre, cela sert de prétexte pour faire supporter aux travailleurs les difficultés qu'ils connaissent déjà et celles qu'on leur prépare.

Les chiffres qui ont été produits durant les débats relatifs à la présente loi de finances ont établi que les profits patronaux ont augmenté beaucoup plus rapidement que les salaires. Aussi est-ce d'abord dans cette direction qu'il convient d'agir, d'autant plus que les superprofits contribuent à l'accumulation de masses considérables de capitaux qui permettent les spéculations internationales.

Dans la mise en œuvre de cette politique réactionnaire, la responsabilité de toute la majorité est engagée. Les pointes lancées par Alexandre Sanguinetti en direction de M. Giscard d'Estaing, pas plus que les piquères du giscardien Chinaud sur l'épiderme de l'U.D.R. ne changent rien à rien. (*Sourires.*)

Quant à M. Jacques Duhamel, en conseillant à l'U. D. R. de ne pas oublier qu'elle n'est plus la seule à gouverner, il rappelle en définitive que tous ceux qui sont embarqués dans la galère majoritaire portent la responsabilité de la politique néfaste menée par eux tous, sans exception.

On comprend que M. Giscard d'Estaing fasse peu de cas des commentaires ou attitudes de certains parlementaires de la majorité lorsqu'il dit : « Regardez ce qu'ils entraînent, ces commentaires, lorsqu'il s'agit de voter, rien ou presque rien ».

On nous annonce cependant que le Président de la République, inquiet de voir la situation se dégrader, va faire présenter au début du mois prochain un plan global de lutte contre l'inflation. On dit, monsieur le ministre, que vous êtes en train de « phosphorer » pour préparer ce plan et que les mesures proposées devront « être à la fois efficaces sur le plan économique, équitables sur le plan social et ressenties comme nécessaires par l'ensemble des Français ».

C'est demander beaucoup de vertu à des mesures qui risquent d'être contradictoires. En tout cas, nous devrions savoir ce qu'on nous prépare avant de voter le budget, ce qui nous a amenés à opposer la question préalable au projet en discussion.

Il est à redouter que le Gouvernement ne recherche en définitive les moyens de lutter contre l'inflation dans une politique antisociale de blocage des salaires, ce qui aboutirait à faire supporter les frais de la lutte contre l'inflation aux principales victimes de la hausse des prix, c'est-à-dire aux travailleurs et à leurs familles.

Aussi est-il indispensable de prendre rapidement des mesures efficaces pour en finir avec l'escalade de la hausse des prix.

Le blocage des prix doit s'opérer là où se réalisent les superprofits et où l'Etat peut agir directement, ce qui signifie qu'il faut bloquer les prix des produits constituant l'essentiel de la

consommation populaire, à savoir l'alimentation, les services de santé, les loyers et les services publics qui entrent pour une part importante dans le budget des familles.

On peut et l'on doit appliquer ces mesures concernant l'alimentation tout en assurant aux paysans des prix rémunérateurs pour leurs produits.

Nous pensons qu'il faut supprimer la T. V. A. sur les produits de première nécessité et rembourser les sommes perçues au titre de cette taxe aux communes et aux départements à qui l'on fait supporter le poids de plus en plus lourd des équipements collectifs publics.

Pour que tout soit bien clair, il est indispensable de rendre publics tous les éléments de la procédure de contrôle des prix afin d'assurer son efficacité.

Chacun comprendra aussi que, dans une période comme celle que nous vivons, il convient d'assurer un contrôle très strict de l'emploi des fonds publics.

**M. Louis Talamoni.** Très bien !

**M. Jacques Duclos.** D'importantes économies pourraient et devraient être réalisées en limitant les gaspillages de toutes sortes, dont on pourrait citer de trop nombreux exemples, sans parler des subventions dont bénéficient les grandes sociétés capitalistes.

Il faudrait également lutter contre la spéculation foncière et immobilière et donner aux communes des moyens leur permettant l'acquisition et l'utilisation des sols sans porter préjudice aux intérêts des petits et moyens propriétaires.

Au surplus, les dépenses militaires pourraient et devraient faire l'objet de réductions non négligeables.

Voilà quelques mesures d'urgence que nous préconisons pour atténuer les conséquences de l'inflation subies par la population.

En bref, la lutte contre l'inflation ne doit pas porter atteinte au niveau de vie des travailleurs qui en sont les principales victimes et non les responsables.

C'est dans de telles conditions que des organisations syndicales comme la C.F.D.T., la C.G.T. et la F.E.N. se sont jointes aux partis de gauche, parti communiste, parti socialiste, mouvement des radicaux de gauche et parti socialiste unifié, pour organiser la lutte contre la hausse des prix et préparer à cet effet une journée nationale d'action, en exigeant la fixation du Smic à 1.100 francs par mois, valeur du 1<sup>er</sup> juillet 1973, le minimum des retraites à 80 p. 100 du Smic et l'augmentation de 25 p. 100 des prestations familiales et d'invalidité.

D'autres mesures envisagées dans le même esprit que nos propres propositions visent à stopper la hausse des prix, à s'attaquer à l'inflation et aux causes de la hausse des prix.

De telles mesures immédiates peuvent être imposées par les masses populaires unies et agissantes. C'est pourquoi la grève du 6 décembre, je l'espère, sera extrêmement puissante.

Quant aux causes profondes de la crise économique actuelle, elles résident dans la nature même du régime capitaliste monopoliste d'Etat.

Aussi pensons-nous que, pour engager une lutte efficace contre ses causes fondamentales, il faut une politique nouvelle ; cette politique, c'est celle qui est définie dans le programme commun de gouvernement. Des millions de Françaises et de Français qui, en mars dernier, avaient encore hésité peuvent, avec l'expérience actuelle, vérifier que les solutions que nous préconisons sont bonnes pour eux et pour la France.

Lorsque M. André Fanton, parlant aux récentes assises de Nantes, a dit qu'il était temps de rallumer les étoiles, sans doute a-t-il pensé, pour définir l'état actuel de l'U. D. R., à ce vers de Racine :

« Pas une étoile fixe et tant d'astres errants. »

C'est vrai qu'il y en a. La vérité est qu'il s'avère difficile de rallumer les étoiles éteintes et que le salut ne peut venir que du changement.

C'est dans cette perspective que nous appelons le peuple de France à lutter avec nous pour un changement véritable, en vue de conduire la France vers le progrès social, la démocratie et le socialisme. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boyer-Andrivet.

**M. Jacques Boyer-Andrivet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous allons examiner se présente dans le droit fil de la politique gouvernementale. Pour la cinquième fois consécutive, vous nous présentez, monsieur le ministre, un projet en équilibre. C'est la

première constatation que l'on peut faire et c'est, avec le respect d'une progression des dépenses de l'ordre de celle de la production intérieure brute en valeur, l'indice de la continuité d'une politique qui est la base de l'amélioration constante et, pour 1973, exceptionnelle de notre situation économique.

La réalisation permanente de cet équilibre entre les recettes et les dépenses doit être soulignée. Cet équilibre, si souvent recherché jadis dans notre pays et aujourd'hui encore dans les Etats étrangers, reçoit rarement l'hommage qui lui est dû, ce qui nous paraît profondément injuste.

Le projet de budget pour 1974 est fondé sur une prévision de croissance légèrement inférieure à celle qui avait été retenue pour 1973, mais toujours importante. Cette hypothèse repose notamment sur le maintien à un niveau élevé de nos exportations, dont on espère que l'augmentation en volume atteindra 12 p. 100.

Craignons toutefois que les prévisions faites n'aient pu suffisamment tenir compte d'une accélération de l'inflation que nous sommes bien obligés de redouter. A cet égard, beaucoup trop d'incertitudes, en effet, planent actuellement, qui assombrissent de nuages les perspectives de la conjoncture et dont nous ne sommes pas les maîtres.

Aussi bien notre devoir à tous, Gouvernement et Parlement, est-il de rechercher et de mettre en œuvre tous les moyens propres à éviter que les excès de l'inflation ne mènent à diminuer la croissance et à freiner la hausse régulière du niveau de vie dont les Français ont bénéficié au cours des dernières années.

Sans doute, monsieur le ministre, votre budget est-il celui qui se rapproche le plus des recommandations des experts de la Communauté économique européenne. C'est le cas pour les mesures d'encadrement du crédit et de maintien des prix des denrées essentielles.

Mais nous pensons aussi qu'il convient de favoriser l'organisation des consommateurs à tous les niveaux de la vie économique. Dans la société de consommation au sein de laquelle nous vivons, les consommateurs doivent être des partenaires à part entière des circuits économiques. Leur inorganisation constitue un facteur important d'inflation et d'injustice sociale, par le véritable gaspillage des revenus qu'elle entraîne.

La voie est étroite, d'autre part, entre les moyens à mettre en œuvre contre l'inflation et les mesures qui seraient susceptibles de nuire à notre économie.

Si nous vous faisons confiance pour le choix de ces moyens, il nous faut cependant vous rendre attentif à quelques aspects de ce problème, auxquels nous sommes foncièrement attachés.

Le resserrement du crédit doit éviter de pénaliser les petites et moyennes entreprises, à l'équilibre souvent fragile, qu'il convient au contraire d'encourager à devenir plus compétitives, c'est-à-dire à se transformer et à se moderniser.

Une politique de contrôle des revenus ne doit pas conduire à l'écrasement des classes moyennes et des cadres, si nécessaires à notre économie qui repose en grande partie sur leurs connaissances et leur dynamisme.

Il convient de veiller, dans le même esprit, à assurer une juste rémunération de l'épargne, trop souvent la victime de l'inflation. La confiance des épargnants ne peut être assurée que dans la mesure où il leur est au minimum possible de faire face à l'augmentation du coût de la vie.

Enfin, une rigueur toujours plus grande dans la prévision et le contrôle des dépenses de fonctionnement nous paraît indispensable dans le cadre d'une lutte efficace contre l'inflation.

Ce budget favorise les équipements collectifs. Comme tel, il est un instrument de modernisation du pays et du progrès social.

A cet égard, nous saluons plus particulièrement l'effort important consenti en faveur de secteurs qui sont apparus justement prioritaires : télécommunications, routes et autoroutes, transports en commun, aménagement foncier et urbanisme, ainsi que les équipements sanitaires et sociaux.

Nous souhaitons cependant qu'un effort soit envisagé en matière de développement industriel et scientifique.

Il faut encourager notre industrie à se moderniser afin de devenir toujours plus compétitive ; des mesures doivent être prises pour l'amener à des reconversions vers les productions susceptibles de trouver place sur le marché mondial.

Quant à la recherche scientifique, il faut la favoriser dans tous les domaines ; mais les événements que nous vivons nous imposent un effort tout particulier et urgent de la stimulation de la recherche énergétique.

Enfin c'est un budget qui tend à une meilleure justice sociale. La liste des améliorations qu'il se propose d'apporter aux moins favorisés des Français est substantielle : double majoration du

minimum vieillesse qui aura ainsi doublé en moins de cinq ans, généralisation de la retraite complémentaire, revalorisation de l'allocation servie aux handicapés, augmentation du nombre des bénéficiaires des prestations familiales, revalorisation des rentes viagères. A ces améliorations s'ajoutent au plan social un ensemble de mesures dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mais il faudra veiller à ce que le bénéfice de ces mesures ne soit annihilé par les effets de l'inflation et agir en priorité pour que les catégories sociales que la vie moderne tend à écarter du bénéfice de la croissance économique ne soient pas au surplus les premières victimes de l'inflation.

Un effort sans précédent est réalisé en faveur de la justice. Nous vous félicitons de la progression, maintes fois réclamée, des crédits affectés à ce département ministériel. L'effort ainsi annoncé devra être soutenu afin de doter notre pays d'un appareil judiciaire humain, moderne et efficace.

L'amendement de justice fiscale déposé par le Gouvernement est un des éléments non moins intéressants du projet de loi qui nous est soumis. Cet amendement se propose en effet, vous l'avez dit, de répondre à plusieurs objectifs, tous marqués du souci d'assurer davantage d'équité entre les diverses catégories de Français : d'alléger l'imposition des contribuables les plus modestes tout en modernisant et simplifiant le barème de la taxation ; frapper plus lourdement certains revenus du capital, lorsqu'ils sont imposés forfaitairement, par une majoration du taux du prélèvement libératoire ; moraliser l'imposition des successions, tant par la suppression d'exceptions à caractère abusif et ne profitant en définitive qu'aux grosses fortunes, que par l'allègement des droits applicables en cas de succession entre collatéraux ; relèvement des abattements à la base en cas de succession en ligne directe.

Entre autres, nous notons avec faveur votre tentative de prévenir l'évasion fiscale internationale qui a trop souvent permis de soustraire à l'application de l'impôt des sommes importantes.

Ensemble cohérent et équilibré, cet amendement nous paraît parfaitement adapté à son but, qui est d'améliorer la répartition de la charge fiscale entre les contribuables français.

Nous ne le concevons cependant encore que comme un pas vers un régime fiscal susceptible de réconcilier nos compatriotes avec l'impôt, c'est-à-dire un système qui assurerait la suppression de toutes les inégalités qui subsistent encore.

Enfin, il exprime la volonté du Gouvernement d'amorcer un changement social en allégeant les charges des personnes les plus défavorisées.

Je voudrais revenir sur le problème de l'inflation qui a, comme chacun le sait, deux origines principales : l'une d'ordre intérieur, et l'autre d'ordre extérieur. Le comportement des Français, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, permet à un courant établi depuis longtemps de se développer et de prendre des proportions dangereuses.

L'achat des biens de consommation s'effectue trop souvent sans discussion suffisante entre le client et le marchand. L'information du consommateur que vous avez entreprise doit, monsieur le ministre, être amplifiée et généralisée pour pénétrer dans tous les foyers afin de faire prendre conscience à l'ensemble de la population de ses responsabilités et de son pouvoir en matière de formation des prix de détail.

Jusqu'à présent, du fait d'une habile publicité, du fait de la vulgarisation de certaines modes, très et trop souvent changeantes, du fait aussi du progrès considérable de l'industrie où chaque nouveau modèle détrône sans appel le précédent, nous avons connu, avec la facilité du crédit, une période de progrès économique et social que personne ne peut nier, mais qui a eu pour corollaire naturel l'augmentation régulière des prix.

De plus, en ce moment, l'augmentation du prix des matières premières — que vous redoutiez, monsieur le ministre — et la guerre israélo-arabe que personne ne prévoyait ont considérablement et dangereusement accru la part d'inflation importée.

Il faut donc envisager de nouvelles mesures prises en fonction de l'évolution de la conjoncture. A cet égard, les échos recueillis après le conseil des ministres d'hier font état de la préparation, sur votre proposition, d'un plan s'intégrant dans la politique de la Communauté économique européenne. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet esprit de collaboration européenne susceptible de stimuler la volonté d'unité politique, seule capable de faire équilibre aux géants mondiaux, en harmonisant et coordonnant les actions des participants.

Pour terminer, qu'il me soit permis de saluer la réussite de la politique économique et financière de la France, dont vous avez la responsabilité depuis cinq ans. Ces résultats nous

permettent, monsieur le ministre, de vous faire confiance pour la poursuivre contre les vents et les marées de l'environnement international, malgré le doute de certains, mais avec l'assentiment de tous ceux qui savent apprécier en vous la compétence, la lucidité et le courage. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La commission des finances désireait se réunir maintenant.

Monsieur le président de la commission, à quelle heure pourrions-nous reprendre nos travaux.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je propose vingt et une heures quarante-cinq, monsieur le président.

**M. le président.** Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

#### DEMANDE DE MISSION D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai été saisi par M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les problèmes que pose l'administration de ces territoires et, particulièrement, l'administration communale après la création et l'organisation de communes par les lois du 3 janvier 1969 et du 24 décembre 1971.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les conditions fixées par l'article 21 du règlement.

— 4 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1974

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [N° 38 et 39 (1973-1974).]

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Filippi.

**M. Jean Filippi.** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1974 présente, à mes yeux, deux caractéristiques particulières : c'est un mal connu et c'est un inadapté.

Tous les budgets sont assez mal connus, me direz-vous. Vous avez, cet après-midi, entendu M. Giscard d'Estaing et M. Coudé du Foresto. Vous en savez donc suffisamment, compte tenu de l'étude que vous avez vous-même pu faire par ailleurs. Ce serait vrai si nous étions dans une conjoncture normale. Mais le Gouvernement, pour des raisons qui ne me sont pas apparues très clairement, n'a pas voulu que le Parlement procède au réexamen du VI<sup>e</sup> Plan qui était prévu à mi-parcours. Ce réexamen était certainement difficile, mais c'est parce qu'il était difficile qu'il était, à mes yeux, nécessaire. Nous placerions le budget de 1974 dans un meilleur contexte si nous avions pu procéder au réexamen du VI<sup>e</sup> Plan et si nous ne devions pas nous contenter à cet égard des avis et rapports du Conseil économique et social.

Dans les circonstances présentes, se référer à l'année 1973 pour établir des prévisions pour 1974, ce n'est pas, au moins en matière économique, suffisant.

Mais ce budget mal connu, et peut-être précisément parce qu'il est mal connu, est aussi un budget inadapté. Lors de la discussion à l'Assemblée nationale, le groupe de la gauche a demandé, le 9 novembre je crois, l'interruption de la discussion d'un budget déjà complètement dépassé — je cite — « du fait de l'inflation galopante », et souhaité obtenir — je cite encore — « le dépôt d'une lettre rectificative permettant l'examen d'un budget moins travesti ».

M. Coudé du Foresto, au nom de la commission des finances, n'a pas réclamé la même chose, mais il nous a dit avec beaucoup de clarté et de fermeté que ce budget devrait faire l'objet de modifications importantes.

J'ai la faiblesse, le matin, d'écouter France-Inter plutôt que les postes périphériques — admettez que ce n'est pas mal de ma part — et j'ai cru comprendre, d'après ce que j'y ai entendu aujourd'hui, que le Gouvernement partageait, ce qui est bien normal, l'avis de M. Coudé du Foresto.

Quoi qu'il en soit, c'est du budget présenté que nous devons parler et pour ma part, dans cette discussion générale, je me demanderai avec vous comment se présente la situation économique de la France en cette fin d'année 1973, pourquoi nous en sommes arrivés là et quels remèdes, je ne dis pas doivent être, mais sont envisagés.

Si nous avons réexaminé le VI<sup>e</sup> Plan, nous n'aurions pas été obligés, nous référant aux avis et rapports du Conseil économique et social, de faire pour le budget ce que nous aurions dû faire pour le Plan. Cependant, je dois vous délivrer un satisfecit en ce qui concerne l'expansion.

Lors de la discussion du VI<sup>e</sup> Plan, le Sénat vous a demandé 6,5 p. 100. Vous aviez voulu vous en tenir aux « alentours de 6 p. 100 » et voici que nous allons, en 1973, selon ce que nous a dit tout à l'heure M. le ministre des finances, atteindre 6,6 p. 100, c'est-à-dire dépasser légèrement le chiffre qu'il a refusé. Et comme M. Giscard d'Estaing est, sinon conservateur, du moins prudent, je pense que nous dépasserons également 6,6 p. 100 et je m'en réjouis.

Dans le même temps, la diminution de la durée du travail a dépassé les objectifs fixés, les exportations ont fait de même et, enfin, on a atteint le taux global d'investissement ce qui, compte tenu des éléments inflationnistes, est méritoire.

Tout cela dépend du Gouvernement, mais dans une certaine mesure seulement. Pour ce qui dépend totalement de lui, les résultats sont moins favorables, et comme tous les ans, après les lumières il faut voir les ombres.

Nous avons le retard traditionnel des équipements collectifs, des équipements sociaux en particulier, et si ce n'était pas le fait de toutes les années précédentes on aurait pu y voir une façon clandestine de lutter contre l'inflation, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

On nous dit que les grands équilibres ont été respectés, c'est vrai, mais on ne prétend pas qu'ils aient été respectés en matière de prix. Nous sommes évidemment loin des objectifs initiaux du Plan qui étaient de 3,2 à 3,8 p. 100.

Quelqu'un disait cet après-midi — je crois que c'était M. Coudé du Foresto — qu'il n'aimait guère faire état de chiffres. Je me permets cependant de vous en citer dont vous trouverez confirmation, au moins pour une partie de la période considérée, dans son rapport.

Jamais les prévisions n'ont correspondu à la réalité. En 1968, les prévisions étaient de 3 p. 100, la réalité fut de 5 p. 100. En 1971, les prévisions étaient de 3 p. 100, la réalité fut de 5,6 p. 100. En 1972, les prévisions étaient de 4,3 p. 100, la réalité fut de 5,6 p. 100.

Je me pose la question — mais je ne vous demande pas de réponse sur ce point — de savoir s'il s'agit d'une série d'erreurs ou d'un système, qui se comprendrait, du reste, parce que si le Gouvernement était le premier à faire des prévisions pessimistes en matière de prix, il risquerait d'être encore et tout de même dépassé par les événements. Je ne vous chercherai donc pas querelle ; je voulais simplement constater le fait.

Mais cela étant dans le cadre d'un examen de l'intérieur du Plan, comment se présente la situation instantanée, c'est-à-dire en 1973 ? Et puisque c'est chez vous que je puise mes chiffres, visons la période allant de mars à septembre 1973. La hausse des prix est en Allemagne de 2,3 p. 100, en Belgique de 2,9 p. 100, aux Pays-Bas de 3,8 p. 100, aux Etats-Unis, de 4,5 p. 100, au Royaume-Uni, de 4,8 p. 100 et, en Italie, de 5,2 p. 100 ; mais il vaut mieux ne pas parler de cette dernière, qui, après son miracle, se trouve dans un état de stagflation, c'est-à-dire à la fois de stagnation et d'inflation.

Par conséquent, dans ce palmarès, la France est à la tête de ce que je n'oserais appeler le progrès.

Peut-être vos chiffres ne sont-ils du reste pas tout à fait exacts et des erreurs se sont-elles glissées dans les documents de l'I. N. S. E. E. qui sont mis à la disposition non seulement des parlementaires mais du public ? J'y trouve des chiffres différents. Ainsi, pour l'Allemagne fédérale, les taux de référence ne sont pas les mêmes, entre décembre 1972 et juillet 1973 : nous constatons une légère baisse de 1 à 2 p. 100. Pour les Pays-Bas également. Pour les Etats-Unis une hausse de 4 p. 100,

ce qui n'est pas très différent de ce que vous nous aviez annoncé. Ces chiffres vont du reste dans le sens de votre thèse, c'est-à-dire que la situation en France est très difficile.

Et maintenant, demandons-nous comment nous en sommes arrivés là et ce qui est proposé comme remède.

Je pense que l'inflation, en France, résulte en partie de causes structurelles et je pourrais vous chercher querelle sur une loi récente qui ne peut que les aggraver. Je ne rechercherai pas non plus — ce serait trop technique, du moins pour moi — qu'elle est, dans cette inflation, la part qui revient à l'accroissement des coûts et celle qui peut être attribuée à l'augmentation de la demande. Je voudrais simplement dire quelques mots sur le rôle des budgets de la V<sup>e</sup> République dans l'inflation.

En effet, ces budgets sont en apparence neutres puisqu'ils sont équilibrés. Or, première constatation : vous n'avez pas essayé de vous servir du budget comme moyen d'action conjoncturelle puisque, selon vous, il est toujours en équilibre quelle que soit la situation économique. Mais alors l'observateur naïf se demande comment, avec des budgets toujours en équilibre, vous pouvez connaître une hausse des prix égale à celles que l'on constatait sous la IV<sup>e</sup> République avec des budgets souvent en déficit.

Je crois que c'est un mystère que l'on peut facilement percer si l'on se réfère aux rapports de la commission des finances du Sénat. En effet, vos budgets ne sont qu'en équilibre apparent parce que vous avez procédé à de nombreux transferts, soit sur le marché financier, soit vers les collectivités locales.

La débudgétisation — terme accepté par tout le monde — et la provincialisation — terme mis à la mode par M. Edgar Faure — sont en fait — j'allais dire deux artifices — je dirai simplement deux caractéristiques des budgets de la V<sup>e</sup> République.

Vous trouvez tous les ans, dans le rapport du rapporteur général du Sénat, deux ou trois pages sur la débudgétisation. Ce que je n'ai pas pu faire, c'est l'addition, parce qu'en matière budgétaire c'est une des opérations arithmétiques les plus difficiles. Aussi je laisse le soin à la commission des finances ou au Gouvernement de la faire.

Mais il faut tout de même citer l'aménagement foncier et l'urbanisme, les prêts spéciaux à la construction, le financement des entreprises nationalisées, une partie des H. L. M., le téléphone, les autoroutes, le financement des entreprises nationales renvoyées au marché financier. Si vous aviez conservé les anciennes rubriques, vous auriez enregistré d'importants déficits.

Quant à la provincialisation, chacun de nos collègues en connaît les effets sur les budgets des communes ou des départements qu'ils gèrent. Des chiffres globaux on en trouve dans vos documents, pas facilement du reste. J'en citerai quelques uns.

De 1961 à 1971, les impôts directs locaux ont augmenté de 350 p. 100 contre 223 p. 100 pour l'impôt sur le revenu, avec cet avantage pour le Gouvernement qu'il s'agit là d'un résultat acquis de façon automatique grâce à la hausse des prix et à la progressivité de l'impôt, tandis que, pour les collectivités locales, il ne peut être obtenu que par une augmentation du nombre des centimes additionnels, laquelle est toujours vivement ressentie par la population.

Vous me direz que dans la mesure où ces ressources supplémentaires proviennent de l'impôt, l'opération peut être désagréable, voire pénible, mais qu'elle n'est pas inflationniste. Je vous en donne acte. Mais il faut dire aussi que vous avez amené les collectivités locales à emprunter beaucoup plus, et à votre place, parce que vous avez diminué, dans une très large mesure, les subventions que vous leur attribuez. Elles doivent supporter aujourd'hui une part beaucoup plus grande de leurs investissements.

Je vous citerai encore quelques exemples. De 1959 à 1972, les emplois, comme l'on dit dans le jargon de la comptabilité nationale, ont été multipliés par 3,4, en ce qui concerne l'Etat, et par 4,2, en ce qui concerne les collectivités locales.

Dans le même temps, les subventions n'ont été multipliées que par trois tandis que les besoins de financement étaient multipliés par quatre. Telle est la traduction en chiffres d'un phénomène bien connu et vivement regretté, je crois, par l'ensemble des sénateurs, qui sont presque toujours des administrateurs locaux.

Aussi vos budgets ne sont en équilibre qu'en apparence ; derrière cet équilibre, il faut voir le déficit permanent.

Vous ne vous êtes pas servi, je le répète, du budget sur le plan conjoncturel. Vous avez bien un fonds d'action conjoncturelle, mais les crédits dont il dispose sont assez faibles, ce qui limite d'autant vos possibilités de lutte contre l'inflation. En effet, comme le disait tout à l'heure, avec une rigueur qui approche de l'évidence, le ministre de l'économie et des finances,

il existe trois moyens de lutter contre l'inflation : le budget, la monnaie ou le crédit, et enfin les moyens que j'appellerai physiques.

Ces temps derniers, on vous a proposé des plans d'action de toutes parts ; vous n'avez donc que l'embaras du choix.

Cela a commencé très tôt. Déjà, en septembre 1971, l'exécutif de la Communauté économique européenne mettait en garde les gouvernements des six pays — ils n'étaient que six à l'époque — on voulait limiter l'inflation à 3 ou 3,5 p. 100. Mais rien n'a été fait et vous savez où nous en sommes.

Passons ensuite en revue les titres du journal *le Monde*. Le 31 octobre, M. d'Ornano demande « Des mesures sélectives et adaptées ». A la même page : « Le P. C. F. propose six mesures ».

Le 10 novembre : « Syndicats et partis de gauche sont parvenus à un accord sur des objectifs prioritaires. »

Le 11 novembre : « La commission de Bruxelles va proposer aux Neuf des mesures pour freiner la hausse. Six suggestions françaises. »

Le 17 novembre : « M. Pompidou confirme : pas de blocage général des prix et des salaires. » C'est évidemment un conseil, plutôt négatif, mais c'est quand même un conseil qui vient de l'Élysée.

Le 20 novembre, se prononce en dernier le C. N. P. F., par la voix de M. Ceyrac : « Il faut que les salaires et les revenus du capital n'augmentent pas plus vite que le coût de la vie. »

Mais pendant qu'on vous donnait des conseils et avant même qu'on ne vous en donnât, du moins en France, les pays étrangers agissaient.

La Grande-Bretagne, avec une hausse qui atteignait un rythme annuel de 9 p. 100, qui dépasse peut-être le nôtre, a procédé au blocage des prix, des salaires, des loyers et des dividendes, a limité la hausse des prix industriels et différentes catégories de revenus. Je ne crois pas du reste qu'elle ait obtenu un succès énorme.

L'Allemagne, avec des prix à la consommation qui augmentaient de 5,8 p. 100, a pris à l'automne de 1972 un certain nombre de mesures : réduction du développement de la masse monétaire, relèvement successif du taux de l'escompte et des avances sur titres — c'est tout à fait le genre de choses que vous faites — augmentation des réserves bancaires ; mais il y avait en plus des mesures fiscales et budgétaires que je ne vous énumère pas mais que l'Allemagne a prises il y a un an, de telle sorte qu'elle se trouve actuellement dans une situation bien meilleure que la nôtre du point de vue de la hausse des prix. Cela est dû aussi, peut-être, à des éléments autres que conjoncturels, mais c'est un fait qu'il faut constater.

En Belgique, aux Pays-Bas, la hausse était de 7 p. 100 et de 8 p. 100. A La Haye, les prix ont été bloqués et le Gouvernement néerlandais a conclu avec les organisations patronales et syndicales un accord sur les prix et les salaires. La Belgique a appliqué aussi un plan de stabilisation sur lequel je n'ai malheureusement pas de détails.

Ce qui est important, lorsqu'on choisit des mesures, c'est de les choisir à temps. Je ne m'étendrai pas sur l'expérience du plan de stabilisation de 1963, ce n'est pas le moment. Mais il y a urgence à agir, et je suis à cet égard moins sévère que deux anciens Premiers ministres et anciens ministres des finances qui, lors du récent congrès U. D. R. de Nantes, n'ont pas ménagé leurs critiques. M. Debré, notamment, a dit que plus on attend, plus les mesures risquent d'être brutales, c'est-à-dire inefficaces ou bien dangereuses. Je partage tout à fait ce point de vue. M. Giscard d'Estaing doit le partager aussi, mais il n'est pas certain que le Gouvernement tout entier soit du même avis.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations moins anonymes que celles que je viens de présenter.

Tout d'abord, un des éléments actuels de l'inflation est dû aux mesures de baisse des prix décidées à la fin de l'année dernière, consistant en des dégrèvements de T. V. A. sur un certain nombre de produits. Génératrices de baisses des prix immédiates, elles étaient inflationnistes à assez court terme.

Je l'avais indiqué à l'époque, mais M. le ministre des finances n'avait pas voulu m'entendre. Nous étions, il est vrai, en période pré-électorale. Aujourd'hui, c'est mon point de vue qu'il oppose à M. Coudé du Foresto ou à M. Bonnefous, lorsqu'il est question des taxes sur l'essence.

Ce n'est un mystère pour personne que j'ai été banquier. Je ne le suis plus depuis deux ans, mais j'ai gardé des souvenirs et je ne suis pas d'accord avec le système actuel de contrôle du crédit. Il y a huit ans, je crois, on avait appliqué un plafonnement des encours. Cet encadrement du crédit a déçu le Gouver-

nement pour deux raisons : la première, c'est qu'il comportait des failles que l'administration n'avait pas à l'époque su boucher ; la seconde, c'est que les banques nationalisées transgressaient impunément cet encadrement du crédit, les banques privées, qui croyaient à l'autorité du Gouvernement, s'en tenaient aux chiffres prévus.

Ce qui ne pouvait pas être efficace à l'époque le serait aujourd'hui grâce à de meilleures techniques de contrôle, et cumuler un certain encadrement du crédit avec des mesures telles que les réserves obligatoires, la hausse du taux de l'escompte et la hausse du taux du marché monétaire, cela veut dire que l'on prend deux marteaux pour frapper sur le même clou et que l'un des marteaux, inutile à mon sens, produit un effet nocif, la hausse des taux d'intérêt étant évidemment défavorable aux investissements. Ou bien ceux-ci ne se font pas, et l'offre diminue, ou bien ils se font, mais avec la hausse des taux d'intérêt, ils sont beaucoup plus onéreux, et c'est alors le coût des produits qui augmente. Lutte contre l'inflation d'aujourd'hui, facilité à l'inflation de demain.

Enfin, il y a la taxation. L'ironie serait facile, mais je voudrais tout de même faire quelques commentaires. On a dit tout d'abord : il y a taxation des fruits et légumes et du bœuf. Il n'y avait plus lieu de le « suivre », mais de l'encadrer. Puis on nous a parlé de concertation. Un messenger du Gouvernement, qui paraissait particulièrement qualifié étant donné la nature des produits taxés, s'est entretenu avec les commerçants que j'appellerai intéressés. Les sources officielles ont alors dit qu'on allait appliquer la taxation avec souplesse. Or, dans le même temps — vous voyez que j'ai bonne vue en même temps que bonne oreille : j'écoute France-Inter et je regarde la télévision — j'ai entendu M. Rapine, président des commerçants détaillants en fruits et légumes, dire à de très nombreux adhérents présents dans un vaste amphithéâtre : « Messieurs, il n'est plus question de taxation des prix. Pratiquez des marges raisonnables. » On passait du règlement ou de la réglementation gouvernementale aux conseils syndicaux.

Heureusement, il s'est révélé, après le retour de M. Giscard d'Estaing d'un long voyage, que peut-être il en serait autrement et que l'opposition ne pourrait pas dire, que contrairement à ce qu'il a toujours prétendu, le pouvoir recule.

Il est possible que ce qui va se passer demain en fin de matinée entre M. Giscard d'Estaing et ses interlocuteurs ramène à une taxation mieux acceptée ; s'il n'en était pas ainsi, je serais fort inquiet pour l'action ultérieure du Gouvernement qui aura probablement besoin d'appuyer sa politique sur des contrôles physiques. S'il avait cédé devant la première grève, il n'y aurait plus eu que des grèves.

Je crois savoir, d'après la presse, que M. le président de la République a assigné à M. le ministre des finances la tâche de juguler l'inflation et de maintenir l'expansion. C'est une tâche extrêmement difficile que peu de ministres des finances étrangers ou français ont réussie à accomplir. Mais je souhaite sincèrement que M. Giscard d'Estaing puisse la remplir car, messieurs les secrétaires d'Etat, vous êtes certainement persuadés que l'opposition est aussi attachée que le Gouvernement à l'intérêt national. (*Applaudissements à gauche et sur diverses travées au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Blin.

**M. Maurice Blin.** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le budget est un des éléments moteurs, mais également régulateurs de la vie économique et sociale de la nation. Celui que nous examinons, ce soir, remplit-il ces deux conditions ? Mon collègue André Diligent vous dira tout à l'heure, au nom de notre groupe, ce qu'il en pense.

Mais voici la seconde question. Le budget devant surtout répondre aux circonstances et s'inscrire dans une stratégie à plus long terme, qu'en est-il de celui de 1974 ?

Si gouverner, c'est prévoir, messieurs les secrétaires d'Etat, votre tâche, je vous le concède, n'est pas facile aujourd'hui. Cependant, nous sommes tous d'accord sur ce point : il est plus nécessaire que jamais non pas de suivre la conjoncture, comme l'impression nous en a été laissée au cours de ces derniers mois, mais de l'anticiper pour tenter de la contrôler.

Il nous semble bien que, depuis quelque temps, le Gouvernement y réussisse assez mal puisque nos prix, indice infaillible de notre santé économique et de notre compétitivité commerciale, augmentent plus vite que ceux de nos voisins. Je ne jurerais pas que l'inflation n'ait pas des charmes, spécialement pour l'établissement du budget de l'Etat et que le Gouvernement n'ait pas cédé. Chaque hausse de prix d'un point ne lui rapporte-t-elle pas près de 2 milliards de francs ?

Mais l'inflation est aussi lourde de dangers pour la paix sociale, le statut de la monnaie, l'équilibre de nos échanges et ces dangers, disons-le franchement, sont à nos portes. Cette situation, sans être grave, est donc sérieuse.

Or, l'un des facteurs à la fois les plus importants à mes yeux, mais aussi, peut-être, les moins sensibles à l'opinion de ce pays — c'est pourquoi je voudrais y insister — c'est le devenir de l'industrie française. Il est arrivé au ministre des finances de dire à plusieurs reprises, je crois, que la hausse excessive des rémunérations que l'industrie distribue était une des causes majeures de l'inflation. Elle gonflerait ainsi abusivement la demande.

On pourrait débattre longtemps des causes de cette rareté de la main-d'œuvre qui fait que l'industrie, quand on y réfléchit bien, est d'abord victime d'une insuffisance de l'offre sur le marché du travail. Ce qui est certain c'est que, pour y répondre, elle n'a qu'un recours et un seul, et c'est toujours le même : l'investissement.

Or, c'est le récent rapport du Conseil économique et social sur l'état d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan qui nous le dit : l'investissement reste inférieur aux prévisions, élevé dans les années 1970 et 1971, il a maintenant ralenti ; il a été de 5,2 p. 100 en 1972 contre 5,5 p. 100 prévus pour la période du Plan de 1971 à 1975. Quant à la production industrielle, sa croissance a été de 1969 à 1973 de 6,5 p. 100, contre 7,5 p. 100 prévus par le Plan, soit un retard de 14 p. 100. Ce retard sera difficile et peut-être — je le crains en tout cas — impossible à rattraper.

Dans le même temps, une étude confiée à un groupe d'experts internationaux révèle un fait qui, dans les circonstances présentes, me paraît capital : tandis que les prix des services ont augmenté en France, en moyenne annuelle, de 7,2 p. 100 — ce qui est le record absolu dans l'Europe des Neuf — ceux des produits industriels français n'ont augmenté que de 1,4 p. 100, c'est-à-dire cinq fois moins. Cet écart est le plus important de toutes les nations industrielles. Pour donner un exemple, il n'a été que de 1,8 en Allemagne fédérale.

C'est dire que la productivité industrielle a été le frein principal qui, jusqu'en 1973, a permis à l'ensemble des prix français de ne pas dépasser la hausse moyenne européenne ou américaine.

Mais voici où les choses se compliquent et, dans une certaine mesure, se gâtent. L'investissement industriel — et c'est à nouveau le Conseil économique et social qui parle — a contribué chez nous beaucoup moins à augmenter la capacité de production qu'à améliorer la productivité, c'est-à-dire à épargner les chefs de hausses multiples qui pèsent sur l'industrie et dont certains vont s'aggraver très fortement au cours des prochains mois : la taxe sur les transports, déjà lointaine, le coût de la formation continue, la réduction sensible de la durée hebdomadaire du travail cette année, l'augmentation évidente et trop connue des matières premières et de l'énergie, etc.

Or, dans le même temps, l'endettement de l'industrie s'est accru et le coût du crédit a été sensiblement relevé. Le résultat ? Eh bien, les bénéficiaires industriels, honorables voici une année, aujourd'hui diminuent. Je donne un exemple connu de tous : la rentabilité de l'industrie automobile, leader incontesté de nos exportations, oscille actuellement en France entre 0,5 p. 100 et 1,5 p. 100, alors qu'elle est de 2 à 4 p. 100 en Allemagne fédérale et de 5 à 7 p. 100 aux Etats-Unis.

Ainsi, si notre industrie produit mieux, elle ne produit pas suffisamment, ni pour répondre à la demande ni pour s'assurer une marge d'autofinancement raisonnable. Or, une entreprise qui n'investit pas s'éteint.

Je voudrais vous en donner la preuve *a contrario*, en prenant l'exemple de la distribution. Contrairement à ce que l'on pense communément, l'augmentation des prix de la distribution française a été de 4 p. 100 l'an, c'est-à-dire qu'elle est, depuis deux années, moyenne, mais à cela il y a une raison et c'est encore le rapport du Conseil économique qui nous la donne. Le taux de croissance des investissements du secteur de la distribution française en 1971-1972 a été de 10,1 p. 100, soit près du double de celui de l'investissement industriel.

L'insuffisance évidente de ce dernier est donc indiscutablement, mesdames, messieurs, facteur d'inflation. Elle est aussi à l'origine de l'évolution qualitativement décevante de nos échanges.

Je citerai deux exemples. Nous nous sommes fixés pour but de nous rapprocher au maximum de l'Allemagne fédérale qui, vous le savez, est forte essentiellement de deux branches, la construction mécanique et la chimie. Or, aujourd'hui, la chimie française voit certains de ses prix bloqués au moment même où les prix de ses matières de base croissent vertigineusement, puisqu'un

véritable marché noir est en train de s'y installer. Quant à la construction mécanique française, la balance de nos biens d'équipement, non seulement reste déficitaire si l'on exclut le commerce des armes, mais s'est aggravée sérieusement en 1972.

L'objectif fixé par le VI<sup>e</sup> Plan, c'était d'atteindre, vous le savez, un excédent commercial global en 1975 de 15 milliards de francs. Il a été de 7.500 millions de francs en 1972 ; on estime qu'il sera d'environ 6 milliards de francs cette année. L'objectif du VI<sup>e</sup> Plan ne sera donc certainement pas atteint, d'autant plus que l'automobile, qui tient une part essentielle dans nos exportations, risque, vous le savez, d'affronter une conjoncture beaucoup plus difficile que par le passé puisqu'elle sera dominée par les problèmes de pollution et de pénurie de pétrole.

Enfin, un dernier point me paraît inquiétant, celui de la création des emplois. La population active française a augmenté en dix ans, de 1962 à 1972, de 2.300.000 personnes, dont 600.000 immigrants. Sur les 1.700.000 emplois assurés par des Français d'origine, 472.000, soit près du quart, ont été offerts par les services civils de l'Etat. Ces emplois, je n'en juge pas ici, étaient peut-être nécessaires, ils contribuent à l'administration de la nation, mais je crois que l'on peut dire que, rapporté aux besoins de la production, leur nombre est très élevé, et peut-être trop élevé. Ce que l'on pourrait appeler, d'un nom barbare mais qui dit bien ce qu'il veut dire, la « tertiairisation » abusive, ou au moins prématurée de notre économie, est certainement, mesdames, messieurs, un facteur sérieux et structurel d'inflation.

Le diagnostic du mal dont souffre l'industrie française est à l'origine de la plainte, et même de l'alarme, le mot n'est pas trop fort, dont tous ses responsables se font actuellement l'écho. Faute de pouvoir investir suffisamment, la plupart d'entre eux, les limites de leur capacité de production étant atteintes, voient leur échapper des marchés étrangers qui, vous le savez, furent pendant un temps les plus intéressants et demain, on peut le prédire sans crainte de se tromper, la concurrence sera plus âpre, la pression étrangère sur notre marché intérieur, on le voit déjà dans l'automobile depuis quelques mois, plus rude. Bref, notre compétitivité risque de décliner avec toutes les conséquences monétaires, économiques et sociales qui s'ensuivent.

Il est urgent, à mon avis, de prendre cette alarme au sérieux. Il faut que nous nous convainquions bien que l'entreprise n'est ni de droite ni de gauche et qu'elle échappe au jugement politique comme tel ; c'est une unité de production, ce qui signifie qu'elle est indifférente au régime qui la couvre et qui ne diffère, économiquement s'entend, que par le mode de répartition des richesses qu'elle crée. Ainsi, et c'est une vérité d'évidence, avant de la taxer ou de la juger politiquement, il faut d'abord qu'elle soit, c'est-à-dire compétitive et rentable.

C'est l'industrie qui porte depuis dix ans, grâce à la somme d'efforts fournis par tous les travailleurs du haut en bas de l'échelle salariale, le mérite, mais aussi la responsabilité de la croissance économique de notre pays.

Or, elle se trouve aujourd'hui prise dans une tenaille. Le salarié potentiel la fuit et lui préfère le tertiaire ; quant à l'épargne, elle lui préfère de plus en plus, et fort malheureusement, des placements refuges à but spéculatif ou se laisse séduire par les offres qu'avec l'autorisation et même l'appui de l'Etat lui font les entreprises publiques.

Ainsi, l'Etat, non content de profiter fiscalement de l'inflation, détourne à son profit et à des fins de facilité budgétaire des moyens de financement qui manquent cruellement au secteur productif.

Je l'entends bien, cette situation est peut-être favorable au Gouvernement, mais elle est hautement dommageable à la nation.

Pour terminer, je voudrais appeler votre attention, messieurs les secrétaires d'Etat, sur les petites et moyennes industries qui sont, on l'ignore trop, le lieu d'élection de la transformation de la structure de l'économie française, puisqu'elles réalisent, avec 50 p. 100 de la main-d'œuvre nationale, plus de 60 p. 100 de la production, 40 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle et 30 p. 100 des investissements productifs de notre pays.

Malgré l'âpreté du combat industriel, qui pourrait, on le comprend quelquefois, décourager l'esprit d'entreprise, il est tout de même né 3.000 entreprises nouvelles entre 1966 et 1970.

Enfin, fait non négligeable par les temps que nous vivons en raison de son importance psychologique et sociale, 80 p. 100 de ces petites ou moyennes entreprises ont un patron qui est à la fois leur gérant, et financier et commercial, et responsable des relations sociales. Bien qu'elles s'autofinancent plus que les grandes entreprises, leur taux d'endettement est de 0,25 p. 100 contre 0,83 p. 100 pour ces dernières. Les petites entreprises paient le crédit plus cher qu'elles ; résultat, elles investissent

moins : 4,7 p. 100 d'autofinancement par rapport au chiffre d'affaires, contre 6,6 p. 100, alors que leur rentabilité est presque la même. Dans ces conditions, elles méritent au moins autant que les grandes d'être soutenues.

Messieurs les secrétaires d'Etat, le Gouvernement a pris à temps dans le passé — et je m'en félicite — une conscience claire des problèmes posés, par exemple par le développement de la production agricole. Il aborde aujourd'hui avec un retard certain, mais il aborde tout de même, les problèmes de la profession commerciale. Je ne crois pas qu'il puisse négliger plus longtemps ceux du développement industriel. Celui-ci constitue à l'heure actuelle l'une des rares dignes qui tiennent encore face à ce qu'on peut tenir comme le prochain déferlement de l'inflation.

Mais déjà des voies d'eau se font jour ça et là. C'est maintenant et non demain qu'il faut les enrayer en facilitant, par les moyens techniques appropriés — et il n'en manque pas — l'investissement productif dont le pays vit, sans toujours le savoir.

Je voudrais en donner un tout dernier exemple, celui du traitement de l'épargne, non pas de l'épargne statique qui par différents canaux se retrouve finalement à la disposition de l'Etat, mais de l'épargne investie qui contribue, d'une part, à la modération de la consommation et, d'autre part, à l'accroissement des capacités de production.

Est-il raisonnable, je vous le demande, que la rémunération de l'épargne ait été diminuée sur les comptes des caisses d'épargne ou sur les bons à cinq ans du Crédit agricole il y a dix-huit mois et que, depuis, le phénomène de l'inflation n'ait pas été pris en compte pour augmenter les taux d'intérêt servis à l'épargne modeste mais massive ? On voudrait décourager cette épargne que, je crois, on ne s'y prendrait pas autrement.

Par ailleurs, il est clair que notre régime fiscal a besoin d'une modification profonde pour que le petit peuple, l'épargnant modeste, soient encouragés à épargner, et que cette modification doit aboutir à établir un rapport inversement proportionnel entre son rendement et l'échelle des revenus. La détaxation sociale de l'épargne est une des conditions d'une lutte en profondeur contre la hausse des prix. Tout se passe comme si, à travers la hausse du coût des obligations, on voulait favoriser les investisseurs institutionnels, tels que les grandes compagnies d'assurances, et si l'on méprisait l'effort des petits épargnants.

Tout cela me paraît extrêmement fâcheux. C'est pourquoi j'aimerais que, au cours de la préparation du plan d'encadrement de l'économie annoncé ce jour même par le Gouvernement, vous ayez, messieurs les secrétaires d'Etat, pleine conscience de cette analyse, que j'ai tenté de faire très rapidement devant vous, et de la condition actuelle de l'industrie, et que rien ne soit fait qui aggrave encore les conditions si difficiles du métier d'entrepreneur.

Au contraire, je crois que la pénurie qui menace et les hausses de prix qu'elle entraîne ne peuvent être affrontées que par un effort redoublé d'investissement et de recherche. Sans cet effort-là, je vois mal comment, au train où vont les choses, nous éviterions demain, et l'ébranlement de l'économie et celui du corps social tout entier. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Christian Taittinger.

**M. Pierre-Christian Taittinger.** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le budget est l'expression d'une politique et le support de l'économie. Cette constatation entraîne donc, pour le Gouvernement comme pour le Parlement, des responsabilités distinctes et complémentaires. Il ne saurait être question, dans une démocratie moderne, pour le Parlement, de tenter de le démanteler, comme à d'autres époques, pour prouver une force politique, ou de soutenir jusqu'au blocage les demandes de telle ou telle catégorie socio-professionnelle, mais d'exercer l'acte le plus essentiel du contrôle parlementaire.

Pour le Gouvernement, il s'agit, après avoir défini une politique, de déterminer une action, de fixer des objectifs. Le budget, c'est aussi le temps de la réflexion et des bilans.

Trois questions dominent notre débat :

Le budget de 1974 correspond-il aux perspectives proposées par le Plan ? Permettra-t-il le développement de notre économie ? Contient-il la volonté de poursuivre de grandes ambitions à la hauteur des espérances des Français ?

Mais, avant d'aborder cette discussion, je crois qu'il est important d'analyser la situation économique actuelle de la France.

L'année 1973 aura été marquée par deux phénomènes : une croissance exceptionnelle, une inflation grandissante. Il ne faudrait pas du reste rapprocher intentionnellement ces deux facteurs, ce qui laisserait supposer qu'ils sont liés, mais simplement remarquer qu'ils caractérisent l'année en cours

Quelques chiffres traduisent le niveau élevé de notre activité économique. La production intérieure a franchi pour la première fois le seuil des 1.000 milliards de francs. La progression industrielle se maintient au rythme de 8 p. 100 ; l'équilibre de notre commerce extérieur ne cesse de s'améliorer depuis trois ans. La France est devenue la troisième puissance commerciale du monde.

L'année 1973 aura enregistré la création de 184.000 emplois industriels ; on peut noter que le S. M. I. C. a augmenté, en un an, de 21 p. 100, que les prestations minimum de vieillesse ont progressé de 33 p. 100 en dix-huit mois et que le pouvoir d'achat des ménages s'est accru de 6,1 p. 100.

Il est utile de rappeler que, pendant cette même période, un certain nombre de voix en France, que l'on qualifie d'autorisées, nous avaient annoncé les pires catastrophes. Or il est impossible de nier — en prenant cette même référence de temps — le maintien de la croissance, la progression du niveau de vie des travailleurs et le développement des équipements collectifs. On peut regretter que la courbe ainsi tracée ne s'élève pas plus haut ni plus vite, mais l'ignorer ne serait pas honnête.

A côté de cet aspect positif, se situe le revers : l'inflation.

En 1973, elle s'est révélée forte et, dans le dernier quart de l'année, elle a tendance à s'accélérer. Les indices d'octobre et de novembre — en particulier celui de novembre qui va subir, à lui seul, une hausse de 0,8 p. 100 en raison de l'augmentation des produits pétroliers — seront mauvais.

Il ne faut pas donner l'impression de découvrir l'inflation comme étant un phénomène récent qui daterait du début du mois d'octobre. L'inflation, de nos jours, est un problème complexe que l'on ne saurait aborder sans réserve, ni prudence.

Nous avons connu, dans le passé, des formes d'inflation très simples, c'est-à-dire une inflation purement monétaire. L'émission de la monnaie ne tenait nullement compte de la capacité productive de la nation. Je pense à l'affaire des assignats, au temps de la Révolution française.

Nous avons connu le même phénomène de crise, au lendemain de la guerre 1914-1918, qui s'est manifesté particulièrement en Allemagne et en Autriche.

Aujourd'hui, l'inflation procède de causes multiples, contradictoires, liées à la fois à une situation internationale et au fonctionnement de certains mécanismes de l'économie interne qui est troublée par une liquidité excessive et par la progression très forte des revenus et des rémunérations de toute nature.

On constate que la hausse des prix a commencé, en France, au début du  $xx^e$  siècle, avec des cycles alternés de hausses et de légères baisses, mais, depuis 1945, on n'enregistre plus que des hausses entrecoupées de paliers.

Si les causes extérieures expliquent l'inflation conjoncturelle, causes pour lesquelles nous sommes dépourvus de tout moyen d'action, elles n'expliquent pas cette inflation permanente que certains économistes qualifient de « rampante ».

Cette inflation sévit dans tous les pays industrialisés ; elle n'épargne même pas les pays à l'économie socialiste. Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des économies socialistes l'ont remarqué ; elle y apparaît, par contre, moins nettement que dans les pays d'économie de marché ; et cela pour trois raisons : le taux d'expansion est moins élevé ; la valeur de la monnaie et la fixation des prix sont déterminées par l'Etat ; le rationnement de certains produits évite tout déséquilibre entre l'offre et la demande.

Je regrette que notre collègue, M. Duclos, ait dû s'absenter car, cet après-midi, il m'avait en quelque sorte « tendu la perche » dans son exposé si vivant. Je lui ferais remarquer que l'analyse marxiste de l'inflation n'est pas satisfaisante.

Karl Marx avait démontré que la limite historique du capitalisme reposait sur la baisse du taux de profit. Or la réaction des économies de marchés semble prouver que la productivité n'a pas éliminé son véritable moteur, à savoir le profit, lequel va de l'intéressement du personnel à la productivité, en passant par l'intérêt de l'épargne et la rentabilité des investissements.

Les économistes marxistes modernes soutiennent que l'inflation serait la contrepartie du profit et que seule la modification des structures, entraînant la disparition du profit, provoquerait automatiquement l'élimination de l'inflation.

L'examen de la situation mondiale montre que l'approche de la solution est à la fois plus délicate et plus subtile. Sur ce point, je rejoins totalement l'analyse que M. le ministre de l'économie et des finances a faite, en première lecture, à l'Assemblée nationale et qu'il a résumée tout à l'heure dans son intervention à cette tribune.

Malgré l'apparente facilité de cette situation, que d'aucuns dans d'autres pays et à d'autres moments ont pu considérer comme bienheureuse, telle l'inflation à la brésilienne, on ne peut pas cacher le profond désordre et le climat d'injustice ainsi créés.

L'inflation — nous sommes unanimes à le dire, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur ses causes et son origine — doit être combattue. Mais à quel prix et par quelles techniques ?

Le Gouvernement a usé de différents moyens et, nous l'admettons, les résultats ont, jusqu'à ce jour, été décevants. Mais il existe d'autres possibilités d'action.

Il est indispensable pour le Gouvernement de ne pas succomber aux seules tentations du capitalisme, qui sont réelles, et de ne pas se soumettre aveuglément aux désirs spontanés de l'homme pris en tant que consommateur. En particulier, à propos de la politique des revenus, je reprendrai l'expression d'un spécialiste de l'économie moderne qui compare la politique des revenus « au vieillissement de ces danseuses étoilées qui, avec l'âge, connaissent des rigidités, des contraintes et des faux mouvements ». (*Sourires.*)

Dans le domaine des moyens utilisés, il faut agir avec discernement et méthode. C'est la raison pour laquelle il sera toujours préférable, monsieur le ministre, d'adopter des demi-mesures, acceptées et comprises par l'opinion, plutôt que des décisions plus énergiques qui seraient refusées et combattues. La lutte contre l'inflation commence par l'information et l'explication et elle se prolonge par l'acceptation et la discipline.

Si un programme déflationniste devait être un jour envisagé, en aucun cas notre pays ne pourrait agir isolément ; seule la concertation européenne pourrait dégager la solution.

En proposant une telle action à ses partenaires de la Communauté, la France a choisi l'unique voie possible, d'où sortira peut-être, enfin, la véritable solidarité européenne.

L'année 1974 exigera donc à la fois la prudence, le courage, la lucidité et aussi, pour vous, monsieur le ministre de l'économie et des finances, une certaine absence d'illusions. (*Rires sur les travées socialistes.*)

Ou cette politique réussira, et les adversaires du Gouvernement proclameront que l'inflation a été vaincue par le flux européen, ou les progrès resteront lents, et les mêmes vous reprocheront alors de ne pas avoir su adopter un plan d'austérité et de blocage de l'économie, qu'ils auraient d'ailleurs condamné si vous l'aviez proposé.

Tel est le sort des gouvernements européens. Tel est peut-être le malaise politique de l'Europe. Que le Gouvernement soit à direction social-démocrate, comme en République fédérale d'Allemagne, ou conservateur, comme en Grande-Bretagne, ou à prédominance démocrate-chrétienne, comme en Italie, leur opposition lance contre eux les mêmes critiques avec les mêmes mots.

Sans le souhaiter sans doute, ces opposants retardent ainsi le développement de l'unité politique européenne, en obligeant sans cesse les différents gouvernements à des retraits et à des attermolements en fonction de la vie politique intérieure de leur pays.

A l'occasion d'une discussion budgétaire, il est habituel de se livrer à une véritable confrontation d'adjectifs. Vous nous avez donné l'exemple en en lançant un certain nombre, comme « neutre » ou « banal ». D'autres ont employé les termes « audacieux », « original ». Certains ont utilisé les mots « inadapté », « conjoncturel ».

Il me semble beaucoup plus réaliste de dégager les traits marquants du budget que nous allons avoir à examiner.

D'abord — il est utile de le répéter encore une fois — le budget est en équilibre et se solde même par un léger excédent.

Cette situation entraîne deux observations. En 1972, à la fin du débat, en première lecture, à l'Assemblée nationale, certains de nos collègues avaient prédit que, en raison de la baisse de la T.V.A., le budget de 1973 ne serait pas exécuté en équilibre. Certains avaient même, à l'époque, lancé la suggestion d'arrêter et de reporter la discussion budgétaire. Il faut reconnaître que cette prédiction s'est révélée inexacte et que l'exécution du budget de 1973 s'est faite en excédent.

Cette année, les mêmes auteurs de critiques vous reprochent, monsieur le ministre, de sous-évaluer les recettes. Là également, il convient d'éviter le piège. Ou bien les recettes sont surévaluées et le budget risque, en cours d'exécution, de se révéler déficitaire, ou elles sont nettement sous-évaluées et la croissance excessive prouvera que le budget n'est pas sincère.

Or nous allons connaître une évolution, au cours de l'année 1974, qui permettra de constater que vos prévisions concernant les recettes correspondront à l'évolution de la situation.



Autre élément marquant de ce budget : sa progression par rapport à son prédécesseur reste inférieure à celle de la production intérieure brute.

A l'intérieur des inscriptions budgétaires, nous avons noté avec satisfaction que les crédits intéressant directement ou indirectement la solidarité nationale croissent très sensiblement et que le budget répond à des priorités sociales auxquelles nous sommes attachés. Ainsi, le budget de l'éducation nationale garde de loin la première place, le budget de la santé progresse de 20,7 p. 100 et celui de la justice de 18,6 p. 100, ce qui laisse espérer que, si cette progression et ce taux se maintenaient pendant trois années, la France aurait un véritable budget de la santé et un véritable budget de la justice.

Pour les collectivités locales, le versement représentatif de la taxe sur les salaires est majoré de 13,9 p. 100. Elles disposeront donc d'une ressource supplémentaire de 1.950 millions de francs. La nationalisation de 550 collèges d'enseignement secondaire ou d'enseignement général est également prévue.

La part accordée aux investissements collectifs est loin d'être négligeable ; un chiffre le souligne : les autorisations de programme nouvelles progressent de 16 p. 100 pour atteindre 41.620 millions de francs et permettront des améliorations notables dans les secteurs des télécommunications et des routes.

Si l'on se réfère aux prévisions du Plan, je ne partage pas du tout le pessimisme qu'a manifesté tout à l'heure notre collègue, M. Filippi, à cette tribune. Le projet de budget pour 1974 respecte deux contraintes fondamentales : l'équilibre des finances publiques et la stabilisation de la pression fiscale qui est, cette année, marquée par une recherche de justice fiscale. L'amendement déposé dans ce sens par le Gouvernement allégera la charge des petits contribuables et modernisera le barème qui leur est appliqué.

A l'autre extrémité du barème, seront taxés plus lourdement les revenus importants et certains revenus du capital. Dans l'ensemble, si le cheminement vers les objectifs tracés par le VI<sup>e</sup> Plan est rendu plus difficile par un environnement international perturbé et par une conjoncture interne inflationniste, nous devrions rester assez près des prévisions, surtout dans la mesure où l'hypothèse de croissance retenue se révélera exacte au cours de l'année 1974.

Par contre, certaines réserves peuvent être faites sur le plan des mesures proposées. Celles d'ordre fiscal que vous proposez pour les entreprises permettront-elles de réaliser, dans les meilleures conditions, les fusions et les concentrations nécessaires ? Renforceront-elles la vigueur et l'efficacité des investissements ?

En tout cas, à ce stade, une révision du VI<sup>e</sup> Plan ne paraît pas nécessaire.

Mais l'objectif essentiel du budget reste d'être le soutien et le support de l'économie nationale. En choisissant la voie de la croissance, le Gouvernement a manifesté aussi bien une orientation économique qu'une volonté politique. Le taux retenu a été cité tout à l'heure. Il maintiendrait, si sa progression jouait pendant toute l'année, une forte expansion en France. Nous approuvons pour notre part totalement ce choix, d'abord parce que rien ne prouve que l'arrêt de la croissance freinerait l'inflation, ensuite, parce qu'il existe encore trop de Français qui ne bénéficient pas de la création des richesses supplémentaires que procure la croissance et que pour eux, la croissance reste encore un mot vide de sens. Il est important de réparer ces injustices.

Une politique de croissance se situe dans cette optique à l'intérieur d'un tryptique. La croissance est un fait absolument nécessaire. La croissance, telle qu'elle s'accomplit, comporte des insuffisances et des dangers. Il convient d'organiser à la fois ses finalités et ses structures. Mais le budget de 1974 donne sur ce point au Gouvernement la possibilité de pratiquer une politique économique que vous avez qualifiée, je crois, de façon très juste de politique « à variantes » et qui permettra de soutenir l'activité économique, si elle présentait des signes d'essoufflement. C'est en cela que le budget peut jouer sur le plan de l'action conjoncturelle un rôle particulièrement positif.

Mais derrière les comptes et les termes annuels, un budget doit favoriser la réalisation de grandes ambitions, qui impliquent non seulement l'intervention active de la puissance publique, mais encore l'accord et la compréhension des citoyens. C'est ici que se rencontrent la vérité du développement, la stratégie de la transformation. Depuis quinze ans, la vie des Français a considérablement changé. Des mécanismes nouveaux se sont mis en place, des processus se sont engagés. La société française a bougé. Cette mutation, certes, n'apparaît pas comme un tout harmonieux et défini, mais elle ne peut être ignorée, même si

elle ne repose pas sur une idéologie claironnée. De même que chaque goutte d'eau de la mer est inséparable de la vague, de même chaque budget apporte inlassablement sa contribution à cette construction, à la poursuite d'autres étapes. Le budget de 1974, mes chers collègues, va dans le même sens.

Mais ce modèle français de société, qui souhaiterait tellement pouvoir répondre aux aspirations de notre temps, ne progressera jamais, sans éviter malheureusement à la fois des désordres et des irritations. Une raison très simple et évidente exprime le mécontentement le plus courant : c'est la disparité, la distorsion qui existent entre les améliorations du pouvoir d'achat, régulières, mais toujours lentes, et l'accroissement anarchique, tumultueux des biens de consommation et des incitations à dépenser.

Aucun pays n'échappe, à l'heure actuelle, à cette réaction. Même les pays socialistes, face à leur expansion, ne peuvent l'ignorer. C'est ici que peut jouer une des fonctions du budget dans la maîtrise de la croissance, non pour la casser, mais pour lui imposer des objectifs de qualité car il existe un lien étroit et puissant entre un budget et le dessein de civilisation qu'il doit servir. Le budget doit placer l'économie au service d'une pensée sociale, d'une recherche culturelle. C'est à ce prix seulement que s'effacera le mécontentement et que se produira le dégel des positions des partenaires sociaux.

Mais l'avenir de la nation dépend aussi de la puissance et de la qualité des investissements, et de l'épargne. En 1973, vous l'avez dit, monsieur le ministre, le rendement de l'épargne des ménages annonçait un taux important, très supérieur en tout cas à celui qu'il avait connu au cours des années précédentes. C'est un résultat non négligeable, mais correspond-il exactement à la progression et aux excès de la liquidité ?

A-t-il été totalement fait appel à toutes les ressources de l'imagination et à tout l'arsenal des moyens pour la susciter et la développer ? Je rejoins sur ce point les conclusions de mon collègue M. Blin. Je crois que le Gouvernement pourrait faire un très grand effort en faveur des épargnants à revenus modestes en leur donnant la possibilité de développer un patrimoine par une défiscalisation de l'épargne au moment où elle est épargnée. Je crois qu'ainsi indirectement il pèserait sur l'inflation.

En terminant, je soulignerai que le budget de 1974, malgré les incertitudes de la conjoncture, malgré les ombres qui l'accompagnent, assure un développement économique orienté vers la recherche d'une qualité de croissance et marque une volonté de lutter contre les inégalités, ce qui est indispensable pour assurer le progrès.

La France a choisi une forme d'économie au service de l'homme qui peut être réalisée dans la liberté et qui assure une croissance solide soucieuse de justice. En votant le projet de budget de 1974, nous manifesterons notre confiance à la France et aux Français. (*Applaudissements sur les travées de l'Union des démocrates pour la République et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Diligent.

**M. André Diligent.** Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le ministre, mes amis de l'union centriste partageant totalement les points de vue exposés par notre éminent rapporteur général et par mon collègue et ami M. Maurice Blin, je ne ferai porter mes observations que sur un domaine complémentaire plus particulièrement politique. Nous avons, en effet, tous conscience que depuis quelques jours les problèmes sont en train de changer à la fois de nature et de dimension. Je serai presque tenté de dire que plus que jamais j'ai conscience que certains débats paraissent véritablement superflus. A quoi sert de discuter d'un budget quand nous savons que nous avons pris pour base des chiffres, des évaluations qui risquent fort de ne plus correspondre à grand-chose dans quelque temps ?

Votre budget, monsieur le ministre, est la traduction d'un style de vie qui dans quelques mois risque d'être remis en cause en raison de ce que tout le monde appelle aujourd'hui la crise de l'énergie. Nous vivons, en effet, dans une civilisation industrielle où tout dépend de l'énergie et chez nous, particulièrement, 70 p. 100 de celle-ci sont représentés par le pétrole. Que le pétrole vienne à manquer ou simplement à se raréfier, ou même à augmenter considérablement de prix et toutes les constructions budgétaires seront à revoir.

Or nous sommes maintenant à l'entrée d'un véritable tunnel dont nous sortirons peut-être avec la vision d'un autre type de société, d'un autre style de civilisation où le gaspillage ne pourra plus être le luxe des nations industrialisées.

Mon ami M. René Monory était la semaine dernière au Proche-Orient. Il y a rencontré des ministres, des hommes d'Etat et des responsables de l'économie. Il nous a fait hier, trop rapidement, en commission des finances, un exposé bref,

mais magistral sur les contacts, les conversations qu'il a eus et sur les perspectives qui se présentent aux pays producteurs de pétrole. Ce compte rendu m'a paru essentiel à la veille de cette discussion budgétaire.

Les perspectives, aux yeux des dirigeants du Proche-Orient, se ramènent à deux hypothèses. Si la première se réalise, l'Europe occidentale va se trouver devant une situation difficile, dure, dont notre économie souffrira et devant de multiples obstacles. Si l'autre hypothèse, à Dieu ne plaise ! triomphe, nous nous trouverons, purement et simplement, devant une situation dramatique.

Il y a à l'origine de ces deux hypothèses, toute une série d'observations, de réflexions, que se sont faites les dirigeants arabes et dont, dans leur logique, ils ont tiré des conclusions que l'on ne peut plus ignorer. Ceux qui, dirigeants du Proche-Orient, raisonnent encore en hommes d'affaires, vous diront tout d'abord que, depuis longtemps, la plupart des pays arabes cherchaient à harmoniser leur politique économique dans un objectif final qui est l'organisation commune d'un état de pénurie artificielle de la distribution pétrolière.

La guerre d'Israël n'a été que l'occasion, le catalyseur, qui a permis l'unité d'action, l'adhésion presque générale à cette stratégie déjà préparée par certains depuis quelque temps.

Le but de cette stratégie, je le résume en une phrase : il s'agit pour eux de transformer l'économie contractuelle de l'énergie pétrolière en économie de marché.

Cette stratégie leur a été inspirée par une série d'observations qu'ils résument de la façon suivante : tout d'abord, et jusqu'à ces dernières années, pendant près de vingt ans le prix du pétrole brut n'avait pas augmenté. Les deux dernières dévaluations du dollar ont joué le rôle, à leurs yeux, de révélateur. Quand l'or noir est remplacé par le dollar, quand la plupart des paiements s'effectuent en cette monnaie, la chute du dollar entraîne, bien entendu, une baisse du revenu des producteurs de pétrole. Comme la plupart de ces pays n'ont guère d'économie interne, ils achètent en dollars la quasi-totalité de leurs équipements et se plaignent d'avoir vu cette année, à masse égale, leurs achats augmenter d'environ 15 p. 100.

Enfin, les réserves de pétrole qu'on imaginait encore, il y a quinze ans, comme inépuisables, semblent maintenant, d'après les expertises les plus sérieuses, et si le rythme actuel de la croissance se poursuit, devoir durer trente ans. Dès lors, ces pays vont s'efforcer, tout naturellement, de tirer de leurs ressources le plus grand parti possible.

Tant qu'une sorte de socialisation planétaire des matières premières essentielles ne sera pas réalisée — et je ne rêve pas, nous en sommes loin — ces pays, qu'ils soient collectivistes, marxistes ou entre les mains des émirs, mais bénéficiant d'une situation de quasi-monopole, défendront désormais leurs intérêts dans le cadre de la loi de l'offre et de la demande, quitte à diminuer l'offre et à faire monter la demande. Ils s'efforceront de tirer le plus grand profit possible de leurs ressources naturelles durant le laps de temps qui leur est encore imparti.

Quelles sont les conséquences pour nous et pour nos voisins d'Europe ? Dans la moins mauvaise hypothèse, il faut nous attendre à de grandes difficultés, non seulement sur le plan de notre confort individuel, mais encore sur celui de notre expansion économique, commerciale et industrielle. Car, contrairement à ce qui a été dit encore récemment, la France n'est pas à l'abri des restrictions, d'abord parce que malgré notre politique, les sociétés multinationales n'approvisionnent pas à 100 p. 100 notre pays, ensuite parce qu'en France, le prix du fuel est bloqué, alors qu'en Allemagne il est libre, ce qui permet une vente à un prix plus élevé. En France, le fuel domestique est vendu au consommateur sur la base de 35 centimes le litre, en Allemagne sur celle de 50 centimes ; la différence entre les deux marges bénéficiaires va être de plus en plus alléchante pour les importateurs.

Même si, pour des raisons politiques, nous devons être moins touchés que les autres, le prix de vente pratiqué en France est déjà un élément de pénurie, compte tenu du prix d'achat actuel pratiqué au départ par les importateurs.

Par ailleurs, abstraction faite des efforts qu'il va falloir demander à chacun, on peut déjà annoncer que la dernière hausse d'environ 7 centimes va coûter près de 9 milliards de francs à notre balance commerciale et que cette hausse éponge sensiblement l'excédent prévu pour cette année. On peut penser qu'une nouvelle augmentation inévitable, difficile à chiffrer pour l'an prochain, entraînera inéluctablement un déficit de notre balance commerciale en 1974, avec toutes les conséquences qui en résulteront et une incitation spéculative à l'attaque du franc. Enfin, le redressement du dollar va aggraver nos difficultés, car, rappelons-le, la grande masse du pétrole est payée en dollars.

Autre conséquence : l'augmentation du prix de l'énergie entraînera à elle seule une hausse de prix alors que, tout récemment encore, monsieur le ministre, vous escomptiez un tassement du prix moyen des matières premières. Certaines industries vont être particulièrement touchées par l'augmentation du prix de l'essence. Notre ami M. Blin pensait à l'industrie automobile, mais il en est de même, bien entendu, pour l'industrie aéronautique et la construction de *Concorde*.

Pour les Américains, qui ne dépendent que pour 8 p. 100 de leur consommation des pays du Proche-Orient, des solutions de complément sont possibles avec le Venezuela, le Canada, l'Alaska. Nous sommes, nous et nos voisins d'Europe occidentale, avec le Japon, les plus vulnérables.

Telle est — je le rappelle — l'hypothèse la moins mauvaise, celle qui consiste à imaginer que nous aurons devant nous finalement des vendeurs raisonnant essentiellement en hommes d'affaires.

Mais si les passions l'emportent sur le réalisme, si, allant plus loin pour régler selon leurs vœux le problème d'Israël, ces pays accentuent leur offensive et leurs efforts de discrimination, on risque — nous le savons tous — d'arriver à un éclatement de l'Europe.

Bref, on voudrait nous amener peut-être à choisir un certain alignement diplomatique sur la politique des pays du Proche-Orient, qui nous garantirait le pétrole nécessaire à nos industries, mais — nous le savons tous également — cette solution amènerait une rupture de la solidarité européenne. Or, n'oublions pas que le gaz de Hollande alimente à lui seul toute la région parisienne. Nous nous retrouverions en tout cas dans une situation d'anarchie internationale, de lutte pour la vie dans une nouvelle loi de la jungle.

Puisse se tromper l'homme d'Etat du Proche-Orient qui disait, ainsi que je le lisais hier dans un journal du soir : « L'Europe va souffrir, oui, elle va souffrir terriblement » !

Devant ce qui sera soit une négociation difficile, dans une série de sacrifices qu'il faudra consentir en commun, soit une résistance commune au chantage, aux surenchères, un fait est certain : plus que jamais l'Europe est condamnée à s'unir. Il faut que cette crise soit l'occasion de la remise en marche de cette Europe vers son unité. Elle n'a plus qu'à choisir entre plier le genou ou s'unir.

Divisée, l'Europe est perdue ; unie, elle peut être sauvée et, mieux encore, surmontant s'il le fallait certaines amertumes nées de l'histoire récente, offrir aux pays producteurs de pétrole une politique d'investissements croisés dans laquelle les uns et les autres trouveraient un intérêt croissant. Ne vaut-il pas mieux offrir à certains d'investir dans l'industrie que de spéculer sur la monnaie ?

Cette Europe, monsieur le ministre, il reste maintenant à l'achever.

Oh ! Je ne veux pas dresser un inventaire trop précis des occasions perdues. Qu'il me suffise très rapidement de rappeler : en 1962, le blocage de l'Euratom ; en 1963, le veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; en 1969, le refus de toute ouverture de négociations sur ce sujet ; en juin 1965, la grande crise provoquée par le refus du plan Halstein sur les ressources propres aux communautés, mais finalement accepté en 1971, la politique de la chaise vide durant de longs mois ; en 1971, le refus du plan Werner, pourtant accepté par les experts français, sur une évolution progressive et parallèle de l'union économique et monétaire.

Certes, il y a eu la conférence de La Haye et nous y avons applaudi. Mais quels progrès ont été accomplis depuis lors ?

En réalité, on peut diviser l'histoire de la construction européenne en deux parties.

De 1950 à 1960, ce fut la période des idées et des initiatives créatrices. Les bonds en avant ont fusé : le pool charbon-acier, la tentative de la communauté européenne de défense, le Marché commun, le démarrage de l'Euratom. La France était toujours à l'origine de ces grands projets. Nous avons connu cette époque de dynamisme et d'enthousiasme.

Enfin, depuis 1960, nous sommes entrés dans une période de légitimation des égoïsmes nationaux, de contagion du scepticisme devant des structures bureaucratiques et figées. Aucun grand dessein n'a été proposé ni réalisé.

La crise qui menace devrait être l'occasion d'un sursaut pour la survie.

C'est la guerre froide, le danger d'un réveil du nationalisme allemand qui ont provoqué les initiatives de Robert Schuman. C'est la crise de Suez qui a accéléré les négociations sur le Marché commun et l'Euratom.

Les périodes de prospérité ne sont pas propices au dépassement des égoïsmes. L'affrontement des difficultés doit permettre les dépassements nécessaires.

N'est-ce pas un ministre belge qui a dit un jour que l'Europe devrait élever deux statues : l'une à Staline, l'autre à Nasser ? Pussions-nous, dans le même esprit, en élever un jour une troisième au pétrole !

Il y a dans cette majorité — j'en suis sûr — des européens d'esprit et de cœur. Vous êtes, monsieur le ministre, un européen convaincu si j'en juge par les affiches que vos amis politiques placardaient sur les murs de France voilà quelques années : c'était votre portrait, toujours séduisant, avec, en fond de décor, la carte de l'Europe. Je suis certain qu'au fond de vous-même vous êtes resté fidèle à cette image. Il vous reste cependant à faire passer cette volonté dans la réalité.

Allez-vous comprendre, vous et vos amis, que ce qui se passe en ce moment représente sans doute la dernière chance de la construction européenne ? Ou nous tomberons dans le piège qui nous est tendu — organiser chacun pour soi nos lignes de défense, laisser jouer les égoïsmes sacrés — ou nous saurons, au contraire, dépasser ces égoïsmes.

Je vous en conjure, monsieur le ministre, connaissant vos sentiments profonds, allez dire à celui qui dirige le pays que la France, après avoir été trop longtemps un frein, doit redevenir un moteur. Allez lui dire que l'opinion publique des pays européens, devant la situation actuelle, souhaite une relance du mouvement vers la construction de l'Europe.

Il y a urgence : urgence économique et monétaire qui saute aux yeux de tous. Il y a urgence énergétique ; nous devons avoir en ce domaine une politique commerciale commune et bâtir ensemble la grande usine européenne d'enrichissement de l'uranium. Il y a urgence de la défense et il y a l'urgence de l'Allemagne dont les jeunes générations risquent de sombrer dans l'indifférence. Je pense au chancelier Brandt, répondant récemment à Strasbourg à M. Chirac : « Oui, il y a urgence, grande urgence. Faites vite car notre patrie, c'est l'Europe. »

Dans un hebdomadaire paru cette semaine, j'ai lu, monsieur le ministre, que vous aviez découvert certains aspects de la politique chinoise, notamment la réhabilitation du temps, les vertus de la patience. Je pense, disiez-vous, que nous allons entrer dans une période qui va réhabiliter le temps, où l'on se rendra compte que, pour faire ou pour changer quelque chose, il faut du temps.

Je ne veux pas croire que vous pensiez à l'Europe car il est temps que nous apportions des gages à nos partenaires. Il faut proposer rapidement cet exécutif européen préconisé par M. Chaban-Delmas et l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel qui ressurgit dans la mémoire de M. Maurice Schumann.

Certes, monsieur le ministre, nous ne pouvons ignorer ces problèmes, même à l'occasion des débats budgétaires, car aucune étude du budget n'est possible, si elle n'est perçue dans son cadre international.

Il y a urgence. Votre budget doit être confronté avec la crise qui s'annonce. Il devra être rapidement revu et corrigé. Je vois quand même quelque chose d'involontairement ironique dans le fait que vous puissiez vous réjouir de le présenter avec un excédent de un million de francs, quand on pense au déficit que va connaître demain — je le crains — notre balance commerciale.

Votre projet de loi de finances concerne la seule marche de l'Etat. Devant la montée des périls économiques, l'escalade des prix, l'avenir de la balance commerciale, c'est toute une politique qui est à revoir. Mes amis vous ont dit que nous attendions de vous une politique de discipline nationale. J'ajouterai : une relance immédiate de la construction européenne. Il n'est plus de solution purement française si la France veut survivre. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bousch.

**M. Jean-Eric Bousch.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette discussion générale sur la loi de finances pour 1974 s'est ouverte, comme l'a dit M. le ministre de l'économie, dans un cadre international encore caractérisé par un vigoureux essor économique de tous les pays industriels, un fort accroissement des échanges de biens et de services, mais avec des tendances inflationnistes persistantes, malgré les mesures restrictives tant à l'égard du crédit qu'en ce qui concerne le développement de la masse monétaire prises par les différents pays et plus spécialement par les pays de la communauté européenne. Certes, l'instabilité monétaire, la dévaluation du

dollar, les mouvements spéculatifs sur les matières premières, qui ont conduit à des augmentations considérables, ont contribué à alimenter une hausse des prix qui commence à indisposer tout le monde, d'autant plus qu'elle ne paraît pas, pour l'instant, parfaitement maîtrisée.

C'est dans cette ambiance qu'a été préparé le budget. Pendant la discussion à l'Assemblée nationale, est venu s'y greffer un élément supplémentaire, la crise de l'approvisionnement en énergie, qui touche à peu près tous les pays industriels européens et qui se répercute en France par quelques difficultés, peut-être encore mineures, dans l'approvisionnement, mais d'ores et déjà prévisibles en ce qui concerne les prix dont les hausses se retrouveront répercutées dans la plupart des productions industrielles.

C'est dire, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que la discussion de ce budget s'avère peut-être un peu plus laborieuse qu'on ne pouvait le penser dès le départ et ce bien qu'il ait été établi — je le répète — sur des hypothèses sérieuses et raisonnables dont il a déjà été fait état ici aujourd'hui, tout particulièrement par mon collègue M. Taittinger : un taux de croissance en volume légèrement inférieur à celui de l'an dernier, mais tout de même très important, 5,5 p. 100 ; une volonté de limiter la hausse des prix à un taux inférieur à celui de l'année en cours, 6,7 p. 100 ; une volonté d'affecter les ressources disponibles pour une moitié à peu près à la consommation et pour le reste à l'investissement et aux exportations.

Ce choix est judicieux si l'on veut que la France puisse rattraper, avez-vous dit, monsieur le ministre, le retard historique qu'elle connaissait au moment de la période d'après-guerre et à son entrée dans le Marché commun. Ce choix conditionne l'emploi car la France est un des rares pays qui connaissent un accroissement de sa population active depuis 1960, année où il a retrouvé son niveau de population active du début du siècle.

Nous voulons donc rechercher une augmentation du nombre des emplois, une élévation du niveau de vie, une amélioration de la qualité de la vie. Cela appelle, avez-vous dit, monsieur le ministre, une stratégie des changements économiques accompagnée d'une stratégie du changement social. Il faut donc développer une certaine adaptation de notre économie, assurer une certaine mobilité à cette économie, faire en sorte que les entreprises puissent se transformer par l'investissement, sans cesse modifier et sans cesse améliorer leur gestion. Dans ce but, la politique du crédit doit être adaptée et la mise en place des crédits budgétaires, conformément aux besoins, doit être réalisée de façon à pouvoir donner, au moment opportun, les impulsions nécessaires.

Votre budget me paraît remplir l'essentiel de ces objectifs. Certains secteurs me paraissent même parfaitement bien dotés et je dirai même dotés comme ils ne l'ont jamais été, si je pense aux télécommunications ou aux autoroutes.

Toutefois, dans certains secteurs, monsieur le ministre, nous avons constaté des insuffisances et des difficultés particulières, surtout pour les équipements collectifs et leurs réalisations avec le concours des collectivités locales.

Vous me permettrez d'évoquer quelques-unes de ces difficultés. Je voudrais rappeler par exemple que pour les constructions scolaires, nos entreprises répondent difficilement aux demandes qui leur sont faites, parce que les prix plafonds n'ont pas changé depuis dix ans.

Pour les constructions H. L. M., secteur dont je parlerai en présentant le budget de la construction devant notre assemblée, la commission des finances a émis de sérieuses réserves. Au moment même où le resserrement nécessaire du crédit et le freinage indispensable de la masse monétaire s'imposent pour lutter contre l'inflation, les investissements productifs risquent d'être touchés par certaines de ces mesures. Cela nous paraît grave, précisément à un moment où, dans notre pays, les capacités de production paraissent atteintes. Cette politique commence à avoir des effets. Certains d'entre eux sont particulièrement dommageables pour l'économie des régions de l'Est et des régions frontalières, dont je voudrais vous entretenir un instant ce soir.

Ces régions frontalières sont particulièrement menacées par le système de blocage des prix dont je viens de dire qu'il apparaît nécessaire, mais ces régions sont d'autant plus touchées que dans le même temps les conditions d'emploi de la main-d'œuvre et surtout les conditions de rémunération de cette main-d'œuvre posent des problèmes particuliers et particulièrement graves, puisque les salaires accordés dans ces régions dépassent les normes généralement connues en France.

Comment veut-on, dans ces conditions, que l'augmentation des cours des matières premières puisse être absorbée avec des prix maintenus dans certaines limites ? Comment voulez-vous

que le doublement des cours du bois par exemple ne se répercute pas dans les prix des travaux de menuiserie ? Comment voulez-vous que la hausse du prix de l'acier ne se répercute pas sur le prix des travaux des constructions métalliques ? Comment voulez-vous que l'augmentation du prix du cuivre et d'autres matières premières ne se répercute pas sur le prix des installations sanitaires ?

Pourtant, c'est ce qui est imposé à ces entreprises ; de plus, les marchés d'une certaine durée et d'une certaine importance ne sont pas sujets à révision ou le sont dans des conditions absolument incompatibles avec les circonstances présentes.

C'est pourquoi je me permets de dire, monsieur le ministre, qu'à des circonstances exceptionnelles, il faudrait des mesures exceptionnelles. La conjoncture internationale que nous connaissons dans l'Est de la France appelle des mesures spéciales. Il y va de la vie d'un certain nombre d'entreprises, de la santé des autres. C'est pourquoi je me vois obligé ce soir de vous en entretenir et de jeter du haut de cette tribune un cri d'alarme ; je souhaite qu'il soit entendu.

Dans le même temps, en plus des menaces qui pèsent sur elles par le jeu des coûts et des prix, les entreprises se trouvent frappées par un certain nombre de mesures financières, dans l'Est de la France comme dans l'ensemble du pays. Souvent payées avec retard et après de longs délais, les entreprises sont obligées parfois de se faire les banquiers de leurs clients. Or, dans les circonstances présentes, le crédit est difficile à obtenir. S'il est obtenu, c'est dans des conditions de coût telles que les entreprises voient encore leurs charges aggravées.

Dans le domaine de la construction, à l'heure actuelle, nous allons vers une menace de récession, réduction de la production, mais surtout diminution de l'emploi.

Depuis l'été dernier, d'autres tours de vis sont venus aggraver la situation. Ainsi, les résidences secondaires ne sont plus éligibles au marché hypothécaire. Les crédits ordinaires ne peuvent plus être présentés au réescompte s'ils dépassent une durée de sept ans.

D'autres mesures sont venues aggraver la situation. Les constructions à usage économique ou professionnel sont menacées de mesures du même ordre.

Enfin, des mesures fiscales comme la suppression de l'exonération des droits de succession pour les logements lors de la première mutation à titre gratuit, peut être nécessaire sur le plan général, auront un effet dépressif sur les achats de logements pour la location et même pour l'occupation personnelle.

Les modifications apportées au régime des sociétés immobilières conventionnées ou au taux de taxation des profits immobiliers constituent une réévaluation des mécanismes que la loi avait établis. L'effet psychologique de ces mesures est peut-être plus grave qu'on ne peut le penser au premier examen.

Mais il est un autre problème qui est plus spécifique à notre région et qui concerne plus particulièrement la main-d'œuvre.

Les migrations de main-d'œuvre à destination de la République fédérale d'Allemagne, vous le savez, s'opèrent de deux façons. D'une part, un certain nombre de travailleurs sont attirés par la prime de change, conséquence directe de la réévaluation du deutschemark. Comme simples manœuvres en République fédérale, ils ont un salaire plus élevé que les travailleurs spécialisés ou même les cadres en France. D'autre part, il y a un nombre important d'officines de main-d'œuvre temporaire qui recrutent du personnel à destination de chantiers situés en Allemagne.

Il en résulte d'abord une hémorragie de main-d'œuvre qui frappe lourdement les entreprises et ensuite une surenchère des salaires qui, de ce fait, ont augmenté dans des proportions considérables au cours de la dernière année. Certes les travailleurs ne s'en plaignent pas, mais les entreprises rencontrent de ce fait des difficultés pour tenir leurs prix et leurs délais. Désormais les salaires dans l'Est sont supérieurs, dans la plupart des cas, à ceux de la région parisienne. C'est un facteur supplémentaire qui empêche les entreprises de tenir prix, délais et engagements.

Pour lutter contre cet état de choses, nous avons demandé — et je renouvelle cette demande aujourd'hui — que le Gouvernement s'intéresse à cette situation, globalement et charge un groupe de travail de se pencher enfin sur ce problème sérieux, pour lui apporter des solutions.

Il faut aussi mettre fin à l'activité immorale et illicite de certaines officines de main-d'œuvre. En principe, ces entreprises de recrutement de main-d'œuvre ne devraient pouvoir exercer leur activité en République fédérale d'Allemagne que dans la mesure où elles bénéficieraient d'une sorte d'agrément du ministère du travail allemand à Sarrebruck. Malgré tout, certaines sociétés continuent à faire paraître des annonces alléchantes pour attirer en Allemagne les travailleurs de nos régions.

Nous devons bien constater que ces problèmes existent ; ils ne sont pas réglés. Tout se passe, actuellement, comme si cette région de l'Est devait être le réservoir de main-d'œuvre de la République fédérale d'Allemagne. Cela, monsieur le ministre, nous ne pouvons pas l'accepter.

Tous les efforts que le Gouvernement a consentis — et ils sont nombreux — dans le domaine financier, dans le domaine des aides à l'industrialisation, dans le domaine de l'aide à l'adaptation industrielle dans cette région, risquent d'être inutiles, les entreprises n'ayant plus, par suite de cette hémorragie de main-d'œuvre, des moyens suffisants de production. Les départements frontaliers voudraient que les progrès techniques réalisés par les entreprises ne soient pas perdus et ne soient pas voués à l'échec.

Monsieur le ministre, ceux qui, dans ces régions — et ils sont nombreux — ont toujours approuvé votre politique, éprouvent actuellement un sentiment de frustration. Ils ont l'impression que ce problème ne retient pas suffisamment votre attention. J'ai posé à ce sujet une question écrite à la Communauté économique européenne. La commission m'a répondu que, dans l'état présent de désordre monétaire et tant que l'union économique et monétaire européenne ne serait pas réalisée, elle était dans l'impossibilité de régler cette difficulté ou de lui trouver des solutions.

J'avais pensé que, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, enfin acceptée par le conseil des ministres, des solutions pourraient être trouvées. Il ne semble pas qu'actuellement la commission soit en état de le faire.

J'espère que le Gouvernement voudra bien se pencher sur ce problème. C'est la question que je tenais particulièrement à soulever ce soir.

Monsieur le ministre, vous le savez bien, nous voterons votre budget dont nous pensons que, pour l'essentiel, et malgré les points faibles auxquels je viens de faire allusion, il répondra aux besoins de la Nation en 1974. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, je voudrais présenter certaines observations à propos de ce qui a été dit cet après-midi et ce soir dans la discussion générale.

Je ferai d'abord remarquer à M. le rapporteur général que, s'il est vrai que les événements pétroliers ont, dans une profonde mesure, perturbé l'équilibre d'ensemble des marchés des matières premières, il n'en reste pas moins — et cela est constaté par les chiffres — que depuis trois mois, pratiquement depuis le mois d'août, l'indice moyen pondéré du prix des matières premières connaît une certaine stabilité. Il y a là, non pas un sujet de satisfaction, mais un changement notable par rapport à la situation correspondante de 1972 et donc un risque d'inflation moins intense que celui que nous pouvions craindre l'année dernière.

Vous vous êtes préoccupé d'autre part que le texte sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale, qui vient en discussion d'ailleurs la semaine prochaine à l'Assemblée nationale, ne comporte pas un chapitre sur la réforme de la patente. Ce sont là en réalité deux questions tout à fait distinctes. La révision des bases de la fiscalité directe locale concernant le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation, est un problème en soi ; il s'agit uniquement de répartir le produit de cet impôt en serrant au plus près la réalité des évaluations.

Le problème de la patente est tout à fait différent. Nous aurons l'occasion, avant que le Sénat ait à débattre de ce problème, de faire connaître les intentions du Gouvernement concernant la réforme de la patente. Mais, de toute manière, je le répète, ce sont des questions qui sont distinctes et je souhaite que le Sénat ne retarde pas l'entrée en vigueur des nouvelles bases d'imposition concernant la fiscalité directe locale, puisque le mérite essentiel de cette révision est de mieux répartir l'impôt entre les contribuables et donc d'aller dans le sens de cette justice fiscale si souvent réclamée et dans la procédure, si souvent différée.

M. Tournan a indiqué que, pour apprécier l'effet anti-inflationniste d'un budget, il ne fallait pas prendre le budget de l'Etat seul, mais qu'il fallait aussi considérer l'ensemble de ce que l'on appelle les comptes administratifs, c'est-à-dire ceux de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale.

C'est bien ainsi qu'il faut raisonner, encore qu'il ne soit pas indifférent que l'équilibre de l'ensemble puisse recouvrer ou non des équilibres partiels.

L'équilibre du compte des administrations est assuré dans nos perspectives pour 1974 et leur solde s'améliore — au titre des prévisions — de 1.800 millions de francs en 1974 par rapport à 1973.

M. Tournan a indiqué également que les plus humbles étaient les plus touchés par l'inflation. Certes, mais je rappellerai que la hausse du Smic a été particulièrement forte en 1973 et que le minimum vieillesse a augmenté à un rythme sans précédent au cours des dix-huit mois passés.

Les décisions prises au cours de cette période ont donc atténué, précisément pour les plus faibles et les plus âgés, les conséquences de l'inflation.

M. Duclos a porté un certain nombre d'appréciations sur la présentation du budget. Il a parlé de prévisions erronées, de budget irréaliste, d'une politique qu'il croit être favorable aux monopoles. Je ne suis pas si sûr, à entendre les déclarations des dirigeants de ce que M. Duclos dépeint comme des monopoles, que ces dirigeants aient une conscience aussi aiguë du caractère favorable de la politique actuellement poursuivie.

Cela étant, si j'ai bien suivi son analyse, M. Duclos paraissait préconiser un certain développement de la consommation, et un moindre développement de l'investissement au niveau des monopoles, c'est-à-dire de l'investissement industriel. Un pays a suivi une politique de ce type, la Grande-Bretagne. Les investissements industriels y ont été, en réalité, sacrifiés à la consommation. Le résultat n'a pas été satisfaisant puisque, en dix ans, la croissance de la consommation en France aura été de 72 p. 100, alors qu'en Grande-Bretagne elle n'était que de 27 p. 100.

Le résultat final d'une telle méthode aboutit en fait à sacrifier non pas l'investissement à la consommation, mais tout simplement la croissance et donc, finalement, la consommation elle-même.

M. Boyer-Andrivet s'est préoccupé, dans un style tout à fait différent et à propos duquel je lui exprime mon amicale gratitude, des effets de la politique monétaire sur les petites et moyennes entreprises. Il se souviendra certainement que j'ai envoyé des directives à cet égard de façon que, dans l'application de cette politique confiée aux établissements de crédit, il soit tenu compte de la situation particulière des entreprises.

M. Boyer-Andrivet a évoqué ensuite le problème de l'information des consommateurs. Sur ce plan, nous avons fait un très gros effort puisque tous les soirs, à l'O. R. T. F., tous les jours dans la presse nationale et régionale, paraissent des éléments d'information sur les prix. Nous veillons à faire en sorte qu'ils soient aussi actuels et aussi exacts que possible.

M. Blin, parlant des problèmes de l'industrie, a déclaré que le développement industriel en France souffrait d'un certain nombre de handicaps : pas assez de main-d'œuvre qualifiée, trop de charges, des prix bloqués et pas assez d'investissements. Tout cela est sans doute vrai à un moment donné ou dans une région particulière. Mais si l'on considère l'ensemble, il faut bien convenir que, malgré ces handicaps, l'industrie française s'est développée depuis 1963, c'est-à-dire au cours des dix dernières années, plus rapidement que toute autre.

J'indique à M. Bousch, qui établissait des comparaisons entre la France et l'Allemagne, que par rapport à l'indice 100 en 1963, en matière de production industrielle, la Grande-Bretagne est à l'indice 140, les Etats-Unis à l'indice 158, l'Italie à l'indice 160, l'Allemagne fédérale à l'indice 175 et la France à l'indice 187. Nous sommes donc le pays qui, surmontant ses handicaps, a connu la croissance industrielle la plus rapide.

Vous avez souhaité un développement de l'épargne. Il n'est peut-être pas l'heure d'entrer dans le détail d'une telle action. Ce qui a été fait nous est parfois reproché. J'invoquerai votre témoignage lorsque cette question viendra en discussion. Nos mesures d'encouragement à l'épargne, notamment sur le plan fiscal et sur le plan des taux, se sont traduites par une progression considérable de l'épargne au cours de ces dernières années. Il est probable que, dans les prochaines semaines, nous serons conduits à rechercher de nouveaux encouragements à l'épargne, et particulièrement à l'épargne populaire.

M. Taittinger a émis le vœu que l'action de lutte contre l'inflation soit concertée plutôt qu'imposée. Cela est évidemment souhaitable dans la mesure du possible. Il faut noter cependant que la concertation doit être symétrique. L'on a indiqué qu'il devrait y avoir concertation sur les mouvements des prix. On pourrait noter, à l'inverse, que les décisions de hausses sont prises sans aucune concertation avec qui que ce soit. La concertation, ce n'est pas seulement le fait pour l'un de soumettre ou d'examiner avec l'autre les décisions qu'il envisage de prendre. Je retiens néanmoins l'intervention de M. Taittinger et c'est bien dans cet esprit de concertation que nous poursuivrons notre action de lutte contre l'inflation.

M. Diligent s'est préoccupé essentiellement de l'Europe. Il a noté que, voici quelques semaines, nous avons proposé à nos partenaires européens de nous concerter pour mettre en œuvre

un programme commun de lutte contre l'inflation. A l'initiative de la France, un conseil consacré à la coordination de nos politiques économiques se tiendra dans moins de quinze jours. Dès à présent, la commission travaille activement à l'élaboration des propositions qui pourront être examinées à l'occasion de ce conseil. La France a donc pris dans ce domaine une initiative européenne constructive.

Au plan monétaire, vous avez rappelé que le plan Werner n'avait finalement pas été adopté à l'époque. Mais, par la suite, la question a été reprise. Les pays, qui, à l'heure actuelle, appliquent les dispositions du plan Werner sont ceux qui maintiennent leurs fluctuations monétaires à l'intérieur de ce que l'on appelle le « serpent ». Parmi les neuf pays européens, six pratiquent une politique monétaire. La France est au nombre de ces pays.

De plus, le Président de la République a pris récemment l'initiative que vous connaissez et qui aboutira, dans quelques semaines, à la réunion, à Copenhague, des chefs d'Etat et de gouvernement européens en vue de tirer, dans une certaine mesure, les conséquences de certains événements récents auxquels vous avez fait allusion et d'examiner les conditions dans lesquelles pourra être accentuée et accélérée la construction de l'Europe politique.

M. Bousch a évoqué un problème régional, celui de l'Est de la France. Il semble considérer que nous l'ignorons. Or, un grand nombre d'initiatives ont été prises en Alsace et en Lorraine, et il le sait bien, en matière de développement et d'emploi. Nous faisons en sorte — c'est notre préoccupation fondamentale — qu'il y ait de part et d'autre de la frontière des zones de pression économique égales. Il faut éviter qu'il y ait une zone de forte pression d'un côté et une zone de dépression de l'autre côté de la frontière.

Ce qui a compliqué cet équilibre dans la période récente, ce sont les réévaluations successives du deutschemark, dues à de tout autres considérations, et qui ont continué à creuser l'écart entre les rémunérations des travailleurs des deux côtés de la frontière.

En 1974, le taux de croissance économique de la France sera supérieur à celui de la République fédérale d'Allemagne. Ce phénomène d'aspiration qui vous préoccupe, monsieur Bousch, devrait s'exercer à un moindre degré l'année prochaine.

Voilà les quelques observations que j'avais à présenter à la suite des interventions des orateurs. Cette discussion générale est conforme à l'esprit des délibérations que nous attendons du Sénat, faites de réflexion critique sans doute, mais aussi de propositions constructives sur un texte qui, suivant la nature même des travaux parlementaires, est ici pour être discuté d'abord et pour être perfectionné ensuite. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République, au centre et à droite.*)

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Monsieur le ministre, vous-même d'abord, un certain nombre de nos collègues ensuite, M. Diligent en particulier, ont évoqué le problème pétrolier. Lors des événements récents, le président de la commission des finances et le rapporteur général vous avaient d'ailleurs demandé — la presse en a fait état — d'envisager, pour pallier l'augmentation du prix du pétrole à l'origine, de diminuer votre fiscalité sur les produits pétroliers. Je ne crois pas — peut-être vous ai-je mal suivi, mais cela me surprendrait — je ne crois pas vous avoir entendu faire à cet égard la moindre réponse.

Bien sûr, dans cette affaire nous sommes tous coupables. Les uns le sont plus que d'autres et, par définition, le Gouvernement, le Gouvernement quel qu'il soit, puisque c'est lui qui est là pour prévoir et qui, seul, demeure responsable. Mais nous avons vécu en quelque sorte d'illusions, un peu en refusant de considérer ce qui était et est encore une évidence. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, voulez-vous vous placer pour quelques instants à la place d'un émir pétrolier — je vous vois assez en émir pétrolier, cela ne vous irait pas mal — (*Sourires*), un de ceux que M. Monory vient de visiter. Il a rapporté de son voyage des enseignements qui nous paraissent importants et malheureusement inquiétants quant à l'avenir.

L'émir pétrolier a, certes, tendance à oublier — mais, en fait, il le sait bien — que ce sont les Occidentaux qui lui ont appris à extraire le pétrole, qui lui ont même montré que ce pétrole existait et où il se trouvait car lui ne le savait pas. Mais tout cela, c'est le passé.

Aujourd'hui, l'émir sait que sans pétrole il ne lui resterait que le soleil et le sable, mais il sait aussi que lorsque son pétrole sera épuisé il ne lui restera comme naguère que le

soleil et le sable. Il n'ignore pas que ses richesses s'amenuisent de jour en jour et que jour après jour davantage, il vend les bijoux de famille, son seul avoir, la seule ressource qui soit la sienne.

Or, quand on considère le prix du supercarburant — je me suis fait donner par les services de la commission des finances, que M. le rapporteur général me pardonne de n'être point passé par lui comme j'aurais dû sans doute le faire — je me suis fait donner, dis-je, le détail du prix du supercarburant. On s'aperçoit que lorsque le Français — et ce n'est pas spécial à la France, encore qu'il soit certain que c'est dans notre pays que les taxes fiscales sont les plus importantes — paie 1,35 franc le litre de supercarburant, l'émir pétrolier a touché 9 centimes plus 1 centime pour l'extraction, soit au total 10 centimes. Huit centimes vont aux transports, 11 au raffinage, 14 à la distribution, 92 centimes reviennent à l'Etat français, dont 66,8 centimes de taxes intérieures, 1,04 centime de droit de timbre, 1,05 centime de taxe perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures et 22,2 centimes de taxe à la valeur ajoutée.

L'émir pétrolier, que se dit-il ? Il se dit : « Pourquoi, diable, si le consommateur français peut payer le litre de supercarburant 1,35 franc et si moi, je ne touche que 10 centimes, dont un centime pour mes frais et 9 centimes pour mon bien — mon bien qui, lorsqu'il sera épuisé, me laissera seul, la proie du soleil et du sable — pourquoi diable, dis-je, vais-je m'assécher à ce tarif de misère puisque le Gouvernement français lui, au passage, prélèvera 92 centimes ? Cela prouve que sans risquer la bouderie du consommateur je peux vendre 92 centimes plus cher. » Et c'est ce qui va bien entendu se passer demain.

Voilà le motif pour lequel lorsque la première hausse du prix du pétrole a été connue, le président de la commission des finances et le rapporteur général vous ont dit : « Au fond, c'est vous qui par votre fiscalité considérable avez apporté la preuve qu'on pouvait augmenter le prix du pétrole. Qu'allez-vous faire maintenant ? N'allez-vous pas diminuer la fiscalité pour compenser cette hausse ? »

Je vous prie d'excuser cette présentation un peu sommaire — j'allais dire primaire — du problème et qui va sans doute m'attirer de la part de M. le ministre des finances une réponse qui se situera peut-être à un autre niveau que ma modeste intervention. Mais que répondre à cette augmentation ?

Car c'est bien cela, croyez-moi, le cheminement intellectuel des pays producteurs de pétrole. Alors qu'allez-vous faire ? Qu'allez-vous faire pour éviter de trop graves conséquences sur la vie économique du pays.

Je suis frappé que ce débat se termine sans que le Gouvernement ait, à cet égard, le moins du monde éclairé la lanterne du Sénat.

**M. le président.** Désirez-vous répondre à M. Dailly, monsieur le ministre ?

**M. Louis Talamoni.** Le ministre n'a pas l'intention de répondre !

**M. René Monory.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Monory.

**M. René Monory.** Je voulais seulement ajouter un mot, monsieur le président, aux propos tenus par notre excellent collègue M. Dailly.

Je m'étonne également, à propos des chiffres évoqués par notre ami M. Diligent concernant la balance commerciale — chiffres qui sont finalement les principaux et qui compromettent pour une part l'équilibre de notre budget de l'année prochaine — je m'étonne, dis-je, que vous n'ayez pas, monsieur le ministre, apporté quelques éclaircissements sur ce que vous pensiez faire en 1974.

En effet, les chiffres avancés sont exacts. La dernière augmentation du prix du pétrole a coûté à peu près, je crois, à la balance commerciale 9 milliards de francs et personne ne peut penser, aujourd'hui, que nous en resterons là.

J'ajoute aux propos tenus par notre excellent collègue M. Dailly cette deuxième question, déjà formulée par M. Diligent : comment voyez-vous l'avenir de notre balance commerciale ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, je croyais que la discussion générale était close. Je suis naturellement prêt à la rouvrir à cette heure qui s'avance.

**M. le président.** Quand le ministre a parlé, un sénateur peut toujours lui répondre. C'est ce qui s'est passé. La discussion générale n'est pas close.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** M. Monory a en quelque sorte répondu à M. Dailly, car il a indiqué que les charges de la balance des paiements, du fait de l'augmentation du prix des produits pétroliers, seraient de l'ordre de 9 milliards de francs.

Si, véritablement, la part du prix unitaire dans le produit final était aussi faible que l'a démontré votre collègue — j'allais dire l'émir Dailly (*Sourires.*) — on n'aboutirait pas à une charge de neuf milliards de francs à l'échelon du consommateur français. C'est que l'exemple du supercarburant que vous avez cité est très spécifique et très exact, mais il représente la partie du produit sur lequel la charge fiscale est de loin la plus lourde.

Il faut savoir que l'usage du carburant automobile, en particulier du supercarburant, ne représente dans la consommation française, contrairement à ce que l'on croit souvent, qu'une faible part du total des produits raffinés consommés dans notre pays, à savoir environ 15 p. 100. Les produits de grande consommation sont destinés au chauffage, notamment au chauffage domestique, ou sont utilisés par l'industrie, soit pour elle-même, soit, surtout, pour la production d'électricité.

Or la fiscalité qui frappe ces types de consommation est, soit faible, soit nulle. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de produits soumis à la taxe sur la valeur ajoutée, celle-ci est ensuite déduite, comme les autres éléments, au stade ultérieur de transformation des produits.

**M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.** Cela n'est pas vrai pour le fuel domestique.

**M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.** Le raisonnement de l'émir serait tout à fait justifié si notre consommation portait principalement ou tout au moins largement sur le supercarburant ou même d'ailleurs le carburant automobile tout court, car les chiffres seraient moindres, mais néanmoins considérables.

Mais si l'on prend l'ensemble de notre consommation pétrolière, par contre, l'augmentation des coûts se traduit par une augmentation considérable du prix du produit vendu sur le marché français, l'influence des taxes étant à ce moment-là relativement secondaire.

J'ai reçu une lettre signée conjointement par M. le président et M. le rapporteur général de la commission des finances me posant la question : pourquoi ne réduisez-vous pas dans la même proportion le montant des taxes fiscales ? C'est pour une raison tout à fait simple, à savoir qu'il est très vraisemblable que la consommation française va, de ce fait, diminuer.

Il est, en effet, probable qu'en raison de l'augmentation des prix ou de la réduction des livraisons on constatera une diminution de la consommation de produits pétroliers que l'on pouvait attendre en 1974. Le produit fiscal qui résulte de la multiplication des deux, le taux par la quantité, risque d'être égal, peut-être même inférieur à celui de nous avions initialement imaginé.

C'est seulement dans l'hypothèse où il y aurait eu abondance de produits pétroliers et hausse de leurs prix que l'on aurait pu imaginer une compensation, mais lorsqu'il y a raréfaction des produits et hausse des prix, on ne peut pas faire des compensations fiscales et, en tout cas, c'est une perte de recettes qu'il faut enregistrer.

J'indique à cet égard que nous n'avons pas modifié nos évaluations concernant les recettes qu'il faut tirer des produits pétroliers car tout dépend de l'évolution de la consommation.

Il ne faut pas que l'opinion française et le Sénat ignorent les problèmes qui ont été évoqués par certains orateurs, et qui existent. La France n'ignorera pas le problème du pétrole en 1974. Ce serait en effet une imprudence et faire preuve de légèreté que d'imaginer le contraire.

Donc nous devons réfléchir à ce problème et ne pas croire qu'il ne se posera pas à nous parce que notre pays a été jusqu'à présent assez largement épargné.

Quant au débat sur le problème lui-même, je ne veux pas l'aborder ce soir, car demain après-midi, à l'Assemblée nationale, il doit s'en instaurer un sur les problèmes énergétiques.

Mais je suis persuadé qu'à l'occasion de la discussion du budget de l'industrie, dans quelques jours, mon collègue le ministre du développement industriel, chargé des problèmes énergétiques, pourra répondre aux questions qui ont été posées successivement par M. Dailly et par M. Monory. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi d'une motion, n° 36 rectifié, présentée par MM. Duclos, Gaudon, Talamoni, Lefort et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à opposer la question préalable et ainsi conçue :

« En application de l'article 44, alinéa 3, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi de finances pour 1974. »

Je rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement, « Ont seuls droit à la parole l'auteur de l'initiative ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement. Aucune explication de vote n'est admise ».

La parole est à M. Gaudon, qui représente M. Duclos, auteur de la motion.

**M. Roger Gaudon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, d'excuser mon ami Jacques Duclos qui, souffrant, a dû ce soir regagner son domicile.

Le groupe communiste et apparenté a posé à l'occasion de ce débat budgétaire la question préalable. Pourquoi ?

Mon interrogation ne surprendra pas plusieurs de nos collègues, d'autant que certains d'entre eux se posent la question, leur souci étant qu'il faut doter le pays d'un budget.

Le groupe communiste et apparenté est d'accord sur ce point. Il faut effectivement un budget à la Nation. Mais quel budget faut-il à la France de 1974 ? Devons-nous débattre d'un budget tel qu'il nous est proposé ?

Nous avons toujours participé aux débats budgétaires. Nous avons toujours formulé des propositions ou des amendements allant dans le sens de l'intérêt national. Lors de cette discussion générale, depuis cet après-midi, la plupart des orateurs ont confirmé que le budget présenté par le Gouvernement et adopté par la majorité de l'Assemblée nationale était un budget périmé. Alors, devons-nous légiférer au coup par coup ou devons-nous élaborer un budget national permettant un essor de notre économie et de notre pays, permettant d'apporter pour notre peuple le mieux-être et la prospérité ? Telle est la question que nous posons. Tel est l'objet de notre question préalable.

Le budget qui nous est présenté correspond-il à la nécessité de notre temps, à la situation financière, économique et sociale de notre pays et de son fonctionnement ? S'il en était ainsi, nous pourrions nous poser cette autre question : pourquoi tant de mécontentement, tant de protestations à travers toute la France ? Et ce mécontentement va, vous le savez, monsieur le ministre, bien au-delà de la classe ouvrière ; il englobe les commerçants et les artisans, les petites et moyennes entreprises ainsi que les intellectuels.

Au cours de ce débat, mon ami Jacques Duclos a fait connaître notre opinion et notre appréciation. Je pose cette autre question : y a-t-il une politique inflationniste ? Y a-t-il, oui ou non, une politique de vie chère ? Personne, même pas le Gouvernement ne peut, devant les faits, contredire ces données.

Alors, que faut-il proposer au pays pour y remédier ? Est-ce le projet de budget pour 1974 ? Nous disons clairement au Gouvernement et au Sénat que ce budget non seulement ne résoudra pas les grands problèmes de notre temps, mais encore les aggravera.

Oui, ce budget est dépassé et il faut, monsieur le ministre de l'économie et des finances, le reconnaître. Je ne prendrai qu'un seul exemple : la partie recettes, surtout en ce qui concerne la T. V. A., est basée — comme toute votre politique — sur une optique inflationniste, c'est-à-dire de hausse des prix et de vie chère. Vous imposez toujours la charge aux plus déshérités alors que vous épargnez les détenteurs de grosses fortunes.

Est-ce que le Gouvernement — c'est dans l'exposé des motifs de notre question — domine la situation économique et monétaire ? Nous allons plus loin. Nous disons que le Gouvernement a favorisé et continue de favoriser cette politique au profit des grands monopoles. Votre budget le démontre. Son équilibre est plus théorique et plus comptable qu'économique. Les injustices fiscales et sociales sont de plus en plus aggravées. J'ai dit au début de cette intervention que nous sommes, nous, pour l'élaboration d'un budget, mais d'un budget qui trace les lignes de force, les lignes vraies, les lignes réelles pour l'année à venir. Il ne faut pas, monsieur le ministre, biaiser avec le budget qui nous est proposé pour 1974.

Je voudrais m'adresser à tous nos collègues. Allons-nous élaborer, voter dans le vague — je dis bien, et je pèse mes mots : oui « dans le vague » — ce budget pour 1974 ? Car enfin, il y a déjà eu, au cours du débat à l'Assemblée nationale, une première lettre rectificative, établie à la hâte il est vrai ; il y a eu hier le conseil des ministres et cette déclaration de M. le Président de la République qui nous informe de la mise au point d'un plan social visant la lutte contre la hausse des prix, etc.

Mes chers collègues, nous discutons le budget de la nation pour 1974. Quel est ce plan ? Personne ici, pas même M. le ministre de l'économie et des finances, ne le connaît et ne peut nous en parler. Alors, nous ne pouvons pas en débattre.

Non, nous le disons clairement devant le Sénat et devant le pays, nous ne voulons pas débattre dans le vague. Les travailleurs, chaque matin, vont à l'usine. Ils savent où ils vont. Ils savent qu'ils vont produire. Ils savent aussi qu'ils vont percevoir des salaires au rabais. Mais nous, nous voulons légiférer sur des chiffres précis. Nous sommes des législateurs, et je le dis au nom de notre groupe, nous sommes comptables devant les travailleurs et devant la nation. (*Très bien ! sur les travées communistes.*)

J'ajoute que M. le Premier ministre a adressé à M. le ministre de l'intérieur la lettre suivante datée du 19 novembre 1973, où je lis : « Le projet de budget a prévu une dotation « pour mémoire » au titre de la subvention globale d'équipement. Les textes d'application étant maintenant au point et devant paraître avant la fin de l'année, un crédit de 100 millions de francs sera inscrit à ce titre dès le mois de janvier 1974 — écoutez bien — par prélèvements sur les dotations figurant dans différents chapitres au titre du projet de budget pour 1974. »

Si je comprends bien cette missive, les subventions mentionnées seront prises sur différents chapitres. Or nous examinons le projet de budget pour 1974. Je pose la question à M. le ministre de l'économie et des finances : sur quels chapitres seront pris ces 100 millions de francs ? Nous avons à en débattre !

Notre assemblée doit réfléchir à ces questions. Est-ce là la marque d'un budget efficace, cohérent, correspondant aux aspirations et au vœu de la nation ?

Non, nous considérons que c'est un budget orienté contre les intérêts de toutes les catégories sociales qui créent les richesses de la nation. Les deux exemples que je viens de citer — le Conseil des ministres d'hier, la lettre du Premier ministre à M. le ministre de l'intérieur — montrent à l'évidence que le budget pour 1974 qui nous est présenté ne correspond pas aux réalités économiques et fiscales de la France, ni à ce qu'en attendent nos concitoyens.

Le groupe communiste et apparenté est pour un budget réel. C'est pourquoi nous estimons que celui qui nous est actuellement soumis doit être dès maintenant révisé, afin de tenir compte des réalités économiques actuelles. Il doit définitivement briser avec les exonérations fiscales dont bénéficient les grands de l'industrie et de la banque, car, vous le savez, monsieur le ministre de l'économie et des finances, cela représente chaque année pour les contribuables plusieurs milliards de francs.

Notre question préalable est un appel solennel à la lutte efficace contre l'inflation et contre la vie chère qui compromettent, comme l'a montré le budget, le financement des équipements collectifs. Allons-nous accepter de poursuivre la discussion de ce budget dans de telles conditions ?

Que voulons-nous ? C'est de la part du Gouvernement une lettre rectificative permettant l'examen d'un budget moins travesti. Tel est le fond de la question préalable posée par notre groupe.

Nous voulons que soient réellement proposées des mesures efficaces contre l'inflation. De façon plus concrète, nous proposons le blocage des prix des produits et services constituant l'essentiel de la consommation populaire, à savoir les prix alimentaires, les loyers et les charges, les transports, la santé et notamment les tarifs publics appliqués aux particuliers ; la publication de tous les éléments de la procédure de contrôle des prix actuellement quasi clandestins ; la suppression de la T. V. A. sur les produits de première nécessité et le remboursement aux communes de celle qu'elles acquittent sur leurs travaux et achats ; le contrôle permanent par la commission des finances de l'emploi des fonds publics versés au secteur privé ; une action énergique contre la spéculation foncière et immobilière et pour la limitation des profits des grandes entreprises qui peuvent et doivent supporter une partie de la hausse due à la conjoncture internationale ; la réduction des dépenses publiques parasitaires et la réalisation d'économies sur le budget

militaire ; la limitation des gaspillages privés tels que les dépenses publicitaires qui doivent être pénalisées par la fiscalité ; la sauvegarde et l'amélioration du niveau de vie des masses populaires, notamment par l'institution de l'échelle mobile des salaires et des prestations sociales sur la base d'un nouvel indice des prix plus objectif ; la fixation du Smic à 1.100 francs par mois pour quarante heures de travail par semaine ; le relèvement des prestations familiales, des salaires, des retraites et des pensions conjointement à une réforme démocratique de la fiscalité permettant une répartition plus juste du revenu national.

L'adoption de ces huit mesures brisera enfin, pensons-nous, le processus inflationniste tout en protégeant le niveau de vie de ceux qui en sont actuellement les principales victimes.

Monsieur le ministre, ce n'est pas nouveau, ces mesures vous ont été proposées depuis une dizaine de jours, mais, devant la conjoncture économique actuelle, nous regrettons que vous les ayez ignorées et nous vous en demandons la raison.

Elles vous ont été proposées par tous les députés de gauche, socialistes, radicaux de gauche et communistes, dont nous nous faisons les porte-parole à travers cette question préalable devant la Haute Assemblée. Elles correspondent à l'impératif de l'heure. Elles permettraient de sortir la France et son peuple de la situation inflationniste et de la vie chère.

Comme vous le constatez, notre question préalable va dans le sens des préoccupations des Françaises et des Français, elle s'insère dans le vaste et puissant mouvement qui se développe à travers tout le pays et qui prendra, nous en sommes convaincus, comme l'a dit notre ami Duclos cet après-midi, toute sa puissance lors de la journée nationale du 6 décembre.

**M. Guy Schmaus.** Très bien !

**M. Roger Gaudon.** La politique d'une nation ne saurait être ballotée au gré de l'influence des plus puissants de la fortune et à leur profit, comme c'est le cas avec le régime actuel.

Notre politique, en matière budgétaire, est dictée par un seul et unique souci : servir le peuple qui travaille et crée des richesses nationales et servir la nation. Telles sont les raisons de notre question préalable, qui devrait recueillir l'assentiment de notre Assemblée. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Yvon Coudé du Foresto,** rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. La commission des finances s'est réunie pour examiner la question préalable. A une large majorité elle s'est ralliée à la thèse que nous avons toujours défendue et qui consiste à repousser la question préalable, car nous pensons que se refuser à une discussion quelle qu'elle soit est toujours une mauvaise chose en soi, quand on prêche la concertation comme nous la prêchons tous.

D'autre part, il faut bien se dire que si, par impossible, la question préalable était votée dans les deux assemblées, le Gouvernement promulguerait son budget le lendemain du 1<sup>er</sup> janvier. Nous aurions alors le même budget, et qui n'aurait pas été amélioré dans la mesure où nous pouvons le faire par la discussion.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances, encore une fois, a décidé de vous conseiller de repousser la question préalable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** ministre de l'économie et des finances. Le Sénat peut assurément décider de ne pas examiner le budget. Renforcerait-il son autorité et contribuerait-il, ainsi, à l'amélioration des textes législatifs ?

J'ai entendu tout à l'heure M. Taittinger vanter les mérites de la concertation. Elle existe aussi en matière parlementaire. Quelle serait l'utilité du Sénat dans un domaine aussi essentiel que le domaine budgétaire s'il décidait de ne pas délibérer ? Pourquoi poser, comme l'ont fait tout à l'heure M. Dailly, M. Diligent et d'autres, des questions sur tel ou tel problème d'ordre économique qui seront débattues prochainement dans le cadre de la discussion budgétaire si l'on décide, au préalable, que cette discussion n'aura pas lieu ?

En lisant attentivement l'exposé des motifs de cette question préalable, on s'aperçoit qu'il constitue en fait une explication de vote tendant à repousser le budget à la fin de la discussion. Cette position est parfaitement légitime et ne suscitera pas, au sein du Gouvernement, de mouvement de surprise. (*Sourires.*)

Par contre, le fait de proposer au Sénat de ne pas examiner le budget, alors que c'est l'une de ses prérogatives essentielles, susciterait, de notre part, un mouvement de surprise, d'autant plus que cette motion préalable repose, me semble-t-il, sur une certaine méconnaissance de la procédure en matière budgétaire. Car si le Sénat décidait de ne pas délibérer, il n'interromprait pas pour autant le cours du temps. Ainsi, le calendrier de la procédure budgétaire se déroulerait imperturbablement, c'est-à-dire que le Sénat épuiserait le temps réservé dans cette procédure pour examiner les différents documents budgétaires.

Je relis le dernier paragraphe de l'exposé des motifs : « Dans ces conditions, il s'avère indispensable de suspendre la discussion du budget tant que le Sénat n'aura pas eu connaissance du plan global de lutte contre l'inflation annoncé par M. le Président de la République. » Cela veut dire simplement que vous n'aurez aucun moyen matériel pour procéder à l'examen des différents budgets parce que, dans cette hypothèse, l'ensemble de la discussion budgétaire devrait être concentrée sur quelques jours.

Sur le plan des travaux budgétaires comme sur celui de la simple procédure, tout invite, me semble-t-il, au rejet de la question préalable.

Il y a également un argument de fond. La thèse de M. Duclos, défendue par M. Gaudon, repose sur l'affirmation de l'inexactitude du document budgétaire tel qu'il est actuellement présenté.

**M. Louis Talamoni.** C'est la réalité !

**M. Valéry Giscard d'Estaing,** ministre de l'économie et des finances. Nous avons à cet égard d'excellentes références, car nous avons présenté un certain nombre de budgets, mais nous avons surtout exécuté un certain nombre de budgets. Nous présentons rapidement les lois de règlement, les assemblées peuvent donc contrôler les conditions dans lesquelles les budgets sont exécutés et on s'aperçoit, au petit nombre des collectifs — un seul par an — et au faible montant des lois de règlement prises au cours des dernières années que l'exécution budgétaire a été très étroitement conforme aux prévisions initiales.

Concernant le budget de 1974, j'ai indiqué tout à l'heure que l'état actuel des prévisions nous permettait de maintenir notre dispositif et que l'affirmation suivant laquelle il fallait remettre l'ensemble du budget sur le chantier, outre son irréalisme, est absolument contredite par l'expérience de l'exécution des budgets précédents.

C'est pourquoi le Sénat serait bien inspiré de suivre sa commission des finances en rejetant cette question préalable et en décidant de poursuivre l'examen du projet de budget pour 1974. (*Applaudissements sur les travées du groupe d'union des démocrates pour la République et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaudon, pour répondre à M. le ministre.

**M. Roger Gaudon,** Monsieur le président, monsieur le ministre, ma réponse sera très brève. Vous paraissez nous reprocher, monsieur le ministre, de vouloir « interrompre le cours du temps », mais c'est vous et votre Gouvernement qui l'interrompez !

Notre motion avait plusieurs objectifs essentiels, et d'abord celui de connaître votre sentiment, monsieur le ministre, avant que le Sénat ne débâte du projet du budget pour 1974.

Hier, après le Conseil des ministres, une déclaration a été faite interprétant les paroles du Président de la République. Cette déclaration engageait l'avenir et nous voudrions tout de même être informés sur vos intentions.

Nous ne nous refusons pas à discuter d'un budget, au contraire ; mais nous voulons que le Gouvernement tienne réellement compte de la situation et de la conjoncture économique et financière actuelles et nous fasse d'autres propositions. C'est ce que nous voulons et pas autre chose ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la motion déposée par M. Duclos et les membres du groupe communiste et dont l'effet, en cas d'adoption, serait d'entraîner le rejet du projet de loi.

Je suis saisi de trois demandes de scrutin public émanant du groupe U. C. D. P., du groupe socialiste et du groupe U. D. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)



**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 20 :

Nombre des votants .....	271
Nombre des suffrages exprimés .....	259
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	130
Pour l'adoption .....	72
Contre .....	187

Le Sénat n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. René Tinant une proposition de loi relative à certains personnels de la navigation aérienne.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 46, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 23 novembre 1973, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [n° 38 et 39 (1973-1974)].

(M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

(Articles 1<sup>er</sup> à 15 et état A.)

Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1974 n'est plus recevable.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 23 novembre 1973, à zéro heure quarante minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

NOMINATION DE RAPPORTEURS  
(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES LOIS

**M. Genton** a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 35, 1973-1974, de **M. Palmero**, tendant à modifier l'article L. 191 du code électoral en ce qui concerne l'élection des conseillers généraux dans les communes comptant plusieurs cantons.

**M. Marcilhacy** a été nommé rapporteur de la proposition de loi, résolution n° 36, 1973-1974, de **M. Poudonson**, tendant à modifier l'article 11 du règlement du Sénat, relatif aux commissions d'enquête ou de contrôle.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 NOVEMBRE 1973  
(Application des articles 76 et 78 du règlement.)

« Secret de défense » : définition.

1420. — 22 novembre 1973. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre des armées**, après les travaux de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques et la publication de son rapport, quelle définition peut être donnée, en temps de paix, de la notion de secret de défense, tant au plan militaire qu'au plan de la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 NOVEMBRE 1973

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Rapport de l'inspection générale des affaires sociales : conclusions.

13614. — 22 novembre 1973. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** quelles mesures il compte prendre par voie réglementaire ou proposer au vote du parlement comme suite au rapport annuel de l'inspection générale des affaires sociales.

C. U. M. A. : bénéfice de l'aide à l'élevage.

13615. — 22 novembre 1973. — **M. Claude Mont** s'étonne auprès de **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural** que les coopératives d'utilisation de matériel agricole (C. U. M. A.) n'aient pas été retenues au nombre des bénéficiaires des disposi-

tions du décret 73-33 du 4 janvier 1973 relatif à l'encouragement à l'élevage. Il lui expose que de nombreux éleveurs n'ayant pas individuellement la possibilité d'acquérir et d'amortir les matériels spécialisés nécessaires à l'amélioration de la production fourragère, se groupent en C. U. M. A. pour les utiliser et sont ainsi privés des avantages accordés par le décret, alors que, pour eux aussi et peut-être plus encore que pour les éleveurs à potentiel économique plus important, s'impose l'obligation technique et sociale d'améliorer cette production, et de contribuer ainsi au développement de l'élevage. En conséquence, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas équitable d'étendre aux C. U. M. A. — comme déjà pour les groupements agricoles d'exploitation en commun (G. A. E. C.) — le bénéfice des subventions et prêts spéciaux à taux prévus par le décret du 4 janvier 1973.

Syndicat intercommunal à vocation multiple : comptabilité.

13616. — 22 novembre 1973. — **M. Henri Parisot** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui faire connaître si la comptabilité d'un syndicat intercommunal juridique multiple, établissement public doté de la personnalité juridique et jouissant de la pleine autonomie financière, doit être tenue, dans le cadre de ses attributions c'est-à-dire des questions pour lesquelles les communes lui ont transféré leur compétence, au niveau du syndicat lui-même selon les dispositions de l'instruction adoptée, M 11 ou M 12, sans différencier les comptes par commune ou si, au contraire, il y a lieu d'individualiser les opérations afférant à chaque commune adhérente. Il lui demande que lui soit également précisé si, lors de la réalisation d'équipements ne concernant pas toutes les communes adhérentes bien qu'effectués dans le cadre des attributions du syndicat qui, elles, intéressent toutes les communes groupées, l'on doit considérer que ces équipements sont exécutés pour le compte des collectivités syndiquées et non pour le compte du syndicat lui-même. Si tel était le cas, il y aurait dessaisissement d'une compétence, transférée par les vocations créées, et de telles opérations d'investissement ne pourraient être réalisées qu'à la demande et avec l'accord des conseils municipaux des communes concernées.

Certificat d'urbanisme : délivrance.

13617. — 22 novembre 1973. — **M. Léon Jozeau-Marigné** expose à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et du logement et du tourisme** qu'en application de la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 les communautés urbaines sont notamment compétentes en matière de plan de modernisation et d'équipement, de plan directeur d'urbanisme intercommunal et plans d'urbanisme communaux, mais qu'aucun des textes concernant la délivrance des certificats d'urbanisme ne fait mention du rôle du président de la communauté urbaine. Il lui demande s'il faut considérer qu'en application de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1966, rappelée ci-dessus, le président de la communauté urbaine est substitué au maire pour la délivrance du certificat d'urbanisme et, dans l'affirmative, si l'on doit considérer que les dispositions du titre 2 du décret n° 73-647 du 10 juillet 1973 peuvent être appliquées aux communautés urbaines, ou si, au contraire, le maire reste compétent pour la délivrance du certificat d'urbanisme institué par l'article 83-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Experts-comptables : dénomination des locaux professionnels.

13618. — 22 novembre 1973. — **M. Léon Chambaretaud** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** sur les experts-comptables qui exercent leur profession dans un local à usage professionnel, et lui demande s'ils peuvent, en fonction des règles actuelles de l'urbanisme, continuer dans ces locaux à usage professionnel l'exercice de leur profession sous forme de société à responsabilité limitée, étant précisé : 1° que la profession libérale d'expert-comptable est réglementée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945, modifiée par la loi n° 68-946 du 31 octobre 1968 ; 2° que l'exercice de la profession sous forme de société à responsabilité limitée est expressément autorisée par les textes ci-dessus, sans que cette forme fasse perdre à la profession son caractère libéral et civil, tout acte de commerce lui étant d'ailleurs formellement interdit. Ou bien doivent-ils demander la transformation de leurs locaux à usage professionnels en locaux à usage commercial.

*Conseillers d'orientation : indices.*

13619. — 22 novembre 1973. — **M. Marcel Champeix** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des conseillers d'orientation. A l'échelon européen il a été décidé de retenir comme critère, pour définir les niveaux de qualification, la durée des études supérieures après le baccalauréat (ou examen équivalent). Ainsi sont définies les grilles de rémunération. Or, les conseillers d'orientation qui, pour être titulaires doivent être admis à des examens ou concours exigeant cinq années d'études après le baccalauréat (D.E.U.G. plus deux années d'études en institut, plus une année de stage) sont rémunérés en fonction de grilles indiciaires inférieures à celles des professeurs titulaires du C.A.P.E.S. ou du C.A.P.E.T. (même durée d'études : voir le régime des I.P.E.S) et même des attachés d'administration recrutés après deux années d'études supérieures. Dans le cadre des réformes administratives une harmonisation (souhaitable) avait pourtant été envisagée. Il lui demande si, afin d'aligner les grilles indiciaires sur les niveaux de qualification, il ne juge pas opportun de faire bénéficier les conseillers d'orientation de grilles indiciaires identiques à celles des professeurs titulaires du C.A.P.E.S. Dans la négative, il lui demande quelles sont les raisons de cette pénalisation qui va à l'encontre de toutes les normes définies au niveau européen dans ce domaine.

*Situation des instituteurs devenus conseillers d'orientation.*

13620. — 22 novembre 1973. — **M. Marcel Champeix** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le cas des instituteurs devenus conseillers d'orientation. Ces fonctionnaires, malgré les études supplémentaires et le passage d'un corps de catégorie B dans un corps du cadre A sont pénalisés et perçoivent des traitements inférieurs à ceux qui leur seraient versés dans leurs corps d'origine (ce qui est contraire aux textes en vigueur en matière de rémunération). Cette pénalisation provient du mode de reclassement retenu (échelon doté d'un indice égal alors que pour les enseignants le décret du 5 décembre 1951 est appliqué) du rythme de déroulement de carrière dans l'échelle du décret de 1956, et de la revalorisation des corps de catégorie B qui, malgré le reclassement à l'indice égal, ne leur a pas été appliqué. A titre de référence le traitement d'un conseiller dans cette situation est — après vingt-deux années à l'éducation nationale — de 2.350 francs par mois, alors que son collègue resté instituteur (et ayant bénéficié de moins de promotions au choix perçoit mensuellement plus de 2.500 francs (ces deux exemples étant pris dans une zone d'abattement maximum). Il lui demande si ces fonctionnaires peuvent bénéficier de l'indemnité différentielle prévue en pareil cas par le statut de la fonction publique ? Les conseillers qui en feraient la demande peuvent-ils être autorisés, à titre exceptionnel, à retourner dans leurs corps d'origine afin de bénéficier d'une promotion sociale.

**REPONSES DES MINISTRES**

## AUX QUESTIONS ECRITES

**AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

11569. — **M. Jacques Eberhard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le grand mécontentement qui règne actuellement parmi les producteurs de lait. Par suite de décisions prises à Bruxelles, le prix du litre de lait à la consommation a augmenté de neuf centimes. Mais, dans le même temps, le prix payé aux producteurs a diminué. Les intéressés ne peuvent admettre une telle injustice et ils constatent que cette situation est la conséquence de la politique agricole du Gouvernement établie dans le cadre du Marché commun qui dégrade artificiellement les marchés. Devant ces protestations fort justifiées des producteurs de lait, le Conseil des ministres de Bruxelles vient de prendre quelques mesures qu'ils jugent d'ailleurs insuffisantes. En conséquence, il lui demande : 1° quelles autres mesures il envisage pour faire bénéficier les agriculteurs de la revalorisation des prix à la production ; 2° si le Gouvernement n'envisage pas de réduire la marge entre les prix à la production et à la consommation : en supprimant la T.V.A. sur les produits laitiers avec compensation pour les assujettis, en abaissant le taux sur le matériel de transport et de première transformation du lait, en diminuant la taxe sur les carburants utilisés pour le ramassage ; 3° s'il entend apporter une aide plus grande aux agriculteurs pour leurs bâtiments d'élevage, la prophylaxie, et dans le cadre du paiement du lait à

la qualité, attribuer les crédits nécessaires au titre de la santé publique pour les divers équipements afin que les producteurs ne subissent pas les retenues sur les prix. (*Question du 1<sup>er</sup> juin 1972.*)

*Réponse.* — 1° Le prix indicatif du lait, fixé pour un kilogramme de lait à 3,7 p. 100 de matière grasse est le prix que l'on tend à assurer, en moyenne, au cours de la campagne (1<sup>er</sup> avril 1973-31 mars 1974) à l'ensemble des producteurs de la Communauté. Ce n'est pas un prix garanti à chaque producteur individuellement. Le prix payé à la production dépend en effet de la valorisation du lait par chaque usine. Cette valorisation est commandée non seulement par l'état du marché mais aussi par le choix des produits fabriqués, la productivité de l'entreprise et son dynamisme commercial. Les prix du lait de consommation en nature demeurent constants toute l'année et sont fixés sur la base du prix indicatif. Ils sont donc normalement relevés chaque année lorsque est fixé au niveau communautaire le prix indicatif. Par contre à la production le lait est payé, toutes choses égales par ailleurs, moins cher l'été que l'hiver. En effet, sur le plan de la production, les quantités de lait produites en hiver sont inférieures à celles de l'été mais leur coût de production est plus élevé ; sur le plan de la transformation, une usine ne peut fonctionner économiquement si elle n'est pas approvisionnée en lait toute l'année et si la différence entre la collecte d'été et celle d'hiver est par trop marquée. Des variations trop importantes conduisent les usines à se suréquiper pour absorber les pointes de production. Pour ces raisons les producteurs et les transformateurs ont été amenés, dans la plupart des régions, à passer des accords prévoyant des prix d'hiver plus élevés que les prix d'été pour encourager les vélages d'automne. La campagne d'été commençant en avril, le prix payé pour ce mois est ainsi, toutes choses égales par ailleurs, inférieur à celui payé pendant l'hiver. Si le prix indicatif est en augmentation au 1<sup>er</sup> avril, il n'en résulte pas pour autant une augmentation du prix payé à la production pendant l'été ; c'est sur l'ensemble de l'année et en moyenne qu'on peut constater les effets de la hausse du prix indicatif. Seule est valable la comparaison des prix payés à la production pour un mois déterminé par rapport au mois correspondant de l'année précédente. S'agissant des mesures propres à assurer une juste rémunération aux producteurs de lait, il est rappelé à l'honorable parlementaire que les organisations professionnelles ont fait connaître au terme de la conférence annuelle qu'elles entendaient mettre en place une organisation interprofessionnelle reposant essentiellement sur trois éléments : fixation chaque année dans le cadre d'accords contractuels d'un prix minimum garanti rendu usine pour un lait de qualité et de composition données. Les différentes aides de l'Etat seront réservées aux entreprises laitières appliquant ces accords ; création d'un fonds de restructuration de l'économie laitière alimenté par une cotisation des entreprises laitières ; mise en place de structures interprofessionnelles nationales et régionales définies par les intéressés et ayant pour objectif d'assurer une meilleure garantie de prix par le jeu de l'économie contractuelle et par une plus grande discipline interprofessionnelle, notamment sur le plan de l'harmonisation des pratiques commerciales. 2° Cette question relève de la compétence du ministre de l'économie et des finances. 3° S'il importe que les producteurs reçoivent un prix du lait aussi élevé que possible, il est indispensable, par ailleurs, que soient réduites les charges qui pèsent sur leurs exploitations. C'est pourquoi, afin d'améliorer les conditions de production, des aides multiples sont accordées notamment en matière de construction de bâtiments d'élevage, d'équipement en appareils de réfrigération du lait à la ferme, de contrôle laitier et de prophylaxie des maladies qui sont la source de pertes considérables pour les éleveurs. Il convient de rappeler à ce sujet l'action très importante menée contre la brucellose, sous différentes formes : doublement de la prime d'abattage des vaches brucelliques, administration obligatoire de vaccin gratuit aux jeunes femelles, dépistage généralisé bénéficiant d'une participation accrue de l'Etat. Un effort particulier est également consenti à l'égard des prêts spéciaux d'élevage, dont le contingent a été porté de 700 à 900 millions de francs pour 1973, alors qu'il était de 170 millions de francs en 1972. Par ailleurs, un crédit de 80 millions de francs a été ouvert en 1973 en vue de développer les contrats régionaux de restructuration des productions bovines, qui permettent d'encourager les actions tendant à améliorer la productivité laitière, telles que le développement du testage, le recours à des taureaux favorablement testés, la lutte contre les mammites et le contrôle des machines à traire. Enfin, l'équipement de laboratoires nécessaires à l'application de la loi du 3 janvier 1969, relative au paiement du lait selon sa qualité et sa composition, bénéficie d'une aide du F. O. R. M. A. Cet organisme participe également au financement des dépenses de fonctionnement pendant la période de démarrage. Le ministre de l'agriculture et du développement rural espère que ces informations permettront à l'honorable parlementaire de mesurer l'ampleur des efforts que fait le Gouvernement pour améliorer le revenu des producteurs de lait.

*Amélioration de l'habitat rural : subventions.*

13034. — **M. Ladislas du Luart** attire à nouveau l'attention de **M. le ministre de l'Agriculture et du Développement rural** sur la situation préoccupante des dossiers de demande de subvention au titre de l'amélioration de l'habitat rural (art. 180 du code rural, alinéas 1 et 2) dans le département de la Sarthe, il lui signale qu'après utilisation des crédits délégués au titre du premier semestre (104.600 francs), le nombre des dossiers restant à subventionner dans le département, à la date du 15 mai 1973, est de 786, correspondant à un besoin de crédit estimé à 2.346.000 francs contre 2.200.000 F fin 1972. Il lui rappelle que le montant des autorisations de programme des derniers exercices a été le suivant (crédit délégué, chapitre 61.72, articles 40, 50 et 60), chapitre IV (ancien article 1<sup>er</sup>), 1966 : 825.195,92 francs ; 1967 : 896.000 francs ; 1968 : 896.000 francs ; 1969 : 560.000 francs ; 1970 : 440.000 francs ; 1971 : 538.737 francs ; 1972 : 565.240 francs ; 1973 : dotation annoncée de 200.000 francs, dont 104.600 francs délégués pour le premier semestre. L'origine du retard provient de la réduction sensible des crédits accordés au titre de ce chapitre à partir de 1969. Pendant que la très faible dotation annoncée pour 1973 (200.000 francs) va encore accentuer ce retard, étant signalé que les derniers dossiers subventionnés correspondent à des demandes déposées début 1970, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les engagements de subventions contractés par le ministère de l'Agriculture, il y a plus de trois ans puissent être enfin tenus et que les exploitants agricoles qui ont payé leurs travaux depuis plusieurs années soient enfin remboursés des sommes qui leur sont dues. (*Question du 21 juin 1973.*)

*Réponse.* — Le retard constaté dans le financement des dossiers d'habitat rural résulte des impératifs de rigueur financière qui ont présidé ces dernières années à l'élaboration des budgets qui ont contraint de ce fait à opérer des choix. Un choix a dû être fait en particulier en faveur de la modernisation des bâtiments d'exploitation et spécialement des bâtiments d'élevage. Ce choix, et les conséquences qu'il entraîne sur l'habitat rural, n'a d'ailleurs pu s'effectuer, je le rappelle, que parce que, en la matière, les subventions du ministère de l'Agriculture et du Développement rural ne sont pas les seules aides auxquelles les exploitants agricoles peuvent avoir recours, la prime à l'amélioration de l'habitat rural accordée par le ministère de l'Équipement s'appliquant aux mêmes catégories de travaux. Par ailleurs et malgré la situation que cet état de fait a créée, les règles de la comptabilité publique sont telles que l'État n'est susceptible de prendre aucune mesure particulière en faveur des exploitants agricoles ayant déposé leurs demandes dans les années passées et n'ayant pas encore obtenu de subvention. En effet, l'envoi par le service départemental compétent d'une lettre informant les demandeurs que les dispositions techniques de leur projet ne soulèvent pas d'observations ne saurait être tenu pour un « engagement de subvention contracté par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural » et ne peut de ce fait permettre le commencement des travaux. Bien au contraire, le modèle utilisé dans le département de la Sarthe précise très explicitement qu'il ne peut être pris aucun engagement à cet égard et que l'intéressé peut entreprendre la réalisation « dans la mesure où il lui est possible d'en assurer le financement ». Toutefois, afin de répondre aux besoins importants exprimés en habitat rural dans ce département, une majoration exceptionnelle de crédits est accordée au titre des bâtiments d'habitation.

*Prêts du crédit agricole aux exploitants expropriés.*

13346. — **M. Henri Fréville** expose à **M. le ministre de l'Agriculture et du Développement rural** qu'en application du décret n° 65-576 du 15 juillet 1965, l'exploitant agricole désirent agrandir son exploitation par l'acquisition de terrains, peut bénéficier de prêts du Crédit agricole dont le montant est déterminé au prorata de l'importance relative de la superficie acquise par rapport à la superficie initiale de l'exploitation. Le montant du prêt peut être majoré lorsque l'acquisition entraîne, dans de bonnes conditions parcellaires, un agrandissement de l'exploitation de telle sorte que la superficie finale de celle-ci excède la superficie de référence. L'article 5 du décret précité prescrit que ne sont pas retenues lors de l'appréciation de la superficie de l'exploitation, entre autres, les terres qui doivent être cédées en vue de l'exécution de travaux publics ou qui sont emprises dans une procédure d'expropriation en cours. Il s'ensuit que les propriétaires faisant l'objet d'une expropriation ne peuvent bénéficier des conditions de prêt les plus favorables, ce qui semble inéquitable du fait que les intéressés ont d'autant plus besoin d'être aidés qu'ils ont été dépossédés par voie autoritaire. Il lui demande si les dispositions du décret susvisé ne pourraient pas être aménagées de manière à faciliter la réorganisation des exploitations touchées par des mesures d'expropriation ; dans la négative, il lui demande si des dérogations pourraient être accordées en faveur des exploitants concernés. (*Question du 11 septembre 1973.*)

*Réponse.* — Le décret n° 65-576 du 15 juillet 1965 tend à favoriser la politique des structures, en incitant les agriculteurs, par une aide financière appropriée, à rentabiliser leurs exploitations par des acquisitions foncières. De ce fait, il a été prévu que le montant des prêts destinés à l'agrandissement d'une exploitation serait fonction, d'une part, de l'importance de l'agrandissement par rapport à la superficie de référence. Dans ces conditions, il est bien évident qu'il ne peut être tenu compte dans la superficie de l'exploitation des terres devant être retirées par suite d'expropriation. Certes, dans certains cas, ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, ce mode de calcul peut porter un léger préjudice à l'exproprié, mais dans d'autres, il ne conduit pas à un résultat plus défavorable et il n'est pas certain qu'en modifiant le décret, l'introduction de l'emprise expropriée dans le calcul conduise, dans tous les cas, à un résultat plus favorable. En réalité, les problèmes posés par l'expropriation sont autres, et depuis la loi du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, le Gouvernement et particulièrement le ministère de l'Agriculture n'ont cessé d'apporter aux exploitants expropriés l'aide qu'il est nécessaire de leur accorder. Ce fut l'article 10 de la loi du 8 août 1962 qui pose le principe de remédier aux dommages causés aux structures foncières des exploitations, les décrets n° 63-393 du 10 avril 1963 et n° 68-386 du 26 avril 1968 portant application dudit article, en ce qui concerne l'exécution des opérations de remembrement liées à la construction des ouvrages publics, enfin le décret n° 68-333 du 5 avril 1963 déterminant les conditions dans lesquelles l'expropriant doit participer financièrement, soit à la réinstallation, soit à la reconversion de l'activité des agriculteurs expropriés que le remembrement n'a pas permis de maintenir sur place. Ce sont aussi les mesures d'ordre social, prises dans le cadre du Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles qui favorisent, dans tous les cas, les exploitants expropriés. Enfin, un aménagement législatif prévu dans le cadre d'un projet de loi sur l'expropriation qui sera déposé incessamment sur le bureau du Parlement, complètera encore les moyens mis à la disposition de l'administration pour favoriser la solution des problèmes posés aux exploitants expropriés.

**ARMEES***Usine aéronautique de Déols : plan de charge.*

13446. — **M. René Touzet** expose à **M. le ministre des transports** que le plan de charge de l'usine aéronautique de Déols (Indre) comporte actuellement des fabrications diverses et la revision de trois types d'avions (Transall. F 100 et CM 170). A la fin de 1973, la revision des Transall, soit le tiers du plan de charge, est retirée à l'usine, à la fin de 1974, la revision des F 100, soit un autre tiers du plan de charge prendra fin. Il lui demande, en conséquence, afin d'éviter un départ du personnel qualifié, quelles charges de travail pourraient être confiées à l'usine de Déols. Par ailleurs, il lui demande : 1° dans le cadre de la remise en état et de l'aménagement de la piste de Châteauroux, quelle serait sa destination ; 2° au cas où des installations aéroportuaires importantes seraient implantées à Châteauroux, quelles seraient l'activité de l'usine de l'aérospatiale et les tâches confiées au personnel y travaillant actuellement. (*Question du 11 octobre 1973. Transmise pour attribution à M. le ministre des armées.*)

*Réponse.* — La complexité croissante des avions militaires, l'évolution des techniques de maintenances et de réparation, l'accroissement du nombre et des prix des équipements et la diminution corrélatrice du volume des réparations de cellules, ont conduit le ministre des armées, dès 1972, à définir une politique en matière de réparations aéronautiques visant à une stricte limitation du nombre de centres de réparations. Cette politique se base, en outre, sur les principes suivants : recherche, dans le cadre de crédits nécessairement limités, d'une réduction des coûts de maintenance ; choix d'un seul réparateur par type de matériel ; concentration des réparations dans des centres bien spécialisés, capables notamment de pratiquer une maintenance intégrée de la cellule et des équipements principaux, afin d'améliorer la productivité et de réduire les durées d'immobilisation des aéronefs. Dans cette perspective et après étude approfondie, il s'est révélé nécessaire de réduire le nombre des centres de réparations des cellules d'avions. Il en résulte qu'à terme l'activité réparation de Châteauroux-Déols ne paraît pas pouvoir être maintenue au-delà de la date de retrait du service des avions F 100. Il convient de souligner que, compte tenu de la situation particulière de ce centre, des réparations Transall y ont été maintenues le plus longtemps possible, malgré les augmentations de coûts que l'existence d'une double chaîne a inévitablement entraînées. Par ailleurs, il est confirmé que certains travaux de réparation de l'aérodrome de Châteauroux sont effectivement prévus, afin de maintenir ses installations en activité, ce qui ne peut qu'avoir une répercussion favorable sur la région de Châteauroux. L'avenir de l'usine de Châteauroux-Déols doit s'apprécier dans le contexte plus général de la situation de l'ensemble de l'industrie aéronautique. Il importe, si l'on ne veut pas

compromettre l'activité future de cette industrie, de gérer nos programmes avec une extrême rigueur et d'examiner de façon attentive les nécessaires adaptations de notre potentiel industriel. L'étude de la restructuration de la Snias, actuellement en cours, s'inscrit dans la ligne des efforts accomplis jusqu'ici pour permettre à notre industrie aéronautique de faire face de façon compétitive à la concurrence internationale. Aucune décision n'a cependant encore été prise à ce jour, mais il est bien évident que toutes les conséquences économiques et sociales seront prises en considération avant toute décision.

## EDUCATION NATIONALE

*Financement des travaux de sécurité dans les établissements scolaires du second degré.*

**13308.** — **M. Pierre Schiélé** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'incidence que ne manquera pas d'avoir sur le budget des collectivités locales, propriétaires d'établissements scolaires du second degré, le coût des travaux de mise en conformité avec les règles de sécurité prescrites par la commission de sécurité. Sans mettre en cause le bien-fondé des décisions de cette dernière, il dénonce le nouveau transfert de charges que constitue le fait de faire supporter aux collectivités locales le coût des travaux en question, alors que les projets de construction avaient obtenu l'agrément de son département ministériel ou ont été réalisés selon des projets types et alors que leurs charges, inhérentes notamment aux infrastructures nécessitées par la mise en place de la réforme, sont déjà très importantes et pour certaines à la limite de leurs possibilités. En conséquence et conformément à l'article 75 de la loi de finances pour 1973 (n° 72-1121 du 20 décembre 1972) qui stipule qu'aucune dépense à la charge de l'Etat ne peut être imposée, même indirectement, aux collectivités locales qu'en vertu de la loi, il lui demande si cet important problème a déjà fait l'objet d'une étude de la part de son département et s'il entend prendre des mesures pour que le projet de loi de finances pour 1974 mette à la disposition des recteurs une enveloppe budgétaire suffisante permettant de financer en totalité les travaux en question qui ne sauraient être ajournés. (*Question du 31 août 1973.*)

*Réponse.* — Il convient de rappeler que les communes, propriétaires des établissements scolaires du second degré, supportent de droit les charges de mise en conformité avec les règlements de sécurité dans la mesure où ces travaux ne peuvent être mis à la charge de l'architecte ou de l'entreprise responsables de manquements caractérisés aux règlements. Pour ce faire, les communes, quel que soit le mode de construction utilisé, peuvent recevoir une subvention de l'Etat. A cette fin, et en sus des crédits déjà mis à la disposition des préfets pour les aménagements divers, une dotation supplémentaire de 30 millions de francs a pu être dégagée sur le budget de 1973 et répartie entre les régions pour faire face aux travaux de sécurité les plus urgents. En outre, il est prévu de réserver une partie importante de la dotation budgétaire projetée en 1974 aux travaux de sécurité.

*Vétusté des locaux du lycée Louis-le-Grand (Paris).*

**13489.** — **M. Jean-François Pintat** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur l'état particulièrement vétuste des locaux du lycée Louis-le-Grand, à Paris. Il lui signale les dangers encourus par les élèves en raison de l'insécurité des locaux, risques de courts-circuits, planchers effondrés, insuffisance des installations sanitaires (douches froides, un seul w.-c. par étage), il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures prévues pour remédier à cette situation. (*Question du 23 octobre 1973.*)

*Réponse.* — Dans le cadre des mesures de déconcentration des décisions de l'Etat en matière d'investissements publics, les autorisations de programme suivantes ont été subdéléguées par le préfet de la région parisienne au recteur de l'académie de Paris pour l'amélioration des locaux du lycée Louis-le-Grand au cours de l'année 1973 : 848.000 francs, le 9 février 1973, au titre des travaux de sécurité ; 1.317.900 francs, le 1<sup>er</sup> juin 1973, au titre des travaux de rénovation. Il est prévu de nouvelles tranches de travaux en 1974 afin de continuer cette opération.

## INTERIEUR

*Rapatriés d'Algérie : transfert d'un monument aux morts.*

**13292.** — **M. Jean Bertaud** prie **M. le ministre des armées** de bien vouloir lui faire connaître pour quelles raisons il n'a pas été donné suite aux demandes formulées par les rapatriés de

Mostaganem en vue d'obtenir que le monument aux morts de leur ville soit confié à une ville de la métropole qui aurait accepté d'en être la dépositaire. (*Question du 17 août 1973, transmise à M. le ministre de l'intérieur.*)

*Réponse.* — Le monument aux morts de la ville de Mostaganem, rapatrié à Marseille, au camp de Saint-Marthe, a été affecté à l'école d'application d'infanterie, à Montpellier. Sa mise en place s'est effectuée le 15 février 1973, et, depuis cette date, aucune demande de déplacement de ce monument n'a été adressée au ministère de l'intérieur.

*Pièces d'identité (possibilité de présentation d'un document unique).*

**13443.** — **M. Joseph Raybaud** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les inconvénients, notamment les risques de perte ou de vol, qui résultent pour les personnes en vacances de la nécessité où elles se trouvent de conserver sur elles les diverses pièces d'identité qu'elles peuvent être appelées à présenter aux représentants de l'autorité publique : carte d'identité, permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance, etc. Il lui demande s'il ne pense pas qu'il serait de nature à faciliter la vie des citoyens de créer un document qui, établi d'une façon simple au vu des pièces officielles, en donnerait les principales indications, aurait une validité limitée dans le temps (un ou deux mois) et dans l'espace (deux départements limitrophes, par exemple) et ferait foi provisoirement, jusqu'à production des pièces officielles. Il lui demande de mettre cette suggestion à l'étude et de lui faire connaître s'il peut en envisager la réalisation. (*Question du 11 octobre 1973.*)

*Réponse.* — La création, comme le suggère l'honorable parlementaire, d'un document unique, établi au vu des pièces officielles et en rappelant les principales indications, présenterait théoriquement l'avantage de faciliter l'existence des vacanciers puisqu'il se substituerait à diverses pièces d'identité. Cette réforme aurait pour conséquence d'englober, dans un titre unique, des informations figurant actuellement dans les cartes d'identité, permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance, carte de sécurité sociale, etc. Elle se heurterait à d'assez sérieuses difficultés techniques pour éviter des fraudes ainsi que des erreurs de transcription, toujours possibles dans l'établissement de pièces aux indications trop nombreuses. Par ailleurs, une étude a déjà été faite avec le concours de l'ensemble des administrations qui délivrent des documents d'identité, de circulation ou d'habitation à certaines activités, sur la possibilité de créer un tel document qui se substituerait aux titres divers actuellement existants. Il est apparu que ni les conditions de délivrance, ni la durée de validité, ni la nature même de ces pièces ne coïncidaient. Certaines, comme le permis de conduire, la carte d'électeur et le passeport, peuvent être retirés en cours de validité. Dans l'hypothèse d'un document unique, le retrait de ce dernier laisserait l'administré démuné de tout titre le concernant. Dans ces conditions, il semble bien que la réforme suggérée n'est pas réalisable, même si la validité du titre était limitée dans le temps et dans l'espace. Loin de faciliter les rapports entre les services publics et leurs usagers, cette innovation ne fait que multiplier, en réalité, les formalités administratives qui doivent tendre, au contraire, vers la simplification.

*Désignation des conseillers régionaux.*

**13458.** — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de lui faire connaître, si possible, par département, le nombre des conseillers régionaux choisis par les conseils généraux en dehors des assemblées départementales. (*Question du 16 octobre 1973.*)

*Réponse.* — Aux termes de l'article 5-I (2°) de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, les conseils régionaux comprennent notamment des représentants des collectivités locales élus par les conseils généraux, dont la moitié au moins doivent être choisis parmi les maires des communes qui ne bénéficient pas d'une représentation directe au conseil régional. Ces représentants peuvent être membres ou non de l'assemblée départementale. Pour l'ensemble des vingt régions de la métropole (la région monodépartementale de la Corse ne relevant pas des dispositions rappelées ci-dessus), les conseils généraux devaient élire 433 représentants. Le nombre des désignations intervenues s'élève à 425, les conseils généraux de l'Eure (4 sièges) et des Alpes-Maritimes (4 sièges) s'étant abstenus jusqu'à présent. Sur les 425 conseillers régionaux élus, 58 ont été choisis en dehors des assemblées départementales. Le détail de ces désignations par département pourra être fourni à l'honorable parlementaire, s'il le souhaite, par la direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire au ministère de l'intérieur.

*Infractions au code de la route  
(procédés électroniques de contact).*

13488. — M. Francis Palmero demande à M. le ministre de l'intérieur s'il n'estime pas que l'utilisation des procédés électroniques mis en œuvre à l'encontre des automobilistes en infraction, dépourvus de tout procès-verbal de constat dressé contradictoirement et donnant lieu à une notification de contravention plusieurs mois après l'incident, sont contraires à la tradition française du droit. (Question du 23 octobre 1973.)

Réponse. — L'utilisation de moyens électroniques pour constater certaines infractions au code de la route, tels les excès de vitesse, les dépassements des vitesses limites réglementaires ou les franchissements de lignes continues, a été rendu nécessaire par les conditions actuelles de la circulation, notamment la vitesse élevée des véhicules et l'accroissement considérable du trafic routier qui ne permettent pas toujours aux services verbalisateurs d'arrêter les véhicules en infraction. Ces procédés, qui consistent à relever le numéro minéralogique du véhicule en infraction, sont admis par les tribunaux judiciaires qui apprécient la force probante exacte des procès-verbaux dressés avec les documents fournis par les appareils électroniques. En effet, de nombreuses décisions ont considéré, notamment dans le cas d'excès de vitesse constatés par « cinémomètre », que ces procès-verbaux possèdent au moins la valeur de simples renseignements qui permettent, en application des articles 430 et 537 du code de procédure pénale, la saisine de la juridiction répressive. Les mêmes procès-verbaux peuvent être communiqués aux préfets pour la saisine de la commission de suspension du permis de conduire, dans les cas prévus par l'article L. 14 du code de la route. Il apparaît ainsi que l'utilisation des appareils électroniques, d'ailleurs courante dans de nombreux pays européens, n'est pas contraire à la tradition française du droit qui n'interdit pas la constatation de certaines infractions — telles celles de stationnement illégal — en dehors même de la présence du propriétaire du véhicule. Celui-ci conserve dans tous les cas la possibilité de rapporter la preuve contraire par écrit ou par témoins.

## TRANSPORTS

M. le ministre des transports fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 13506 posée le 25 octobre 1973 par M. Marcel Souquet.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA  
séance du 22 novembre 1973.

## SCRUTIN (N° 20)

Sur la motion n° 36 rectifiée de M. Duclos et des membres du groupe communiste tendant à opposer la question préalable au projet de loi de finances pour 1974. (Application de l'article 44, alinéa 3, du règlement.)

Nombre des votants.....	269
Nombre des suffrages exprimés.....	257
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	129

Pour l'adoption.....	70
Contre .....	187

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM. Charles Alliès. Auguste Amic. André Aubry. Clément Balestra. André Barroux. Serge Boucheny. Marcel Brégégère. Jacques Carat. Marcel Champeix.	Fernand Chatelain. Félix Ciccolini. Georges Cogniot. Antoine Courrière. Maurice Coutrot. Georges Dardel. Marcel Darou. Michel Darras. Léon David. René Debesson.	Roger Delagnes. Jacques Duclos. Emile Durieux. Jacques Eberhard. Léon Eeckhoutte. Marcel Gargar. Roger Gaudon. Abel Gauthier. (Puy-de-Dôme). Jean Geoffroy.
--	---	--

Pierre Giraud (Paris).  
Mme Marie-Thérèse Goutmann.  
Léon-Jean Grégory.  
Mme Brigitte Gros.  
Marcel Guislain.  
Raymond Guyot.  
Henri Henneguelle.  
Maxime Javelly.  
Jean Lacaze.  
Robert Lacoste.  
Mme Catherine Lagatu.  
Georges Lamousse.

Adrien Laplace.  
Robert Laucournet.  
Fernand Lefort.  
Léandre Létouquart.  
Jean Lhospiéd.  
Pierre Marcihacy.  
Marcel Mathy.  
André Méric.  
Gérard Minvielle.  
Paul Mistral.  
Gabriel Montpied.  
Michel Moreigne.  
Louis Namy.  
Jean Nayrou.  
Jean Périquier.

Maurice Pic.  
Fernand Poignant.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Abel Sempé.  
Edouard Soldani.  
Marcel Souquet.  
Edgar Tailhades.  
Louis Talamoni.  
Henri Tournan.  
Fernand Verdeille.  
Maurice Vérillon.  
Hector Viron.  
Emile Vivier.

## Ont voté contre :

MM.  
Hubert d'Andigné.  
André Armengaud.  
Jean Auburtin.  
Jean de Baigneux.  
Octave Bajeux.  
Pierre Barbier.  
Hamadou Barkat Gourat.  
Edmond Barrachin.  
Maurice Bayrou.  
Joseph Beaujannot.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Jean Bertaud.  
Jean Berthoin.  
Jean-Pierre Blanc.  
Jean-Pierre Blanchet.  
Maurice Blin.  
Raymond Boin.  
Edouard Bonnefous.  
Roland Boscary-Monsservin.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Philippe de Bourgoing.  
Jean-Eric Bousch.  
Robert Bouvard.  
Jacques Boyer-Andrivet.  
Jacques Braconnier.  
Martial Brousse (Meuse).  
Pierre Brousse (Hérault).  
Pierre Brun (Seine-et-Marne).  
Raymond Brun (Gironde).  
Robert Bruyneel.  
Paul Caron.  
Pierre Carous.  
Maurice Carrier.  
Charles Cathala.  
Jean Cauchon.  
Marcel Cavallé.  
Léon Chambaretaud.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Pierre de Chevigny.  
Jean Cluzel.  
André Colin (Finistère).  
Jean Colin (Essonne).  
Jean Collery.  
Francisque Collomb.  
Yvon Coudé du Foresto.  
Jacques Coudert.  
Louis Courroy.  
Mme Suzanne Crémieux.  
Pierre Croze.  
Etienne Dailly.  
Roger Deblock.  
Cladius Delorme.  
Jacques Descours Desacres.  
Henri Desseigne.  
Gilbert Deveze.

André Diligent.  
Paul Driant.  
Hector Dubois (Oise).  
Baptiste Dufeu.  
Charles Durand (Cher).  
Hubert Durand (Vendée).  
Yves Durand (Vendée).  
François Duval.  
Fernand Esseul.  
Yves Estève.  
Charles Ferrant.  
Jean Fleury.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean Francou.  
Henri Fréville.  
Lucien Gautier (Maine-et-Loire).  
Jacques Genton.  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Victor Golvan.  
Lucien Grand.  
Edouard Grangier.  
Jean Gravier (Jura).  
Robert Gravier (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Gros.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Baudouin de Haute-clocque.  
Léopold Heder.  
Jacques Henriet.  
Gustave Héon.  
Roger Houdet.  
Alfred Isautier.  
René Jager.  
Pierre Jourdan.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Michel Kauffmann.  
Alfred Kieffer.  
Michel Kistler.  
Pierre Labonde.  
Jean de Lachomette.  
Henri Lafleur.  
Maurice Lalloy.  
Marcel Lambert.  
Emmanuel Lartigue.  
Charles Laurent-Thouvery.  
Arthur Lavy.  
Jean Legaret.  
Modeste Legouez.  
Edouard Le Jeune.  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Robert Liot.  
Georges Lombard.  
Ladislav du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Paul Malassagne.  
Georges Marie-Anne.  
Louis Martin (Loire).  
Marcel Martin (Meurthe-et-Moselle).

Pierre Marzin.  
Jean-Baptiste Mathias.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Maury.  
Jacques Ménard.  
André Messenger.  
Jean Mézard.  
André Mignot.  
Paul Minot.  
Michel Miroudot.  
Josy-Auguste Moinet.  
Max Monichon.  
Gaston Monnerville.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalbert.  
Lucien de Montigny.  
André Morice.  
Jean Natali.  
Marcel Nuninger.  
Pouvanaa Oopa Tetuaapua.  
Louis Orvoen.  
Dominique Pado.  
Mlle Odette Pagani.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papiilo.  
Henri Parisot.  
Guy Pascaud.  
Paul Pelleray.  
Jacques Pelletier.  
Lucien Perdereau.  
Guy Petit.  
André Picard.  
Jean-François Pintat.  
Roger Poudonson.  
Henri Prêtre.  
Pierre Prost.  
André Rabineau.  
Georges Repiquet.  
Ernest Reptin.  
Paul Ribeyre.  
Jacques Rosselli.  
Jules Roujon.  
Roland Ruet.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Henri Sibor.  
Albert Sirgue.  
Michel Sordel.  
Robert Soudant.  
Jacques Soufflet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Bernard Talon.  
Henri Terré.  
René Tinant.  
René Travert.  
Raoul Vadepiéd.  
Amédée Valeau.  
Jacques Vassor.  
Jean-Louis Vigier.  
Michel Yver.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

MM.	Henri Caillavet.	Pierre Mailhe (Hautes-
Auguste Billiemaz.	Emile Didier.	Pyrénées).
Pierre Bourda.	Pierre de Félice.	Gaston Pams.
Louis Brives.	Jean Filippi.	Jules Pinsard.
	François Giacobbi.	Auguste Pinton.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.	Victor Robini.	René Touzet.
Saïd Mohamed Jaffar	René Rollin.	Jacques Verneuil.
el Amjade.	Eugène Romaine.	Joseph Voyant.
Albert Pen.	Mlle Gabrielle	Raymond de Wazières.
Raoul Perpère.	Scellier.	
Joseph Raybaud.		

**Excusé ou absent par congé :**

M. Maurice Sambron.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat.

**Ont délégué leur droit de vote :**

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Jacques Coudert à M. Maurice Bayrou.  
 Jean-Baptiste Mathias à M. Jacques Soufflet.  
 Lucien Perdereau à M. Max Monichon.  
 André Picard à M. Fernand Esseul.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	271
Nombre des suffrages exprimés.....	259
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	130
Pour l'adoption.....	72
Contre .....	187

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.